ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 19/417 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPRUVENDU A CUNVINZIONI D'APPIIGAZIONI FINANZIARIA 2019 DI A CUNVINZIONI DI CUUPARAZIONI PA U SINEMA E A FIURA ANIMATA 2017-2019 TRA U STATU, U CENTRU NAZIUNALI DI U SINEMA E DI A FIURA ANIMATA E A CULLITTIVITA DI CORSICA (2688)

APPROUVANT LA CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE 2019 DE LA CONVENTION DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE 2017-2019 ENTRE L'ETAT, LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE ET LA COLLECTIVITE DE CORSE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 novembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Paul LEONETTI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Charles ORSUCCI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

Mme Véronique ARRIGHI à Mme Danielle ANTONINI

Mme Valérie BOZZI à M. Pierre-Jean LUCIANI

M. Jean-François CASALTA à M. Pierre POLI

Mme Mattea CASALTA à M. Paul MINICONI

M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA

M. Marcel CESARI à M. Hyacinthe VANNI

M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Santa DUVAL

M. Pierre-José FILIPPUTTI à M. François BENEDETTI

Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Anne-Laure SANTUCCI

M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI

Mme Julie GUISEPPI à Mme Marie SIMEONI

M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE

M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Romain COLONNA

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Paola MOSCA à Mme Frédérique DENSARI

Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

M. François ORLANDI à Mme Catherine RIERA

M. Julien PAOLINI à Mme Juliette PONZEVERA

M. Paulu Santu PARIGI à Mme Muriel FAGNI

M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI

Mme Rosa PROSPERI à M. Michel GIRASCHI

M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI

Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

Mme Anne TOMASI à Mme Jeanne STROMBONI

ETAIENT ABSENTS: Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Marie-Hélène PADOVANI, Petr'Antone TOMASI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU le Règlement Général d'Exemption par Catégorie N° 651/2014 de la Commission Européenne en date du 17 juin 2014, notamment son article 54,
- **VU** la Communication Cinéma de la Commission européenne (2013/C 332/01) du 14 novembre 2013,
- **VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU le Code du cinéma et de l'image animée, et notamment ses articles L. 111-2 (2°), L. 112-2, R. 112 et D. 311-1,
- **VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République Loi NOTRe,
- VU la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant approbation des règlements modifiés du fonds d'aides à la création de la Collectivité Territoriale de Corse et du placement sous RGEC du fonds d'aides à la création,
- VU la délibération n° 17/319 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017 approuvant la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'image animée et la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,
- VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019

adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

VU la délibération n° 19/280 AC de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2019 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

VU l'avis n° 2019-60 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 26 novembre 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

sur rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER:

APPROUVE le projet de convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2019 de la convention triennale 2017-2019 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe 1 à la délibération.

ARTICLE 2:

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2019 de la convention triennale 2017-2019 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, et à conduire toutes procédures afférentes.

ARTICLE 3:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 novembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

RAPPORT N° 2019/O2/362

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION
FINANCIERE 2019 DE LA CONVENTION
DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE
ANIMEE 2017-2019 ENTRE L'ETAT, LE CENTRE NATIONAL
DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE
ET LA COLLECTIVITE DE CORSE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S): Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale

et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne l'approbation de la Convention d'application financière 2019 de la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 et entre la Collectivité de Corse le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - Préfecture de la Région Corse - Direction régionale des affaires culturelles de la Corse).

La convention de coopération pour le cinéma et l'image animée vise à préciser les conditions de partenariat entre les signataires, afin de coordonner et d'amplifier les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel dans le cadre régional. Par cette convention, les signataires s'engagent à mener une politique conjointe dans les domaines de la création et de la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, de la diffusion culturelle de l'éducation artistique et du développement des publics, de l'exploitation cinématographique et du patrimoine cinématographique et audiovisuel.

Ainsi, pour la durée de la convention, les partenaires se sont donnés comme objectifs prioritaires dans le prolongement du nouveau cadre de l'action culturelle de la Collectivité de Corse :

- ✓ Le renforcement de la politique de soutien à la création et à la production d'œuvres de qualité en lien, notamment, avec l'identité du territoire et son positionnement méditerranéen en favorisant l'émergence de générations de cinéastes insulaires, les nouvelles écritures et les supports de diffusion qui leurs sont dédiés ;
- ✓ Le renforcement de l'attractivité du territoire et de la structuration de la filière en valorisant ses atouts naturels de décor déspatialisé tant en termes géographiques que d'empreintes temporelles ainsi que ses aspects méditerranéens et balnéaires;
- ✓ L'accompagnement du tissu entrepreneurial insulaire et de ses spécificités dans son essor industriel et dans l'évolution des formats d'écriture, des supports de diffusion et des technologies;
- ✓ La politique de soutien à l'exploitation renouvelée avec une priorité au développement de complexes cinématographiques modernes dans les centres urbains, à l'itinérance et au regroupement communal pour le rural ;
- ✓ L'innovation dans l'éducation à l'image et la citoyenneté pour inventer le public de demain en travaillant sur l'axe de l'analyse et la production d'image du

territoire;

✓ Un maillage adapté en termes de diffusion culturelle et une politique active dans le domaine du patrimoine cinématographique insulaire et méditerranéen orientée sur la coopération et la circulation des œuvres dans son bassin culturel naturel.

Comme le mentionne cette convention, les aides de la Collectivité de Corse se doivent de respecter les dispositions de l'article 107.3.d du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne.

Les dispositifs d'aides de la Collectivité de Corse ne doivent pas comporter de dispositions contraires aux dispositions du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dans des domaines autres que les aides d'Etat, en vue d'éviter toute discrimination, au sein de l'Union, en raison de la nationalité des bénéficiaires des aides, et d'assurer la liberté d'établissement, de circulation des marchandises et de libre prestation des services.

En 2014, dans le cadre de la délibération n° 14/244 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2014, la Collectivité de Corse a donc effectué une première mise en conformité des règlements du fonds d'aides à la création avec les nouvelles règles communautaires de la Communication Cinéma (2013/C 332/01) du 14 novembre 2013.

En 2015, dans le cadre de la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015, ces règlements ont été placés sous le règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014, conformément aux directives de la Commission européenne.

En 2017, dans le cadre de la délibération n° 17/285 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau règlement des aides relatifs à l'action culturelle de la Collectivité de Corse, et en 2018, dans le cadre de la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse, des modifications ont été apportées au règlement du fonds d'aides à la création pour prendre en compte les possibilités offertes par les évolutions réglementaires du CNC, notamment en faveur des œuvres dites difficiles.

Ces règlements ont également fait l'objet d'un placement sous RGEC (Règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014).

La philosophie de la nouvelle génération de convention de coopération est de dresser une photographie la plus précise possible de la politique cinématographique et audiovisuelle de chaque région, et de la mise en actions de cette politique en parallèle de celle du CNC.

Elle comprend donc une partie détaillant la philosophie et les différents champs culturels et économiques de la politique cinématographique et audiovisuelle de la région et une partie détaillant les modalités techniques afférentes à sa mise en œuvre.

Elle reprend les avancées des conventions précédentes en ce qui concerne notamment, les champs d'application de la mesure « 1 euro pour deux euros » du CNC abondant le fonds d'aides à la création de la CTC, le soutien en faveur de l'éducation à l'image et les chapitres consacrés à l'exploitation cinématographique et à la collecte, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine cinématographique.

La politique du CNC concernant cette nouvelle génération de convention de coopération est de mettre l'accent sur l'émergence des talents, l'éducation à l'image, le soutien aux œuvres dites difficiles, la diffusion des œuvres aidées et la médiation culturelle, des axes sur lesquels de nouvelles mesures d'accompagnement financier du CNC sont proposées.

Elle initie également un accompagnement financier des contrats d'objectifs et de moyens signés entre la Collectivité de Corse et les télévisions locales de son territoire.

Le nouveau règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse, voté dans le cadre de la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018, reprend en compte la mise en application des avancées proposées par le CNC dans le cadre de cette convention.

I. RAPPEL DES PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTION DE LA CONVENTION 2017-2019 (Partie modalités techniques)

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de ses possibilités budgétaires, le CNC accompagne financièrement l'effort prévisionnel de la Collectivité de Corse par une subvention globale annuelle destinée à accroître l'intervention financière de la Collectivité de Corse.

Après un bilan annuel fourni par la Collectivité de Corse, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement engagé par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Cette participation du CNC sur les différents titres de la convention se décline comme suit :

TITRE I : SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION

Dans le cadre de cette convention le CNC a mis en place un volet concernant l'émergence des talents (cf. article 4). Le CNC soutient désormais à hauteur de 5 000 € l'opération « Talents en court » en région dont le but est d'aller à la rencontre de jeunes talents au potentiel artistique identifié mais éloignés du réseau professionnel pour des raisons sociales et/ou géographiques pour les aider à mettre en œuvre leur projet.

Il soutient également selon la modalité du 1 € du CNC pour 2 € de la Collectivité de Corse, le **dispositif de bourses de résidence aux auteurs** mis en place dans le cadre du nouveau règlement de la Collectivité de Corse. Ce dispositif a été pensé pour aider les auteurs et les réalisateurs à sortir de leur isolement. Ces bourses peuvent concerner des dispositifs déjà mis en place sur le territoire (Ateliers Varan / résidence d'écriture du GREC) mais également de nouveaux dispositifs en cours de

création (techniques de la conception de séries, résidence d'écriture en langue corse, par exemple) et des formations reconnues basées sur le continent.

Le CNC n'intervient plus financièrement en ce qui concerne la Collectivité de Corse dans le champ des **aides à la création classique** (écriture et développement de fiction et de documentaire).

Néanmoins il participe de manière forfaitaire à l'écriture et au développement de projets d'œuvres destinés aux nouveaux médias, à l'exclusion des jeux vidéo (cf. article 5), c'est-à-dire à une exploitation sur des services ou sous forme de services, mis à disposition du public par tout terminal, fixe ou mobile, permettant l'accès à l'internet.

Le CNC continue à intervenir financièrement dans le cadre du dispositif un euro CNC pour deux euros CTC pour les aides à :

- la production d'œuvres cinématographiques de courte durée (cf. article 6) ;
- la production d'œuvres cinématographiques de longue durée (cf. article 7) ;
- la production d'œuvres audiovisuelles (cf. article 8).

Pour compléter ce soutien aux œuvres, la convention initie un accompagnement financier des contrats d'objectifs et de moyens (cf. article 9) signés entre la Collectivité de Corse et les télévisions locales de son territoire pour le financement de l'écriture et de la production de documentaires de création et d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants dans le cadre d'un abondement d'1 euro pour 3 euros.

La convention précise également les montants minimum d'intervention de la Collectivité de Corse pour chaque catégorie et les caractéristiques de ces œuvres qui les rendent éligibles au soutien du CNC. Afin de maîtriser son budget le CNC plafonne le montant de ses interventions par région. Ce plafond, en ce qui concerne la Collectivité de Corse, s'élève à deux millions d'euros (2M€) de manière globale.

- TITRE II: SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

Le CNC a initié dans le cadre de cette convention un soutien à la diffusion des œuvres aidés par la Collectivité de Corse sur la base d'un descriptif et d'un bilan financier des actions mises en œuvre qu'elle soutient à hauteur de 50 %.

Le CNC apporte dans le même cadre que la précédente convention, son soutien financier aux dispositifs « Ecole et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma ». Le CNC prend également en charge le tirage des copies neuves et la conception des documents pédagogiques. Il reste ouvert pour apporter son soutien à de nouvelles initiatives de la Collectivité de Corse comme la création d'un pôle régional aux images.

D'autre part, le CNC souhaite relancer les ciné-clubs dans les établissements scolaires en s'appuyant sur des jeunes en service civique encadrés par des médiateurs culturels de salle de cinéma. La constitution d'un réseau de médiateurs culturels reste un préalable à la mise en place par la Collectivité de Corse de ce

dispositif qui serait soutenu financièrement par le CNC.

- <u>TITRE III : SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE</u>

Dans le cadre du maintien d'un parc de salles diversifié, permettant de garantir le pluralisme de l'offre cinématographique le CNC et la Collectivité de Corse s'engagent à se tenir informés de leurs actions respectives et de leurs critères d'intervention concernant leur soutien à l'exploitation cinématographique sur le territoire en investissement et en fonctionnement, notamment en ce qui concerne leurs interventions en direction de la création et la modernisation des salles de cinéma.

Dans ce cadre, la société MSG Cinéma a reçu le soutien conjoint de la Commission d'aide sélective du CNC et de la Collectivité de Corse pour la création du complexe cinématographique « Ellipse » à Aiacciu, le projet du complexe « Galaxy » à Portivechju qui a ouvert ces portes durant l'été 2019 a également bénéficié d'une aide de 450 000 € du CNC et d'un soutien à hauteur de 467 500 € de la Collectivité de Corse. Le projet du complexe « Cube » à Bastia sera examiné courant 2020.

Cet équipement finalisera l'équipement en établissements cinématographiques de l'île tel qu'il a été préconisé dans l'étude portant sur l'exploitation cinématographique en Corse lancé en 2009 par la Collectivité de Corse.

Le CNC encourage également à la **création de réseaux de salles**. Elle a initié dans le cadre de cette convention un soutien au financement des postes de médiateurs culturels de salles de cinéma à hauteur d'1 euro CNC pour 2 euros CTC sur la base de la prise en compte à hauteur de 75 % par la Collectivité de Corse du financement de ces postes. Une première initiative a vu le jour en 2019 avec l'organisation en Costa Verde de la première édition des rencontres professionnelles « Ciné Stelle » entre les distributeurs de films et les exploitants de salles de cinéma de l'île.

- <u>TITRE IV: ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE</u> <u>CINEMATOGRAPHIQUE</u>

La convention reprend le volet concernant les actions en faveur de la collecte, de la conservation, de la restauration et de la valorisation du patrimoine cinématographique sur lesquels le CNC apporte une aide à l'expertise et à l'évaluation.

Elle initie un volet concernant la numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique, une action autour de laquelle la Collectivité de Corse et le CNC pourraient être amenés à collaborer.

II) CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE 2019

La convention d'application financière est basée sur les prévisions d'individualisation des fonds inscrits au budget 2019 de la Collectivité de Corse. Elle matérialise les engagements prévisionnels des partenaires de la convention.

Ces engagements sur le fonds d'aides à la création et les actions soutenues conjointement par la Collectivité de Corse et le CNC sont les suivants :

ACTIONS	CNC	CdC	TOTAL
Titre I - Article 4.1 Le déploiement de l'opération Talents en Court	5 000 €	10 000 €	15 000 €
Titre I - Article 4.2 Le soutien sélectif à l'écriture et au développement	0€	250 000 €	250 000 €
Titre I - Article 4.3 Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence	4 000 €	8 000 €	12 000 €
Titre I - Article 6 Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée	170 000 €	340 000 €	510 000 €
Titre I - Article 7 Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée	200 000 €	400 000 €	600 000 €
Titre I - Article 8 Aide à la production d'œuvres audiovisuelles	600 000 €	1 200 000 €	1 800 000 €
Titre I - Article 9 Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales	100 000 €	680 000 €	780 000 €
Titre II - Article 13 Actions de diffusion culturelle Soutiens à la diffusion des œuvres soutenues	12 500 €	12 500 €	25 000 €
Titre II - Article 14 Dispositifs d'éducation à l'image dans le temps scolaire	0.000.5	44.000.5	00.000.5
14.1 Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » 14.2 Le dispositif « Collège au	9 000 €	11 000 € 28 000 €	20 000 € 30 000 €
cinéma » 14.3 Le dispositif « Ecole et cinéma »	2 000 €	48 000 €	50 000 €
TOTAUX	1 104 500 €	2 987500 €	4 092 000 €

Le montant total de la politique cinématographique et audiovisuelle mené par la Collectivité de Corse en 2019 autour des axes de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée s'élève à <u>5 218 000 €</u> (cf. convention d'application financière en annexe de la délibération).

La globalité des engagements respectifs prévisionnels pour l'année 2019, dans le cadre des actions cofinancées par le CNC et la Collectivité de Corse qui figurent sur le tableau ci-dessus, s'élève à 4 092 000 € avec une répartition 73,01 % CDC (2 987 500 €), 26,99 % CNC (1 104 500 €) quasi équivalente à l'année 2018.

Le montant total de l'abondement du CNC au fonds d'aides à la création pour 2019, sous réserve de la fiabilité des prévisions, s'élève à 970 000 € sur un total de 3 160 000 €. Ce montant est supérieur de 20 000 € à celui de l'année 2018.

On peut ajouter à ce montant l'aide à la résidence d'écriture comptabilisée dans les nouveaux engagements. On peut noter également que pour la partie « Aide à la production d'œuvres audiovisuelles », le CNC a continué d'accompagner comme en 2018 la Collectivité de Corse à hauteur de 600 000 €, en raison notamment de la forte augmentation des productions de série de fiction sur le territoire.

Le montant de la participation du CNC aux nouveaux axes de la convention s'élève pour l'année 2019 à 121 500 €, un montant identique à 2018.

Le montant de la participation du CNC aux opérations d'éducation à l'image pour 2019 est toujours stationnaire, et s'établit à hauteur de 13 000 € du fait du faible niveau de fréquentation du dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma ».

La convention d'application financière (cf. annexe 1 de la délibération) mentionne également à titre indicatif le montant consacré aux actions économiques de développement de la filière (cf. article 11.2 de la convention de coopération). La somme indiquée représente le montant des aides octroyées par l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) dans le cadre de ses actions en faveur des entreprises de la filière.

Le bilan 2018 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 figure en annexe de ce rapport.

Il vous est donc proposé:

- d'approuver le projet de convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2019 de la convention triennale 2017-2019 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe 1 à la délibération.
- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2019 de la convention triennale 2017-2019 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, et à conduire toutes procédures afférentes.

Je vous propose de bien vouloir en délibérer.

CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019 DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE

2017-2019

ENTRE

L'ÉTAT
(Ministère de la culture et de la communication
- Préfecture de Corse - Direction régionale des affaires culturelles de Corse)

LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE

ET

LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Vu le Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (RGEC) ;

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°), R. 112-5 et R. 112-23 ;

Vu le Règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée, notamment son article 113-2;

Vu la délibération n° 2010/CA/03 du 30 novembre 2010 du Conseil d'administration du Centre national du cinéma et de l'image animée relative aux conditions générales d'autorisation et de passation des contrats, conventions, accords-cadres et marchés ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination du président du Centre national du cinéma et de l'image animée-M. Boutonnat (Dominique) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-4, L. 1511-2 et L. 4424-27 ;

Vu la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant approbation des règlements modifiés du fonds d'aides à la création de la Collectivité Territoriale de Corse et du placement sous RGEC du fonds d'aides à la création,

Vu la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° 19/077AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n° 19/ AC de l'Assemblée de Corse du 2019 portant approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n°17.319 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017 approuvant la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité territoriale de Corse :

Vu la délibération n°19. AC de l'Assemblée de Corse du 2019 autorisant le Président du Conseil exécutif de la Collectivité de Corse à signer la présente convention ;

Vu le budget du Centre national du cinéma et de l'image animée pour 2019 ;

ENTRE

L'État, représenté par la Préfète de Corse, Préfète de la Corse du Sud, Madame Josiane CHEVALIER, ci-après désigné « l'État »,

Le Centre national du cinéma et de l'image animée, représenté par son Président, Monsieur Dominique BOUTONNAT, ci-après désigné « le CNC »,

ΕT

La Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil Exécutif, Monsieur Gilles SIMEONI, ci-après désignée « la Collectivité de Corse »,

En application de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle pour la période 2017-2019, signée entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité territoriale de Corse en date du 17 novembre 2017 et notamment de son article 17 relatif aux dispositions financières, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES

L'engagement prévisionnel global de chacun des partenaires de la convention à la mise en œuvre des axes contractuels pour l'année 2019 s'établit comme suit :

Collectivité de Corse 4 113 500 €

CNC 1 104 500 €

En tout état de cause, l'engagement définitif global du CNC ne peut excéder le montant indiqué ci-dessus.

L'engagement prévisionnel des partenaires est réalisé sous forme de subvention.

ARTICLE 2 - TABLEAU FINANCIER RÉCAPITULATIF 2018

Le présent tableau détaille l'engagement prévisionnel de chacun des partenaires propre à chaque action engagée. Ces engagements sont réalisés sous forme de subvention excepté pour l'accueil de tournage intégré à la Collectivité de Corse et les opérations d'éducation à l'image (Titre II) dont les montants sont attribués aux opérateurs retenus sous la forme de marché public.

ACTIONS	CNC	CDC	TOTAL
Titre I – Article 4.1 Le déploiement de l'opération Talents en Court	5 000 €	10 000 €	15 000 €
Titre I – Article 4.2 Le soutien sélectif à l'écriture et au développement	0 €	250 000 €	250 000 €
Titre I – Article 4.3 Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence	4 000 €	8 000 €	12 000 €
Titre I - Article 5 Aide au développement de projets d'œuvres pour les nouveaux médias	0€	0€	0€
Titre I – Article 6 Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée	170 000 €	340 000 €	510 000 €
Titre I – Article 7 Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée	200 000 €	400 000 €	600 000 €
Titre I – Article 8 Aide à la production d'œuvres audiovisuelles	600 000 € 1 200 000 €		1 800 000 €
Titre I – Article 9 Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales	100 000 €	680 000 €	780 000 €
Titre I – Article 11.1 Accueil des tournages et soutien à la Commission régionale du film	0 €	40 000 €	40 000 €
Titre I – Article 11.2 Le soutien au développement de la filière	0€	100 000 €	100 000 €
Titre I – Article 12 Formation professionnelle relative aux métiers de la création, de la production et de l'accueil des tournages	0 €	55 000 €	55 000 €

Titre II – Article 13 Actions de diffusion culturelle a) Soutien aux festivals	a) 0€	a) 511 000 €	a) 511 000 €
b) Soutiens à la diffusion des œuvres soutenues	b) 12 500 €	b) 12 500 €	b) 25 000 €
c) Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional	c) 0€	c) 0€	c) 0€
Titre II – Article 14 Dispositifs d'éducation à l'image dans le temps scolaire			
14.1 Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma »	9 000 €	11 000 €	20 000 €
14.2 Le dispositif « Collège au cinéma »	2 000 €	28 000 €	30 000 €
14.3 Le dispositif « Ecole et cinéma »	2 000 €	48 000 €	50 000 €
Titre III – Article 16 Le soutien pour un parc dense, moderne et diversifié	(Pour mémoire)* 16 726 €*	300 000 €	300 000 €
Titre III – Article 16.4 Le soutien aux réseaux de salles	0 €	20 000 €	20 000 €
Titre IV – Article 18 Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique	0€	100 000 €	100 000 €
Titre IV – Article 19 Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique	0 €	0 €	0€
TOTAUX	1 104 500 €	4 113 500 €	5 218 000 €

^{*} Montant des aides sélectives du CNC attribuées aux salles de cinéma de la Collectivité de Corse : aide à la diffusion art & essai 2018 (16 726 €).

ARTICLE 3: SUBVENTIONS DU CNC

Les subventions du CNC à la Collectivité de Corse, d'un montant prévisionnel global de 1 104 500 €, seront versées en deux fois à l'ordre de Monsieur le payeur de Corse sur le compte suivant : C2000000000, Code banque 30001, Code guichet 00109, Clé 78. Le premier versement soit 558 750 € intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d'un ou plusieurs comités de lecture. Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé à l'article 21 de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle pour la période 2017-2019, des délibérations des commissions permanentes, de l'attestation de la réalisation des projets aidés, des sommes mandatées par projet ou par œuvre.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

• TITRE I - SOUTIEN A LA CREATION ET A LA PRODUCTION

Titre I – Article 4.1

« Le déploiement de l'opération Talents en Court » sur le budget du CNC, compte 6l65733, code d'intervention D2385 :

5 000 € à la signature,

• Titre I - Article 4.3

« Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385 :

4 000 € à la signature,

Titre I - Article 6

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée » sur le budget du CNC, compte 6l65733, code d'intervention D2385 :

85 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2022, après réception des documents visés au premier paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

• Titre I - Article 7

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » sur le budget du CNC, compte 6l65733, code d'intervention D2385 :

100 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2022, après réception des documents visés au premier paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

• Titre I - Article 8

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » sur le budget du CNC, compte 6l65733, code d'intervention D2385 :

300 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2022, après réception des documents visés au premier paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

Les sommes pouvant bénéficier du 1€ du CNC pour 2€ de la Collectivité de Corse affectées à une enveloppe spécifique peuvent, à condition d'une demande écrite de la collectivité avant le dernier comité de lecture du genre ainsi concerné et avec l'accord exprès du CNC, dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €) bénéficier à une autre enveloppe.

• Titre I - Article 9

« Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales » sur le budget du CNC, compte 6l65733, code d'intervention D2385 :

50 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2022, après réception des documents visés au premier paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

• Titre II – SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

• Titre II - Article 13 b)

« Soutien à la diffusion des œuvres soutenues » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

6 250 € à la signature,

le solde à la réception d'un bilan annuel relevant notamment le nombre de films diffusés, le nombre de points de projection et leur répartition sur le territoire, le nombre de projections ayant fait l'objet d'une présentation par les réalisateurs (ou par un autre membre de l'équipe) ainsi que le coût définitif de l'action ainsi menée.

Titre II - Article 14.1

« Lycéens et apprentis au cinéma » sur le budget du CNC, compte 6l65733, code d'intervention D3145 :

4 500 € à la signature,

le solde, sur la base d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier annuel remis au plus tard le 31 décembre 2022.

• Titre II - Article 14.2

« Collège au cinéma » sur le budget du CNC, compte 6l65733, code d'intervention D3145 :

2 000 € à la signature,

• Titre II - Article 14.3

« Ecole et cinéma » sur le budget du CNC, compte 6l65733, code d'intervention D3145 :

2 000 € à la signature,

L'ordonnateur de la dépense est le Président du CNC, et le comptable assignataire, l'Agent comptable du CNC.

<u>ARTICLE 4 - SUBVENTIONS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE</u>

Les subventions et montants des marchés publics de la Collectivité de Corse abondés par le CNC (à l'exception de l'aide à l'écriture et au développement) d'un montant global de 2 945 000 € seront versés de la manière suivante :

• TITRE I - SOUTIEN A LA CREATION ET A LA PRODUCTION

• Titre I - Article 4.1

« Le déploiement de l'opération Talents en Court » : ces aides seront directement versées à la structure en charge de l'opération comme suit :

- 1^{er} acompte de **50** % sur justificatif du commencement de l'opération ;
- Solde : au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des pièces justificatives.

• Titre I - Article 4.2

« Aide à l'écriture et au développement : ces aides seront directement versées aux auteurs (aide à l'écriture), aux sociétés de production porteuses des projets (aide au développement) comme suit :

- 1^{er} acompte de 50% sur appel de fonds,
- Solde au prorata à la fin des travaux et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

• Titre I - Article 4.3

- « Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence » : ces aides seront directement versées aux auteurs comme suit :
 - 100% à la signature de la convention sur appel de fonds et présentation du devis de l'organisme organisant la résidence d'écriture et de l'attestation d'inscription.

• Titre I - Article 6

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée,» : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 40% sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet :
- 2^{ème} acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage

- accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage ;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

• Titre I - Article 7

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 40% sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet;
- 2^{ème} acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

• Titre I - Article 8

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles »: ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 40% sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet;
- 2^{èmé} acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

Titre I - Article 9

« Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales : ces aides seront directement versées aux télévisions locales comme suit :

- 1^{er} acompte 50% à la notification de l'avenant ou de la convention :
- Solde à la suite du comité de suivi de l'exercice.

Titre II – SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

• Titre II - Article 13 b)

- « Soutien à la diffusion des œuvres soutenues » : ces aides seront directement versées à la structure en charge de l'opération comme suit :
 - 1^{er} acompte de **50** % sur justificatif du commencement de l'opération ;
 - Solde : au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des pièces justificatives.

• Titre II - Article 14.1

« Lycéens et apprentis au cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

• Titre II - Article 14.2

« Collège au cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

• Titre II - Article 14.3

« Ecole et cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

<u>ARTICLE 5 - CLAUSE DE REVERSEMENT</u>

S'il apparaît que les engagements des contractants ne sont pas tenus en tout ou partie dans les mêmes délais, chaque partie peut demander le reversement du montant de sa contribution aux opérations qui ne sont pas réalisées.

ARTICLE 6 - DISPOSITION FINALE

La présente convention ne peut en aucun cas être opposée aux présents signataires par les personnes morales ou leurs représentants cités à la présente, celle-ci ne valant engagement qu'entre les signataires.

La présente convention est signée en six exemplaires originaux					
A Aiacciu, le					
Pour la Collectivité de Corse, le Président du Conseil Exécutif de Corse	Pour l'État, la Préfète de Corse, Préfète de la Corse du sud				
Gilles SIMEONI	Josiane CHEVALIER				
Pour le Centre national du cinéma et de l'image animée, le Président	Le contrôleur général économique et financier,				
Dominique BOUTONNAT	Romuald GILET				

BILAN 2018

CONVENTION 2017-2019 DE COOPERATION CINEMATOGRAPHIQUE Et AUDIOVISUELLE

Entre l'Etat :

Ministère de la Culture et de la Communication Préfecture de Région de Corse Direction Régionale des Affaires culturelles de Corse

Le Centre National du Cinéma et de l'Image animée

La Collectivité de Corse

TITRE I: SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION

BILAN FONDS D'AIDES 2018:

3 sessions d'examen du comité technique ont été organisées dans l'année en date des 20 avril 2018, 29 juin 2018 et 12 octobre 2018. Ce comité technique a été renouvelé en partie en 2012, en 2015 et en 2016. Il est composé d'environ deux tiers de professionnels continentaux et d'un tiers de professionnels régionaux. Il a été à nouveau renouvelé partiellement en 2017.

Les subventions liées aux projets retenus ont été individualisées à la suite de ces 3 réunions du comité technique par les délibérations n° 18/192 CE du 19 juillet 2018 (1^{er} comité), n° 18/339 CE du 31 juillet 2018, (2^{ième} comité) et l'arrêté n° ARR 18/632 CE du 27 novembre 2018 (3^{ième} comité).

Le montant des crédits effectivement utilisés s'est élevé à 2 945 301 € en 2018 (2 641 928 € en 2017, 2 265 500 € en 2016, 2 382 093 € en 2015, 2 178 950 € en 2014, 2 298 750 € en 2013, 2 523 717 € en 2012, 2 001 125 € en 2011, 2 044 680 € en 2010, 2 560 000 € en 2009, 2 139 800 € en 2008, 2 180 120 € en 2007, 1 652 080 € en 2006, 1 633 100 € en 2005) sur autant d'autorisations de programme.

En incluant les 6 aides à la première œuvre du D.U. CREATACC de l'Université de Corse, produit par le Groupe de recherche et d'essais cinématographiques (GREC), le montant total pour 2018 s'élève à 3 065 301€.

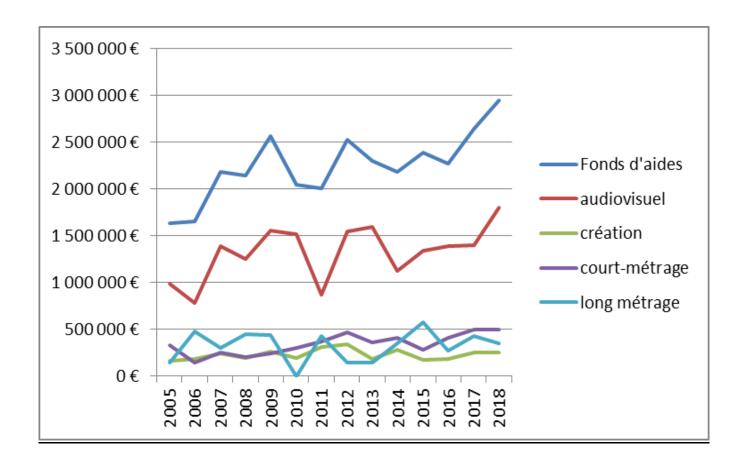
Ces crédits ont concerné **92 projets (+ les 6 du D.U. CREATACC**) (92 en 2017, 73 en 2016, 81 en 2015, 74 en 2014,74 en 2013, 107 en 2012, 78 en 2011, 71 en 2010, 96 en 2009, 77 en 2008, 85 en 2007, 74 en 2006, 88 en 2005) **sur 179 présentés (taux de sélectivité d'environ 1 pour 2).**

Dans ce cadre ont été répartis :

- 256 000 € au titre des aides à l'écriture et au développement (251 940 € en 2017, 189 500 € en 2016, 172 000 € en 2015, 286 700 € en 2014, 187 000 € en 2013, 346 325 € en 2012, 312 700 € en 2011, 197 500 € en 2010, 264 500 en 2009, 199 100 en 2008, 240 150 en 2007, 185 580 euros en 2006, 166 100 euros en 2005) auxquelles s'ajoutent 6 000 € d'aide à la résidence d'écriture.
- **499 000** € au titre de l'aide au court-métrage $(500750 \in en 2017, 410000 \in en 2016, 280000 \in en 2015,415000 \in en 2014, 365000 \in en 2013, 465500 \in en 2012, 375000 € en 2011, 301500 € en 2010, 245000 € en 2009, 209500 € en 2008, 250000 € en 2007, 144500 € en 2006, 330000 € en 2005),$
- 1 795 000 € au titre de l'aide aux projets audiovisuels (1 398 738 € en 2017, 1 390 000 € en 2016, 1 336 000 € en 2015, 1 120 500 € en 2014, 1 591 750 € en 2013, 1 542 550 € en 2012, 874 765 € en 2011, 1513 230 € en 2010, 1 552 500 € en 2009, 1 254 200 € en 2008, 1 386 000 € en 2007, 783 000 € en 2006 et 987 000 € en 2005),

- **350 000** € au titre de l'aide au long métrage $(432\ 000\ \in\ en\ 2017,\ 270\ 000\ \in\ en\ 2016,\ 573\ 643\ \in\ en\ 2015,350\ 000\ \in\ en\ 2014,\ 150\ 000\ \in\ en\ 2013,\ 150\ 000\ \in\ en\ 2012,\ 430\ 000\ \in\ en\ 2011,\ 0\ \in\ en\ 2010,\ 440\ 000\ \in\ en\ 2009,\ 450\ 000\ \in\ en\ 2008,\ 300\ 000\ \in\ en\ 2007,\ 475\ 000\ \in\ en\ 2006,\ et\ 150\ 000\ \in\ en\ 2005),$
- 14 901 € au titre de l'aide à la diffusion.
- 24 200 € au titre de l'aide à la musique.

A cela on peut rajouter **120 000** € au titre de l'aide aux projets des films des étudiants **du D.U. CREATACC** de l'Université de Corse produits par le Groupe de recherche et d'essais cinématographiques (GREC)



ARTICLE 4.1- LE DEPLOIEMENT DE L'OPERATION TALENTS EN COURT

L'opération « Talents en Court » portée par l'association DIFFUSION KVA s'est déployé en 2018 dans cadre du programme suivant :

I	LES TALENTS EN COURTS POUR LA REGION CORSE >> TEC IN CORSICA Activité cinématographique - Dispositifs - Rencontres professionnelles				
TYPE D'ACTION	DATES	INTERVENANTS TALENTS	ACTIONS	En partenariat Lieu / Commune	
TEC in Corsica > Rencontre professionnelle	12-avr	Christophe TAUDIERE (FTVS) Morad KERTOBI (CNC) Collectivité de Corse (CDC) Myriam MARTOU (GREC IUT DI CORISCA)	Rencontre professionnelle pour les jeunes auteurs DECOUVERTE DU CINEMA PAR LE COURT-METRAGE	U MULINU/ PARIS 5eme	
TEC in Corsica > Préparation aux Pitchs	16-mars	Alix FERRARIS (Responsable du dispositif) Collectivité de Corse	Preparation aux pitchs (à la présentation des projets)	COLLECTIVITE DE CORSE / AJACCIO	
TEC in Corsica > Les Pitchs	04-avr	France Télévisions, PRODUCTEURS CORSES, CDC, TELE PAESE	Pitchs des projets devant des professionnels sous forme d'un dîner	CORS'HOTEL / BIGUGLIA	
TEC in Corsica > De l'écrit à l'écran	24/25-mai	Elias BELKEDDAR (Réalisateur) Charles TESSON (Délégué général de la Semaine de la Critique)	Session d'accompagnement "DE L'ECRIT A L'ECRAN"	CINEMATHEQUE Semaine de la Critique / PORTO VECCHIO	
TEC in Corsica > Les Pitchs + Projection	22-août	France Télévisions, Collectivité de Corse, Producteurs corses, TELE PAESE	Pitchs des projets devant des professionnels en matinée + Projection de courts- métrages de Talents l'après-midi	Les Rencontres Musicales/ CALENZANA	
TEC in Corsica > De l'écrit à l'écran	28-sept	Idir SERGHINE (CO-PRESIDENT ACID) Marta BERMAN (Réalisatrice)	Session d'accompagnement "DE L'ECRIT A L'ECRAN"	COLLECTIVITE DE CORSE - ACID / AJACCIO	
TEC in Corsica > Projection	05-déc	France Télévisions, UNIFRANCE, Agence du Court Producteurs, Distributeurs	Projections de courts-métrages en présence des Talents	CINEMA LE MAZARIN Fest Tous Courts / AIX en PROVENCE	

<u>AUTRES MANIFESTATIONS PORTEES PAR KVA EN LIEN AVEC TEC IN CORSICA:</u>

• AVRIL > FURIANI

- Résidence d'écriture "MED IN SCENARIO" avec FRANCE Télévisions (Furiani) du 31 mars au 6 avril à Furiani ;

• AVRIL > FURIANI

- Rencontres pro avec les festivals de courts métrages présents au CORS'HOTEL, le 7 avril à Furiani ;

• AVRIL > PARIS

- LA CORSE TOUT COURT : U MULINU le 12 avril à Paris 5 lème.

Les sessions "TALENTS EN COURT" ont concerné 7 réalisateurs insulaires. Ci-joint un tableau détaillant les réalisateurs participants et leur projet :

NOM-PRENOM	SITUATION GEOGRAPHIQUE	TITRE DU PROJET
SARAÏS Sabrina	AJACCIO	LE FILM DE MEME
MAURIZI Léa	BASTIA	UNE BAGUE A CHAQUE DOIGT
ISTRIA Vincent	AJACCIO	ANNE
FIESCHI Rebeckah	AJACCIO / NY USA	SYLPHANIA GROVE
BORODINE Pasquale	PORTICCIO	COMME TOI
LECCIA Alain	BASTIA	LE DESAVOUE
SEPULCRE-NATIVI Délia	AJACCIO	EST-CE QUE JE T'AI CONNU

Plusieurs projets TEC des années précédentes ont été réalisés :

NOM-PRENOM	SITUATION GEOGRAPHIQUE	TITRE DU PROJET
D'OLCE Isabelle	PARIS	AU COMMENCEMENT
OPECCINI Alexandre	BASTIA	SUR TES TRACES
PERREARD Julie	AJACCIO	SUR LA TERRE NUE
REGOLI Stephan	BASTIA	FIGLIOLI DI PAISANI

La subvention de 12 500 € a été versée dans le cadre de la convention annuelle de soutien à l'association DIFFUSION KVA qui détaille un budget de 15 000 € TTC dédié à l'opération sur un coût total du programme d'activités de cette association dédiée à la promotion du court métrage de 88 095,36 € TTC soutenu en 2018 à hauteur de 50 000 € par la Collectivité de Corse. Le coût total de l'opération pour 2018 s'élève à 17 310 € (cf. bilan de l'association en annexe)

CODE	DEPENSES	MONTANT
6040001	PRESTATIONS DE SERVICES TEC IN CORSICA	3 250 €
60640001	BUREAUTIQUE TEC IN CORSICA	573 €
6230001	PUBLICITE TEC IN CORSICA	2 983 €
62510001	HOTEL TEC IN CORSICA	1 074 €
62510002	VOL TEC IN CORSICA	1 976 €
62510003	DPLCT TEC IN CORSICA	1 454 €
62573001	REPAS TEC IN CORSICA	5 808 €
	SOCIALES PDF JOINT	192 €
	TOTAL	17 310 €

Budget prévu	12 500 €	Budget réalisé	17 310 €
DIFFUSION KVA	0€	DIFFUSION KVA	2 310 €
CNC	5 000 €	CNC	5 000 €
CDC	7 500 €	CDC	10 000 €

ARTICLE 4.2 - LE SOUTIEN SELECTIF A L'ECRITURE ET AU DEVELOPPEMENT

Le montant attribué aux aides à la création continue de progresser en 2018 avec un total de **256 000** € (251 940 en 2017, 195 500 € en 2016, 172 000 € en 2015, 207 700 € en 2014, 187 000 € en 2013, 301 325 € en 2012, 276 000 € en 2011) pour un nombre de projets aidés, également en forte hausse, de **33 projets aidés** (+ 1 aide à la résidence d'écriture) (38 en 2017, 27 en 2016, 29 en 2015, 27 en 2014, 27 en 2013, 45 en 2012, 39 en 2011) **sur 74 (78 en 2017) demandes**

Ces aides (autour de projets détaillés aux articles 6, 7 et 8 pour une meilleure vue d'ensemble des corpus d'œuvres aidées) ont concerné 21 documentaires, 5 longs métrages de fiction, 2 courts métrages (+ 1 aide à la résidence d'écriture), 4 séries de fiction et 1 web série documentaire.

Budget prévu	250 000 €	Budget 256 000 €	réalisé
CDC	250 000 €	CDC	256 000 €
CNC	0€	CNC	0€

ARTICLE 4.3 – SOUTENIR L'AUTEUR PAR L'OCTROI D'UNE BOURSE DE RESIDENCE

Un projet a été aidé dans le cadre des bourses de résidence d'écriture. Cette bourse concerne le court métrage de Tara Mollet intitulé « L'Arbre ». La résidence a eu lieu dans le cadre de l'atelier résidence du GREC « Réécrire un film court » à Porto-Vecchio.

Budget prévu	12 000 €	Budget réalisé	6 000 €
CDC	8 000 €	CDC	4 000 €
CNC	4 000 €	CNC	2 000 €

ARTICLE 6 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE COURTE DUREE

L'atelier d'écriture mis en place avec le Groupe de Recherche et d'Essais Cinématographiques (GREC), en vue de finaliser des scénarios de courts métrages provenant de réalisateurs insulaires mais aussi des DOM-TOM, et d'autres régions de France, continue d'être plébiscité par les participants corses. Ceux-ci sont choisis au sein de candidatures spontanées, de projets d'étudiants par l'équipe pédagogique du département « cinéma » de l'I.U.T. de Corse et de projets ayant été jugés intéressants mais inaboutis du fonds d'aides. L'atelier se déroule actuellement à Porto-Vecchio en partenariat avec la Cinémathèque de Corse et a accueilli en 2018 une aide à la résidence d'écriture d'une jeune auteure corse.

Comme pour les années antérieures, des conventions entre le GREC, et la CDC ont été passées pour le financement des films réalisés au cours du cursus par les élèves du D.U. option « écriture et réalisation » de l'I.U.T. de Corse baptisé

CREATACC (Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse).

- ❖ Les films issus de cette formation sont souvent sélectionnés en festivals, comme « Le voyage dans la boite » d'Amine SABIR ou « Chiens » de Mme Caroline POGGI dont le premier court métrage « Tant qu'ils nous restent des fusils à pompe » a reçu l'Ours d'Or au festival de Berlin. Caroline POGGI a terminé son premier long métrage intitulé « Jessica for ever » qui a été sélectionné aux festivals de Toronto et de Berlin. Le court métrage de Julien MEYNET ancien élève de l'IUT de Corse, intitulé « La Terre Brulée », a été présélectionné aux Césars en 2015. Yannick Casanova a été sélectionné cette année au Festival du cinéma du réel pour son documentaire d'auteur « Danielle Arbid Un Champ de Bataille » diffusé par ARTE.
- En synergie avec la section cinéma de l'IUT de Corse, sont organisées à Corte depuis 12 années « les Nuits méditerranéennes du court-métrage » afin notamment de sensibiliser les étudiants de l'Université aux problématiques et aux enjeux artistiques et financiers du court-métrage et donner un ancrage méditerranéen et une visibilité à la production corse.

De nombreux professionnels sont présents au gré des années : (CNC, Agence du court-métrage, chaînes (ARTE, France Télévision qui dote le prix d'un préachat, Unifrance, représentants de festivals du continent dans le cadre de carte blanche). Ce festival a déployé pour sa dernière édition sa programmation sur 4 lieux différents, Furiani, Corte, Ajaccio, Paris. L'association organisatrice de ce festival a également mis en place l'opération « Talents en court » qui favorise l'émergence de réalisateurs et de projets sur le territoire.

Un autre festival de court métrage, baptisé « Des Courts en Fête », a également vu le jour. Sa spécificité est de se dérouler simultanément sur plusieurs villes du territoire.

Les films aidés cette année inscrivent leur dramaturgie autour de problématiques assez récurrentes dans le court métrage comme le parcours initiatique d'adolescents avec souvent la médiation du rapport avec la nature, l'enfermement social, l'acceptation de la différence, avec certains sujets plus actuels autour de la notion d'identité sexuelle. Phénomène assez nouveau dans le cadre du fonds d'aides corse, la moitié des courts métrages retenus en production s'inscrit dans le registre de la comédie burlesque.

Dans le cadre des aides à la production, 12 courts-métrages de fiction (10 en 2017, 10 en 2016, 6 en 2015, 8 en 2014, 7 en 2013) et 4 documentaires d'auteur (4 en 2017, 2 en 2016, 3 en 2015, 5 en 2014, 4 en 2013) ont été aidés par la CDC sur les 46 demandes (50 en 2017, 28 en 2016), 8 proviennent d'auteurs-réalisateurs corses et 2 sont produits par des sociétés insulaires.

Dans le cadre des aides à la création (écriture-développement), 3 courts-métrages de fiction (4 en 2017, 3 en 2016, 4 en 2015, 2 en 2014) ont été aidés par la CDC sur les 12 demandes (11 en 2017, 6 en 2016).

AUTOUR DE PARCOURS INITIATIQUES EN LIEN AVEC LA NATURE

Dans le cadre de l'aide à la production :

* "FUGUEUR" produit par la SARL TROIS BRIGANDS PRODUCTIONS (PARIS) et réalisé par Paul GARCIA retrace les retrouvailles de deux frères après la mort de leur

père, une épreuve qui va leur permettre de dépasser leurs différences et rendre possible une nouvelle relation.

- * "SEULS" produit par la SAS IN VIVO FILMS (LA ROCHELLE) et réalisé par Claudia BOTTINO raconte la réaction d'un jeune garçon, suite à la découverte de l'infidélité de sa mère, en l'absence de son père, lors de vacances au camping.
- * "QUATORZE ANS", produit par la SARL ECCE FILMS (PARIS) et réalisé par Barbara CARLOTTI, est une évocation fictionnelle onirique, sous forme de comédie musicale, de l'adolescence de la réalisatrice à travers ses excursions nocturnes dans la boite mythique de l'époque de Venacu à la découverte de la musique de cette fin des années 80 et de ses premiers émois sexuels.
- * "LES CHAMPS MAGNETIQUES" produit par la SAS FILMS GRAND HUIT (PARIS) et réalisé par Romain DAUDET-JAHAN et s'intéresse à la rencontre entre Léna, une adolescente qui fuit sa famille et la société qui veut l'interner, et Solal, un jeune garçon persuadé que sa mère a été enlevée par des extraterrestres. En suivant Solal dans son périple à travers la nature et en acceptant de croire en sa vision du monde Léna va retrouver l'espoir.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- * "JARDIN MAGIQUE" écrit par France GAYRAUD (U PONTE À A LECCIA) décrit le parcours d'une jeune femme à la dérive qui se laisse entrainer à la sortie d'un concert par un inconnu dans un lieu hors du commun au cœur du maquis, un lieu dans lequel elle va retrouver une proximité avec ses désirs et sa vraie nature.
- * "L'ARBRE" écrit par Tara MOLLET (BASTIA) raconte la rencontre entre une jeune fille et une vielle dame qui entretient avec la forêt et la nature un rapport particulier qu'elle va tenter de lui transmettre avant de mourir.

AUTOUR DE L'ENFERMEMENT SOCIAL

Dans le cadre de l'aide à la production :

- * "CA VA S'ARRANGER" produit par la SAS LA MER A BOIRE (PARIS) et réalisé par Antoine OGIER, raconte le parcours de Mehdi, un jeune citadin qui décide de rompre avec son quotidien en acceptant un poste de défricheur en forêt auprès d'un menuisier installé dans un village isolé.
- * "O MA" produit par la SAS LA CELLULE PRODUCTIONS (PARIS) et réalisé par Vincent LAUNEY-FRANCESCHINI nous plonge dans le monde d'Ange Marie et Toussaint, deux frères marins pêcheurs qui vivent avec leur vieil mère dans un coin retiré à l'extrémité du Cap Corse où les femmes se font rare, jusqu'au jour où en rentrant de la pêche Ange Marie croise le chemin de belles naïades dont la vision fantasmée va l'amener à remettre en question ses choix de vie.
- * "LA SYMPHONIE DES MARTEAUX" produit par la SARL PIANO SANO FILMS (PARIS) et réalisé par Marc GURUNG décrit la vie d'un jeune immigré népalais partagé entre son père qui l'emprisonne dans un amour mutique et exigeant et fait

tout pour le préserver du monde extérieur et sa fascination pour son nouveau voisin passionné de tuning qui symbolise tout le clinquant de la civilisation occidentale.

Dans le cadre de l'aide à la création :

* "GAMINES" produit par la SARL CINED (VENACU) et réalisé par Silvia STADEROLI raconte l'histoire d'une jeune adolescente élevée par une mère défaillante qui va découvrir le pouvoir de sa séduction pour obtenir l'argent qui lui fait défaut.

DANS LE REGISTRE DE LA SATIRE SOCIALE SUR LE MODE DE LA COMEDIE BURLESQUE:

Dans le cadre de l'aide à la production :

- * "APIBEURZDE" produit par la SAS HYBRID FILMS (POITIERS) et réalisé par Basile CHARPENTIER raconte la quête d'un père, marginalisé à la suite des séquelles d'un accident, qui part en quête d'un cadeau pour l'anniversaire de son fils.
- * "DU GROS POISSON" produit par la SAS LES FILMS PORTALIS (PARIS) et réalisé par Lionel GUERRINI est une comédie autour de l'affrontement viril et quelque peu ridicule de deux pécheurs sur le lac de Tolla en quête de la plus grosse prise, jusqu'à ce qu'une sirène accrochée à leur hameçon ne les entraine au fond du lac.
- * "SHINY HAPPY PEOPLE" produit par la SARL FORREST & LEA (PARIS) " et réalisé par Mathilde PETIT est une sorte d'anti-dystopie qui raconte dans le registre de la comédie la rencontre d'un homme et d'une femme dans une dictature du bonheur où la tristesse n'a pas sa place.
- * "GASOIL" produit par la SAS SCOP ARTISANS DU FILM (PARIS) et réalisé par Léonard ACCORSI, ancien étudiant de La FEMIS, raconte la révolte d'une employée face à un patron tyrannique.
- * "SANS BALLE" produit par la SARL EXPLICIT FILMS et réalisé par Anne de GIAFFERRI, interroge la question de la normalité et du regard porté sur l'autre en prenant prétexte d'une partie de babyfoot entre infirmiers jouée sans balle, une scène qui interpelle et sème le trouble auprès des patients témoins de la scène, à l'intérieur de l'hôpital psychiatrique.

DANS LE REGISTRE DU DOCUMENTAIRE D'AUTEUR

SUR LA QUESTION DE L'IDENTITE SEXUELLE

Dans le cadre de l'aide à la production :

* "SO (JE SUIS)", produit par la SARL ANDOLFI (PARIS) et réalisé par Julie ALIONE, interroge les représentations de la féminité et de la masculinité dans la Corse d'aujourd'hui au-delà des assignations et des injonctions sociétales.

Dans le cadre de l'aide à la création :

* "O PD !", produit par la SARL PROVIDENCES (PARIS) et écrit par François CHARLES, enquête sur les réalités de la vie des homosexuels en Corse.

AUTOUR DE LA FAMILLE DANS LES SOCIETES MEDITERRANEENES

Dans le cadre de l'aide à la production :

* "I GUERRIERI" produit par la SAS ALLINDI (AIACCIU) et réalisé par Loredana ACQUAVIVA raconte l'histoire d'une famille haute en couleur du Sud de l'Italie qui fait bloc autour du père qui se meurt, chacun réagissant à sa manière à l'imminence de cette disparition.

AUTOUR DE L'INTRICATION DES HOMMES ET DES PAYSAGES

Dans le cadre de l'aide à la production :

* "RN 193, TAMANTA STRADA" écrit par Lionel DUMAS-PERRINI (AIACCIU) nous fait cheminer le long de cet axe à la découverte d'une histoire de la Corse d'hier et d'aujourd'hui.

Budget prévu	450 000 €	Budget réalisé 499 000 €	(fongibilité	article 7,
CDC	300 000 €	CDC		332 667 €
CNC	150 000 €	CNC		166 333 €

ARTICLE 7 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE LONGUE DUREE

Dans le cadre de l'aide à la production :

Les nouveaux règlements votés en 2014 et 2015 et 2017 ont repositionné le fonds d'aides de manière plus attractive, et les demandes en production sont plus variées. 2 (4 en 2017) projets de longs-métrages, sur les 7 (6 en 2017) demandes présentées en aide à la production ont été retenus.

Un projet atypique intitulé « MON LEGIONAIRE » de la réalisatrice Rachel LANG, dont le précédent film « BADEN BADEN » avait reçu un bon accueil critique, qui prend ici comme espace diégétique le milieu de la légion étrangère à Calvi et les terrains d'opération de celle-ci. L'autre projet retenu intitulé « BELLE FILLE » de la réalisatrice Méliane MARCAGGI est une comédie plus classique qui joue avec subtilité des clichés accolés au territoire et à l'identité corse, autour d'une intrigue basée sur un quiproquo.

Les devis de ces films oscillent entre 2,5 et 4,5 millions d'euros, dans la fourchette moyenne des budgets des longs métrages français :

* "BELLE FILLE", produit par la SAS MY FAMILY (PARIS) et réalisé par Méliane MARCAGGI, est une comédie coproduite par TF1 qui détourne les clichés corses

avec subtilité autour d'une intrigue basée sur un quiproquo, où une femme, à la suite d'une aventure d'un soir, se voit dans l'obligation d'assumer le rôle de la veuve de son amant de passage auprès de la famille du défunt lors de la veillée funèbre. La prévision de retombées économiques sur le territoire s'élève à 694 772,00 €. Le rôle titre est tenu par Alexandra LAMY.

* "MON LEGIONNAIRE" produit par la SARL CHEVALDEUXTROIS (BOULOGNE BILLANCOURT) et réalisé par Rachel LANG raconte le parcours de Nika, une jeune ukrainienne qui part retrouver en Corse son fiancé Vlad, un jeune légionnaire venu lui aussi d'Ukraine pour s'engager Légion étrangère à Calvi. Déterminée à former un couple et fonder une famille avec l'homme qu'elle aime, Nika va se heurter au contexte hostile de la légion et des séparations à répétition lors des missions qui isolent physiquement et mentalement les soldats et leurs femmes. La prévision de retombées économiques sur le territoire de ce long métrage distribué par BAC FILMS et diffusé par CANAL+ s'élève à 499 353,00 €. Les rôles titres sont tenus par Camille Cotin et Louis GARREL.

Dans le cadre des aides à la création :

En ce qui concerne les aides à la création de nouveaux réalisateurs insulaires comme Maria Léa REGALES, Thierry LORENZI, Pascal TAGNATI (Grand prix du festival des Nuits Med) et Ange BARAGLIOLI (Prix du meilleur film francophone au 22e festival du polar de Cognac), viennent s'ajouter à une génération de réalisateurs corses prometteurs comme Caroline POGGI (Ours d'or au Festival de Berlin en 2014, sélection au Toronto International Film Festival 2018 et festival international du film de Berlin 2019 dans le cadre de son premier long métrage), Méliane MARCAGGI, Thierry de PERETTI (sélectionné au Festival de Cannes à La Quinzaine des Réalisateurs pour « Les Apaches » et à la Semaine de la Critique pour « Une Vie Violente »), Frédéric FARRUCCI (prix SOPADIN du meilleur scénario pour « Strip » son premier long métrage qui s'est tourné en 2018).

D'autres jeunes réalisateurs comme Julien MEYNET, Rinatu FRASSATI, Alexandre OPPECINI, Yannick CASANOVA sont également en écriture de leur premier long métrage.

Ces jeunes réalisateurs explorent de nouveaux territoires fictionnels pour la Corse qui s'inscrivent dans une forme de modernité culturelle par les sujets traités et les références cinématographiques dont ils se revendiquent.

5 (8 en 2017) projets de longs métrages, ont été subventionnés, 4 en écriture (4 en 2017) et 1 en développement (4 en 2017) sur les 17 (19 en 2017) présentés. 3 d'entre eux sont développés par des réalisateurs insulaires.

Dans le cadre de l'aide à l'écriture :

INSCRIVANT LEUR RECIT DANS UN IMAGINAIRE FEMININ

* "MISS" écrit par Marie Léa REGALES (BASTIA) décrit la vie de Lorraine une jeune fille qui passe son temps sur Internet, un lieu pour elle plus réel que le réel, dans lequel elle aime, elle attend, elle passe le temps, jusqu'à ce qu'elle se décide à partir à l'autre bout du pays, à la recherche de Logan qui ne répond plus à ces messages alors qu'ils sont très proches.

* "LA FEMME AU CABANON" écrit par Dorothée SEBBAGH (MARSEILLE) interroge la nature et la complexité du désir féminin à travers l'histoire sensuelle qui se noue entre une jeune femme et un "caseddu" découvert lors d'une promenade, rencontre qui va bouleverser le cours de sa vie.

INSCRIVANT SON RECIT DANS UNE SOCIETE DYSTOPIQUE

* "BOLT" écrit par Thierry LORENZI (BASTIA).dont le précédent opus « On/Off » a été salué par la critique et sélectionné dans des dizaines de festival à travers le monde, nous emmène, à travers son projet intitulé " BOLT ", dans l'univers de la science-fiction, avec une histoire autour du sport et du transhumanisme.

INSCRIVANT LEUR RECIT DANS LES REALITES SOCIALES CONTEMPORAINES DE LA CORSE

Dans le cadre de l'aide à l'écriture :

* "CISMONTE" écrit par Benoit BOUTHORS (SAINT DENIS) raconte le parcours de trois lycéens, à Corti entre l'adolescence et l'âge adulte, qui essaient de trouver leur place dans un microcosme où la pression autour des codes virils de l'honneur et de la réussite par l'argent amènent à la violence et fracassent les trajectoires des personnalités les moins construites.

Dans le cadre de l'aide au développement :

* "LES COMETES" produit par la SAS 5 A 7 FILMS (LE PRE SAINT GERVAIS) et écrit par Pascal TAGNATI (Grand prix du festival des Nuits Med) décrit la chronique d'un village corse, dans ce moment paroxystique de l'été où la population croît déraisonnablement et où se croisent les parcours inattendus de ceux qui sont partis, ceux qui sont restés, des nouveaux venus et des estivants de passage.

Budget prévu	600 000 €	Budget réalisé 350 000 €	(fongibilité	article	6)
CDC	400 000 €	CDC		233 333	€
CNC	200 000 €	CNC		116 667	€

ARTICLE 8 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES

A) DOCUMENTAIRES AUDIOVISUELS (SERIES ET UNITAIRES),

En 2018, le volume de la production de documentaires unitaires est reparti légèrement à la hausse mais reste loin du niveau des années 2012 ou 2007.

23 projets de documentaire unitaire (20 en 2017, 21 en 2016, 27 en 2015, 17 en 2014, 25 en 2013, 32 en 2012, 15 en 2011, 20 en 2010, 30 en 2009, 30 en 2008, 35 en 2007, 24 en 2006, 32 en 2005) sur 34 demandes (30 en 2017) ont été aidés en production.

7 ont été aidés à l'écriture (15 en 2017, 10 en 2016, 8 en 2015, 13 en 2014, 12 en 2013, 13 en 2012, 15 en 2011, 9 en 2010, 13 en 2009, 7 en 2008, 6 en 2007, 10 en 2006) **sur 13 demandes** (23 en 2017),

13 ont été aidés au développement (8 en 2017, 8 en 2016, 8 en 2015, 6 en 2014, 13 en 2013, 21 en 2012, 14 en 2011, 10 en 2010, 5 en 2009, 8 en 2008, 13 en 2007, 11 en 2006) **sur 22 demandes** (16 en 2017).

Une série documentaire (2 en 2017, 1 en 2016, 1 en 2015, 0 en 2014, 2 en 2013, 3 en 2012, 1 en 2011, 1 en 2010, 7 en 2009, 3 en 2008) sur 2 demandes (3 en 2017) a été aidée en production.

Ces projets proviennent, pour la plupart, de sociétés de production ou d'auteurs insulaires. De nouveaux champs de la société corse contemporaine sont abordés depuis quelques années, comme la place des femmes, l'immigration, la violence, qui viennent s'ajouter aux thématiques récurrentes du fonds d'aides corse qui sont :

- L'histoire de la Corse et de la Méditerranée (notamment la seconde guerre mondiale),
- L'archéologie et le patrimoine en Méditerranée,
- La connaissance des identités culturelles linguistiques et religieuses en Méditerranée.
- Les portraits d'artistes, musiciens, cinéastes, peintres, écrivains méditerranéens,
- La protection de l'environnement, le développement durable,
- Le parcours d'hommes corses ou méditerranéens emblématiques,

Cette année, les réalisateurs ont continué à porter un regard politique sur la société corse avec notamment des sujets qui s'inscrivent dans le champ social contemporain, traitant de problématiques liées à l'intégration, au lien social, à l'identité culturelle, à l'intrication des hommes et des paysages. On peut également relever de nombreux portraits d'artistes insulaires et un certain nombre de projets liés aux problématiques agricoles et au développement durable.

Ces documentaires sont pour beaucoup d'entre eux destinés à France3 Corse / ViaStella, la chaîne corse satellitaire de plein exercice à vocation méditerranéenne du groupe France Télévisions qui propose 15 heures de programmes quotidiens.

Pour accompagner cette mouvance du documentaire en Corse, un festival soutenu par la CDC dédié aux documentaires d'auteur, « Corsica.doc », a été créé il y a 12 ans par Mme Annick Peigne Giuly ancienne journaliste à Libération et présidente de « Documentaires sur Grand Ecran ». La programmation se fait souvent en partenariat avec d'autres festivals dont par exemple le « Festival du Réel » ou le FID. L'opération dispose d'une compétition unique en France destinée à récompenser la meilleure première œuvre documentaire. L'action inclut également des ateliers pédagogiques et de développement de projets. L'association propose également une programmation à l'année.

Une équipe de bénévoles, composée notamment de réalisateurs insulaires de documentaire s'est constituée autour de l'association qui est devenu un espace de sensibilisation de la profession au regard documentaire.

En liaison avec la CDC, l'association Corsica Doc et Les Ateliers Varan organisent chaque année à Ajaccio des ateliers d'écriture et de réalisation documentaire ouverts aux réalisateurs du bassin méditerranéen intitulés "Regards méditerranéens". Un corpus de 10 films portant des regards originaux sur le territoire sort chaque année de cet atelier autour d'une thématique définie. Ces films sont diffusés sur Internet et parfois sur France3 Corse / ViaStella. L'atelier d'écriture de scénario du GREC (Groupe de recherche et d'essais cinématographiques), basé à Porto-Vecchio depuis quatre ans, s'est également ouvert à la réécriture de documentaires d'auteur. Ces

projets de documentaires se retrouvent parmi les projets aidés dans le cadre du fonds d'aide. Parmi les projets retenus cette année :

RELEVANT DU CHAMP SOCIAL CORSE CONTEMPORAIN AUTOUR DE PROBLÉMATIQUES LIEES A L'IDENTITÉ CULTURELLE, A L'INTÉGRATION, AU LIEN SOCIAL

Dans le cadre de l'aide à la production

- * "MADE IN CORSICA" produit par la SARL INJAM PRODUCTION (PARIS) et réalisé par Isabelle SIMEONI raconte comment la Corse peut fabriquer des corses de destin à travers quatre parcours d'intégration d'hommes et de femmes issus de la communauté marocaine.
- * "CHEZ NOUS", produit par la SARL MARETERRANIU (AFA) et réalisé par Marie CRISTIANI, dans le cadre de réflexions sur l'identité corse contemporaine, esquisse un portrait de la complexité et la pluralité des parcours qui entrent dans la composition de la population de l'île.
- * "L'ILE DE BABEL", produit par la SA CINETEVE (PARIS) et réalisé par Anne de GIAFFERRI, collecte, dans deux foyers Bastia, les récits de jeunes migrants, mineurs isolés, dans leur parcours d'accueil en Corse où ils essaient d'élaborer un projet de vie sur l'ile en laissant de côté leur passé souvent traumatique.
- * "SAVANNAH", produit par la SAS KALORAMA PRODUCTIONS (CUTULI E CURTICHJATU) et réalisé par Francescu ARTILY, raconte le combat d'une mère dont la fille est morte sous les coups de son ex-compagnon et qui milite dans le cadre d'une association qui aide les femmes en difficulté et sensibilise les publics par des actions de prévention des comportements violents.

Dans le cadre de l'aide à la création

- * "L'ESCALE", produit par la SARL CINED (VENACU) et écrit par De Gaulle EID, traite de l'aventure artistique et humaine d'une création théâtrale autour de textes de Bernard-Marie Koltes qui implique les habitants issus du quartier prioritaire de Lupinu afin de recréer du lien social.
- * "L'ANNEE PROCHAINE, ON PARTIRA" écrit par Juliette JOFFE-POLI (BRUXELLES) nous parle du besoin de s'imaginer un « ailleurs » pour accepter de vivre là où l'on est.
- * "EASTERN STEROIDS" écrit par Jean-Simon PERETTI (SARI D'URCINO) traite du besoin d'exister, dans une époque dominée par l'image, à travers le portrait d'un jeune culturiste tchèque.

AUTOUR DE PORTRAITS D'ARTISTES INSULAIRES:

Dans le cadre de l'aide à la production

* "TINO ROSSI, LE TOUR DU MONDE EN 50 CHANSONS" produit par la " SARL MARETERRANIU (AFA) et réalisé par Anna Francesca LECCIA revient sur le parcours exceptionnel en montrant comment ce ténor insulaire a su coller à son

époque, à ses mutations technologiques pour, entre les années 20 et 50, construire sa légende.

- * "U TRAGULINI" produit par la SARL 504 PRODUCTIONS (CORTI) et réalisé par Pascal ALBERTINI prend prétexte de la dernière tournée de d'Antoine CIOSI, l'un des monuments de la chanson corse, pour revenir sur la trajectoire engagée de cet artiste, une trajectoire qui rentre en résonnance avec six décennies d'histoire de son ile.
- * "SALE TETE CE GAMIN" produit par la SARL CINED (VENACU) et réalisé par Serge BONAVITA explore la période Punk-Rock de la Corse des années 80 à travers la trajectoire fulgurante d'un de ses représentants les plus singuliers.
- * "IMPORT EXPORT LES CASABLANCA DRIVERS" produit par la SARL MOUVEMENT (AIACCIU) et réalisé par Sampiero RAFFALLI suit la tournée aux USA de ce groupe pop-rock-électro insulaire dans un parcours de petites scènes californiennes et de bars mythiques aux sources de leur inspiration musicale.
- * "L'ARTISTE QUI SE VOULAIT ARTISAN" produit par la SARL INTERVISTA PROD (AIACCIU) et réalisé par Isabelle PORTE interroge le parcours dans le « Riacquistu » de l'artiste insulaire, Frédéric POGGI et son positionnement en tant que militant au service d'une culture corse enracinée et en mouvement.
- * "PATRIMONIO, UN FESTIVAL AU CŒUR DE LA CORSE", produit par la SARL 504 PRODUCTIONS (CORTI) et réalisé par Pascal ALBERTINI, se tourne vers ces militants associatifs passionnés de guitare qui ont su faire de ce village un rendezvous incontournable de la scène musicale.
- * "E BUSCIGHE", produit par la SARL MECANOS PRODUCTIONS (PARIS) et réalisé par David OLIVESI, explore les rapports qu'entretiennent depuis quelques décennies les auteurs insulaires de bande dessinée avec les réalités du territoire en s'intéressant à ce que ce médium donne à voir de la société corse.
- * "MARIE FERRANTI, LA LITTÉRATURE EST UN JEU", produit par la SARL CINED (VENACU) et réalisé par Christian ARGENTINO, revient sur le parcours de cette romancière à laquelle la Corse a inspiré le goût du récit, à travers les lieux qu'elle aime, ses amis, son goût pour la peinture des grands maîtres, les thèmes qui jalonnent son œuvre.
- * "JEROME FERRARI, UNE VIE APRES LE GONCOURT", produit par la SARL INTERVISTA PROD et réalisé par Sébastien BONIFAY, nous montre le quotidien de cet écrivain qui, malgré l'effet Goncourt, reste fidèle à ce qu'il est, à sa passion pour la littérature, l'enseignement, la photographie.

Dans le cadre de l'aide à la création

* **VOIX D'OR"** produit par la SARL GRAND ANGLE PRODUCTIONS (MERIGNAC) et écrit par Carole GRIGY interroge l'ascension de Jean-François MARRAS, jeune ténor insulaire à l'Opéra National de Paris à la personnalité charismatique, à travers les rencontres qui ont transformé sa vie en destin.

* "LA TOUR" écrit par Thomas GABRIEL suit la quête initiatique du réalisateur dans sa tentative d'appréhender l'univers artistique musical de l'artiste polymorphe lannis XENAKIS dont l'œuvre musicale avant-gardiste est nourrie de son rapport à la nature corse.

AUTOUR DE PROBLEMATIQUES AGRICOLES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de l'aide à la production

- * "LE CEDRAT CORSE ENTRE MYTHES ET REALITE" produit par la SARL STELLA PRODUCTIONS (VINTISARI) et réalisé par Dominique TIBERI et Bernadette SPAGNOLI-MORGANTI retrace l'histoire du cédrat en Corse et enquête sur le renouveau actuel de sa culture.
- * "PRIME A LA FRAUDE" (aidé également dans le cadre de l'aide au développement), produit par la SARL CORSE TV (TOURVES) et réalisé par Jean-Charles CHATARD, se penche sur les causes de la divagation animale en Corse et les abus liés aux déclarations des délimitations des espaces de pacage, clés d'accès aux subventions européennes.
- * "ZERU FRAZIU" produit par la SARL STELLA PRODUCTIONS (VINTISARI) et réalisé par Jean-Michel SCHIAVO, vise à mettre en lumière la problématique de la gestion des déchets en Corse en dressant un état des lieux et en étudiant les perspectives d'avenir à travers les témoignages des différents acteurs de la filière.

Dans le cadre de l'aide à la création

- * "LE CRI DES GOELANDS", produit par la SARL CANTINA STUDIO (BOULOGNE BILLANCOURT) et écrit par Gisèle CASABIANCA, raconte la quête de sens de citoyens qui se sont regroupés pour proposer une autre approche de la problématique de la gestion des déchets dans leur micro région et s'opposent à l'extension de l'enfouissement.
- * "SEXUALITE ET FABRIQUE DES AGRUMES", produit par la SARL STELLA PRODUCTIONS (VINTISARI) et réalisé par Bernadette SPAGNOLI-MORGANTI et Dominique TIBERI, investit le conservatoire de l'INRA de Corse à San Ghjulianu, où se trouve l'une des quatre plus grandes collections d'agrumes de la planète, pour nous parler du travail des chercheurs à la recherche de nouvelles variétés destinées à booster l'agrumiculture insulaire et mondiale.
- * "NOS ENFANTS S'EN SOUVIENDRONT", produit par la SAS UMBE! FILMS (BUNIFAZIU) et écrit par Marie-Jeanne TOMASI, interroge, à travers le motif de la culture des chênes lièges, la disparition des paysages qui nous ont construits, symptomatique d'un effacement culturel, pour faire place à une urbanisation sauvage et des nouveaux résidents dont les mentalités ne sont pas toujours en harmonie avec le lieu. En parallèle, elle nous montre en Sardaigne comment l'exploitation de cet arbre continue avec succès.
- * "QUE PIERRES VIVENT, UNE HISTOIRE DE LA CORSICADA AUJOURD'HUI", produit par la SARL STELLA PRODUCTIONS (VINTISARI) et réalisé par Mariette FELTIN, nous parle du projet du maire d' U Lugu di Nazza de faire revivre son village du Fiumorbu à travers l'opération « Petra Viva » en s'appuyant sur l'esprit de

l'aventure de la coopérative artisanale de la Corsicada et de la réhabilitation du village de Pigna porté en son temps par Toni CASALONGA et Richard RENUCCI.

AUTOUR DU MONDE MEDITERRANEEN

Dans le cadre de l'aide à la production

- * " PROFILS DANGEREUX ", produit par la SAS LES FILMS D'ICI MEDITERRANEE (MONTPELLIER) et réalisé par Mark Lofty LOUIS, se penche sur ces héros 2.0 du militantisme politique qui ont été les acteurs de la révolution égyptienne par le biais des réseaux sociaux.
- * "UN CHATEAU EN CATALOGNE" (aidé également dans le cadre de l'aide au développement), produit par la SARL LES PRODUCTIONS DU TRITON (AIACCIU) et réalisé par Joseph GORDILLO, prend comme figure la tradition des « castells » (pyramides humaines) pour porter un regard sur la société catalane et ses fractures en cette année où s'est cristallisé le débat sur l'indépendance.
- * "DEMINEUSES" produit par la SARL CINED (VENACU) et réalisé par Silva KHNAKANOSIAN s'intéresse à la vie d'un village perdu en Arménie où ne réside plus que comme forces vives que des femmes avec leurs enfants et des vieillards, les hommes étant partis travailler en Russie.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- * "DES FRANCAIS AUX COTES DES PHALANGISTES", écrit par De Gaulle EID et Jérôme HARLAY, revient sur la présence de jeune français aux cotés des milices chrétiennes lors de la guerre civile de Liban entre 1975 et 1990.
- * "L'OMBRE DE L'ABSENCE MAHMOUD DARWICH ", produit par la SARL LES FILMS DU TOURBILLON (CALINZANA) et écrit par Laurent BILLARD, nous parle du combat par les mots d'un poète pour la libération de la Palestine et des traces qu'il a laissées.

AUTOUR DE PROBLEMATIQUES HISTORIQUES ET POLITIQUES

- * "LES ECHOS DE L'HISTOIRE" (série documentaire de 9*26 minutes), produit par la SARL MARETERRANIU (AFA) écrit par Paul ROGNONI et réalisé par Yannick CASANOVA, Eduardo MALVENUTI et Alexandre ATTAL, nous plonge dans l'histoire de neuf pays méditerranéens (Espagne, Turquie, Tunisie, Chypre...) à travers un moment clé où la démocratie a vacillé et le cours de l'histoire aurait pu basculer. La prévision de retombées économiques sur le territoire s'élève à 418 549,52 €.
- * "LEONE LOGAR, L'INOUBLIABLE IGNORE" produit par la SARL KORROM (AIACCIU) et réalisé par Dominique MAESTRATI témoigne du parcours d'un jeune slovène enrolé de force dans l'armée italienne qui déserta pour rejoindre la résistance corse et mourut lors des combats d'Usciolu.
- * "NAPOLEON, INSULAIRE DANS L'ÂME", produit par la SAS ZIA MARIA FILMS (PURTICHJU) et réalisé par Isabelle BALDUCCHI, nous éclaire sur la personalité

particulière de Napoléon en abordant par l'angle psychanalytique le lien particulier qu'il a entretenu avec les îles qui ont jalonné son destin.

- * "RIACQUISTU 2.0" produit par la SARL PASTAPROD (FURIANI) et réalisé par Jean-Charles MARSILY interroge la forme de l'action politique de nos jours à travers la place que prennent les réseaux sociaux dans la poursuite du combat pour le Riacquistu.
- * "L'HOMME DE L'ILE" produit par la SARL MECANOS PRODUCTIONS (IVRY SUR SEINE) et réalisé par Jean-Michel RODRIGO retrace la trajectoire d'André DANG, personnage clé de la réappropriation de l'exploitation du nickel de la Nouvelle Calédonie par les kanaks, à l'heure où se profile le référendum d'autodétermination.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- * "ANTOINE PERETTI JEAN JAURES, LEUR AMITIE MEURT AU CROISSANT", écrit par Dominique MAESTRATI (AIACCIU), évoque la trajectoire d'un ami de Jean JAURES d'origine corse, prétexte à convoquer une époque qui présente de grandes similitudes avec la période actuelle et la montée des nationalismes ;
- * "MAÑANA" écrit par Mathieu PROUST (LURI) retrace l'épopée méconnue, entre 1942 et 1944, des 30 000 « évadés de France par L'Espagne » où ils furent emprisonnés avant de pouvoir rejoindre les forces libres en Afrique du Nord.
- * "QUASTANA" produit par la SAS ALINDI (AIACCIU) et réalisé par Julie PERREARD propose, en repartant des archives filmées de la campagne législative du candidat Paul QUASTANA en 2012, de questionner le bouleversement profond de la société corse en un peu moins de 10 ans qui a vu un courant politique opérer une mutation jamais enregistrée sur l'île et passer du statut d'opposant à celui d'un objet de séduction et d'un phénomène de mode. Le projet est également l'occasion de questionner les perspectives, les impasses, les évolutions et les renoncements du nationalisme moderne.

AUTOUR DE L'INTRICATION DES HOMMES ET DES PAYSAGES

Dans le cadre de l'aide à la création :

- * "L'HOMME QUI A VU L'HOMME QUI A" écrit par Ugo CASABIANCA (LE PRE SAINT GERVAIS) interroge le mystère entourant la personnalité d'un homme qui sillonne les routes corses à pied depuis des années à travers les témoignages des gens qui l'ont croisé le long de son périple.
- * "PRIMA MATERIA" produit par la SARL ACIS PRODUCTIONS (PARIS) et écrit par Thibaud OSCAR propose une approche poétique de l'île sous la forme de cinq portraits qui s'entremêlent avec comme motifs récurrents la pierre, la roche, le minéral sous tous leurs aspects qui lient chacun à leur façon ces vies insulaires.
- * "FINIZIONI" produit par la SARL PROVIDENCES (PARIS) écrit par Antoine VIVIANI, Emmanuel GRAS et Vladimir UNTEL entremêle trois points de vue narratifs pour appréhender l'effet de la propagation sur la population d'un village d'une rumeur autour d'un phénomène surnaturel.

B) CAPTATION RECREATION:

- 4 projets, 2 unitaires et 2 séries de captations-recréations de spectacles vivants ont été aidés en 2018 sur les 5 demandes :
- * "ANTOINE CIOSI AU THEATRE DE BASTIA", produit par la SARL 504 PRODUCTIONS (CORTI) et réalisé par Lizzie LAMBERT et Pascal ALBERTINI, rend hommage à cette légende de la chanson en Corse à l'occasion de la captation de son dernier concert.
- * "ARTE VIVU SAISON 2", un ensemble de 9 captations de spectacle vivant(retombées économiques : 572 271,60 €), produit par la SARL PASTAPROD (FURIANI) et réalisé par Philippe RAFALLI et Pierre-François CIMINO, propose la constitution d'un fonds patrimonial des créations artistiques contemporaines dans le domaine du spectacle vivant en Corse, servant dans le cadre d'une mise en ligne parallèlement à la diffusion télévisuelle, de corpus d'études pour les étudiants et les chercheurs et de support de diffusion au public.
- * "LE CABARET INSOLITE", produit par la SARL MARETERRANIU (AIACCIU) et réalisé par Paul ROGNONI, , après « Mezzo Voce » et les « Concerts à la Bougie », renouvelle l'approche de cette société autour de la musique filmée en proposant la captation d'un ensemble de cinq concerts (retombées économiques : 356 847,00 €) de nouveaux talents méditerranéens et hexagonaux, présentés par la chanteuse Barbara CARLOTTI dans le cadre de la salle de l'Aghja, en recréant l'esprit du cabaret.
- * "TRIO AQUARELA", produit par la SAS SUPERSONIC FILMS (NICE) et réalisé par Julie PERREARD est une captation, dans le cadre des « Nuits de la Guitare », du concert de trois virtuoses de la mandoline, de la guitare et du hautbois autour de la réinterprétation de musiques populaires brésiliennes.

C) TELEFILM ET FICTION TV (SERIE ET UNITAIRE)

4 séries de fiction ont été aidés en 2018 (2 en 2017) en production sur autant de demandes :

5 séries de fiction ont été aidés en 2018 (1 en 2017) en création sur 7 demandes.

La qualité d'écriture des séries de fiction insulaires, a été mise en avant par la sélection en 2017 au festival SERIE SERIES de Fontainebleau de deux productions insulaires « OVER LA NUIT » et « BACK TO CORSICA ». Les saisons 2 de ces séries ont été aidées en production pour la première et en développement pour la seconde cette année.

En 2018 également, deux séries tournées sur le territoire ont été sélectionnées au festival SERIE MANIA de Lille, une web série développée pour les nouvelles écritures de France Télévision intitulée « ZEROSTERONE », et la série pour ARTE intitulée « UNE ILE » qui a obtenu le prix de la meilleure série française.

Dans le cadre de l'aide au développement, Ange BARAGLIOLI (Prix du meilleur film francophone au 22e festival du polar de Cognac pour son long métrage « CAÏD » a été retenu pour un projet de série intitulé « AMAZONES », un film de cité où les femmes prennent le pouvoir et renversent les codes. Enfin "STUDIENTE" une série décalée autour du milieu étudiant de Corte, sort de son décor de studio dans le cadre

de sa saison 2, plus ambitieuse, sous la forme d'un road movie en décor naturel. Tout cela montre un vrai dynamisme des producteurs et réalisateurs insulaires autour de la série de fiction, malgré des budgets de production réduits. Un atelier professionnel d'écriture autour du genre est en gestation.

Dans le cadre de l'aide à la production d'unitaire :

Dans le cadre de l'aide à la production de série :

- * "UNE ÎLE" produit par la SAS IMAGE ET COMPAGNIE (BOULOGNE BILLANCOURT) et réalisée par julien TROUSSELIER est une série originale, avec Noée ABITA, Laetitia CASTA et Sergi LOPEZ au casting, coproduite par Arte et proposée par Image et Compagnie, la société à l'origine des différentes saisons de la série « MAFIOSA ». Le scénario s'inscrit dans un monde fantastique et romanesque, totalement différent de celui de l'ancienne saga portée par cette société, un monde où les hommes et les sirènes se côtoient, la mer leur étant devenue invivable du fait des ravages de l'activité humaine. La prévision de retombées économiques pour ce tournage s'élève à 1 367 293 €.
- * "STUDIENTE SAISON 2" (série de fiction de 42*5 minutes) produit par la SARL STELLA PRODUCTION (VINTISARI) et réalisé par Baptiste AGOSTINI-CROCE, , est une évocation décalée sous forme de sketches du milieu étudiant de Corti et des problématiques des jeunes qui s'y côtoient. Cette nouvelle saison prend la forme d'un road-movie à travers l'île durant la période estivale prétexte à des aventures et des rencontres rocambolesques. La prévision de retombées économiques pour ce tournage s'élève à 552 433.79 €.
- * "OVER LA NUIT SAISON 2" (série de fiction de 25*20 minutes), produit par la SARL MARETERRANIU (AFA) et réalisé par Julien MEYNET, retrace la suite des péripéties en Corse, d'Ulla et Sauveur accompagnés de leur fils, un adolescent un peu différent, dans leur tentative de reprendre la gérance d'une station-service située au bord d'une route de montagne en Corse. Cette saison met l'accent sur l'ouverture à la sexualité du jeune autiste et ses relations avec le personnel de la station et son père en l'absence de sa mère. Le casting et l'équipe technique de cette série diffusée sur la chaîne ViaStella est, à l'exception d'un rôle féminin, 100% insulaire. La prévision de retombées économiques sur le territoire s'élève à 1 162 532,00 €.
- * "ZEROSTERONE" (websérie de fiction de 8*13 minutes) produit par la SAS LA DAME DE CŒUR (PARIS) et réalisé par Nadja ANANE est une web-série développée pour les nouvelles écritures de France Télévision qui déploie son action 108 années après la disparition du dernier homme sur terre suite à une guerre chimique. Il ne reste plus que des femmes sur terre. La série retrace le road movie de deux sœurs qui se rendent à la journée d'appel et de préparation à la procréation, unique chance de se faire inséminer grâce aux restes de la banque de sperme. Elles y rencontrent Gabrielle qui les entraine à la recherche du dernier homme survivant. La prévision de retombées économiques sur le territoire de cette minisérie s'élève à 133 120,00 €.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- * "STEK" écrit par Fabien ROBERT(AIACCIU) et Joël BASSAGET pour un projet de web série en animation 3D dans le registre de la science-fiction présenté par un animateur et un scénariste confirmés.
- * "STORIA NOSCIA" produit par la SAS ALLINDI (AIACCIU) et écrit par Stephane DINELLI et Maria Francesca VALENTINI se propose dans le cadre d'une série de vidéos transmédias de mettre l'expression en langue corse au diapason de la culture des « Youtubers ».
- * "MAL'CONCILIO" écrit par Ghjacumu SANTUCCI(I PIRELLI) est une adaptation sous la forme d'une série du roman " MAL'CONCILIO " de Jean-Claude ROGLIANO qui réinscrit l'univers de ce roman dans le 21 ième siècle à travers les aventures et les rencontres d'un dessinateur de bande dessinée venu travailler sur l'adaptation du livre dans le village où réside son auteur.
- * "AMAZONES" série produite par la SAS 13 PRODUCTIONS (MARSEILLE) et écrit par Ange BASTERGA et Pierre-Marie MOSCONI, retrace, dans le registre de la comédie, la prise de pouvoir d'une bande de filles déterminées à se construire un avenir, sur le trafic de drogue d'un quartier jusqu'alors tenu par un gang exclusivement masculin.
- * "BACK TO CORSICA SAISON 2" produit par la SARL MOUVEMENT (AIACCIU) écrit par Félicia VITI retrace la suite des péripéties, d'une jeune lesbienne de retour en Corse et de son groupe d'amis d'enfance, des post adolescents à la fois désenchantés, naïfs et très représentatifs des composantes de la jeunesse corse actuelle et des angoisses existentielles qui habitent ces jeunes trentenaires en quête de la construction de leurs vie sur le terrain de la réalité insulaire contemporaine.

Budgetprévu	1 800 000 €	Budgetréalisé	1 795 000 €
CDC	1 200 000 €		1 196 667 €
CNC	600 000 €		598 333 €

AIDE A LA MUSIQUE DE FILM:

Cinq aides ont été accordées pour un **montant total de 24 200 €.** Elles concernent les œuvres suivantes :

- * "LA NUIT EST LA" produit par la SARL STANLEY WHITE (AIACCIU) et écrit et réalisé par Delphine LEONI pour la composition de la musique par Carmin BELGODERE. Ce court métrage suit l'évolution psychologique d'une femmme dont le mari a été assassiné, de l'anéantissement au désir de vengeance et au passage à l'acte.
- * "AU COMMENCEMENT", produit par la SARL LES FILMS PORTALIS (PARIS) et réalisé par Isabelle D'OLCE, pour la composition de la musique par Ronan

MAILLARD. Ce court métrage imagine le quotidien de Napoléon enfant à Aiacciu dans le contexte historique et familial qui l'a vu grandir et déterminé sa destinée.

- * "AU CŒUR DES FEMMES" produit par la SARL FOLLE ALLURE (ALUZE) et réalisé par Marie MURCIA pour la composition de la musique par Manuel DOMARCHI. Ce court métrage traite de la condition féminine à travers le portrait de cinq femmes très différentes, fragiles et fortes qui mènent, chacune à leur façon, leur marathon quotidien en essayant de ne rien abdiquer de leurs désirs et leur appétit de vie.
- * "L'ÎLE" (cf. aide à la production) une série produite par la SAS IMAGE ET COMPAGNIE (BOULOGNE BILLANCOURT) et réalisée par Julien TROUSSELIER pour la composition de la musique par Pierre GAMBINI.

AIDE A LA DIFFUSION:

Plusieurs aides ont été accordées pour un montant total de 14 901 €. Elles concernent les œuvres suivantes :

- * "ON M'A DONNE LA TERRE" produit par la SARL LES PRODUCTIONS DU TRITON (AIACCIU) et réalisé par Francescu ARTILY pour des frais liés à la fabrication d'un DCP et à la diffusion de ce documentaire.
- * "AFRIKA CORSE" produit La SARL INJAM PRODUCTION (PARIS) et réalisé par Gérard GUERRIERI) pour des travaux liés à l'authoring à la fabrication et à la conception d'un Blu-Ray de ce long métrage de fiction.
- * "77/78 L'EPOPEE BASTIAISE" produit par la SARL INJAM PRODUCTION (PARIS) et réalisé par Lionel BOISSEAU pour des travaux liés à l'authoring, à la fabrication et à la conception d'un Blu-Ray de ce documentaire.
- * "CHIENS" produit par la SARL JHR FILMS (PARIS) et réalisé par Caroline POGGI pour des travaux liés à l'authoring à la fabrication et à la conception d'un BluRay de ce court métrage de fiction.
- * Un corpus de12 films pour des travaux liés à l'éditorialisation de ces œuvres pour une diffusion sur une plateforme VàD par la SARL ALLINDI (AIACCIU) :
- "L'ODEUR DU GAZ" de Jean-Louis TOGNETTI
- "GRECE ANNEE CHAOS" de Christian LORRE
- "CHEMIN DE JUSTICE" de Christian LORRE
- "VIA RUPTA" de Kevin LAMETA
- "KM 100" de Maria Francesca VALENTINI
- "DANS LE SILENCE JE SENS ROULER LA TERRE" de Mohamed Lakhdar TATI
- -- "AUTONOMIA ?" de Dominique TIBERI
- "MALAVIA" de Dominique TIBERI
- "CORSE ET ARMES" de Laurence LEDUC-CLEMENTI
- "17-07-57" de Pascal REGOLI
- "ASSASSINS" de Laurent SIMONPOLI
- "COUPEZ" de Laurent SIMONPOLI

EN RESUME

Le règlement du fonds d'aides à la création audiovisuelle et cinématographique de la CDC (Collectivité de Corse) a été placé sous RGEC (Règlement général d'exemption par catégorie) en 2015. Il reprenait les règles pour le cinéma et l'audiovisuel édictées par la nouvelle Communication cinéma. Ce règlement 2015 entérinait notamment l'augmentation du plafond de certaines aides afin de favoriser l'attractivité du territoire et s'ouvrait à la catégorie du long métrage documentaire.

Une actualisation de ce règlement de la CDC a été votée en 2017, puis en 2018 faisant l'objet d'une modification du placement sous RGEC dans le cadre de la nouvelle Collectivité de Corse pour prendre en compte les avancées règlementaires récentes du CNC. Ces changements portent notamment sur la prise en compte des œuvres linéaires destinées au SMAD, la modification des taux d'intervention publique en faveur des projets difficiles et l'ouverture au développement de projets destinés aux nouveaux médias et aux nouveaux modes de diffusion. Cette hausse des taux d'intervention publique sur les œuvres difficiles devrait favoriser la production d'œuvres en langue corse difficile à financer hors de ce contexte.

Les retombées économiques

Les aides aux séries de fiction longues, vecteurs de retombées économiques sur le territoire et de travail pour les techniciens et comédiens corses, sont en hausse cette année avec 4 séries de fictions aidées. A ce chiffre, nous pouvons ajouter l'aide à 2 longs métrages de fiction, 1 série documentaire et 2 séries de captation, facteurs également de forts retours économiques sur l'ile. La prévision de retombées économiques pour l'ensemble des films tournés en 2018 avoisine 7.51 millions d'euros pour 1 069 700 euros de subventions attribuées (713 133 euros pour la CDC / 356 566 euros pour le CNC, dans le cadre de la mesure 1 euro pour 2 euros).

Le bras de levier moyen sur les trois dernières années pour la fiction (séries, longs métrages) avoisine 8 euros de retombées économiques sur le territoire pour un euro d'apport de la CDC (cf. tableau).

Année du tournage	Titre de l'œuvre	Type d'œuvre	Société de production	Réalisateur	Aide à la production attribuée CDC	Part CNC 1 euro pour 2 euros	Subvention réelle CDC	Retombées économiques prévisionnelles	Nbre jours de tournage	Retombées économiques
2016	UNE VIE VIOLENTE	LM FICT	LES FILMS VELVET	Thierry DE PERETTI	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	1 008 701,00 €	41	1 161 943,00 €
2016	LAISSEZ BRONZER LES CADAVRES	LM FICT	Tobina film	Hélène CATTET Bruno FORZANI	100 000,00 €	33 333,33 €	66 666,67 €	344 591,00 €	20	252 671,00 €
2016	MEURTRES A BASTIA	SERIE FICT	ALBERTINE PRODUCTIONS	Stéphanie MURAT	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	693 146,00 €	21	518 902,00 €
2016	HOTEL PARAD'ISULA, BASTIA CITA DA PIGLIA	SERIE FICT	PASTAPROD	Philippe RAFFALLI , Pierre François CIMINO	160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €	472 520,88 €	45	558 691,59 €
2016	STUDIENTE	SERIE FICT	STELLA PRODUCTION	Dominique TIBERI	60 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	283 011,33 €	21	182 661,77 €
2017	BACK TO CORSICA	SERIE FICT	MOUVEMENT	Felicia VITTI	130 000,00 €	43 333,33 €	86 666,67 €	553 672,34 €	25	379 465,15 €
2017	JESSICA FOREVER	LM FICT	ECCE FILMS	Jonathan VINELet Caroline POGGI	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	259.178,00	24	529 589,00 €
2017	LA VIE OU LA PLUIE	TV FILM	OMNICUBE	Lavinie BOFFY	70 000,00 €	23 333,33 €	46 666,67 €	417 594,83 €	35	406 074,35 €
2017	OVER LA NUIT - Saison 1	SERIE FICT	MARETERRANIU	Julien MEYNET	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	870 850,00 €	27	893 252,00 €
2018	UNE ILE	SERIE FICT	IMAGE ET COMPAGNIE	Julien TROUSSELIER	248 000,00 €	82 666,67 €	165 333,33 €	1 370 000,00 €	66	1 370 000,00 €
2018	BELLE-FILLE	LM FICT	MY FAMILY	Méliane MARCAGGI	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	694 772,00 €	25	694 772,00 €
2018	LE TEMPS EST ASSASSIN	SERIE FICT	AUTHENTIC PROD	Claude Michel ROME	220 000,00 €	73 333,33 €	146 666,67 €	3 782 119,00 €	70	3 782 119,00 €
2018	OVER LA NUIT - Saison 2	SERIE FICT	MARETERRANIU	Julien MEYNET	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	1 162 532,00 €	27	1 162 532,00 €
2018	STUDIENTE - saison 2	SERIE FICT	STELLA PRODUCTIONS	Baptist AGOSTINI- CROCE Jean-Louis GRAZIANI	168 500,00 €	56 166,67 €	112 333,33 €	365 519,00 €	25	365 519,00 €
2018	ZEROSTERONE	WEB SERIE	LA DAME DE CŒUR	Nadja ANANE	83 200,00 €	27 733,33 €	55 466,67 €	133 120,00 €	12	133 120,00 €
				TOTAL :	2 289 700,00 €	709 900,00 €	1 579 800,00 €	12 152 149,38 €	484	12 391 311,86 €
										1 euro de subvention CDC pour environ 8 euros dépensés sur le territoire

En ce qui concerne le documentaire et la captation audiovisuels, il s'agit cette année comme en 2017 quasiment exclusivement de productions insulaires. Les retombées économiques prévisionnelles sur ce secteur sont également conséquentes avec 3 196 534 euros pour 730 333 € de subventions, apport 1 euro pour 2 euros du CNC déduit (1 095 500 € de subvention globale). Le bras de levier est de 4,38 euros pour 1 euro CDC.

Ces chiffres traduisent bien la vitalité de la production insulaire et un phénomène d'industrialisation des grosses sociétés de productions insulaires qui se tournent elles aussi vers la production de séries (fictions courtes, captations, documentaires) qui permettent de pérenniser leur activité et leurs emplois et de faire travailler les intermittents dans les périodes où la Corse n'accueille pas de tournages du continent. Des projets d'agrandissements de plateaux existants, de création d'un audit de mixage professionnel qui servirait également pour le doublage et de mise en place d'une structure de location de matériel de tournage sont à l'étude ou partiellement réalisé.

Cette dynamique industrielle est confortée par la politique de la chaîne ViaStella en faveur des séries et des captations au détriment de la production de documentaires unitaires dont le volume de demandes en ce qui concerne l'aide à la production est en repli depuis plusieurs années.

La mise en place de formations à l'écriture de série de fiction est toujours à l'étude notamment dans le cadre d'un travail à l'anglo-saxonne en pool de scénaristes pourrait accompagner cette émergence d'une nouvelle génération d'auteurs qui se lancent dans ce secteur et potentialiser l'ouverture de ses productions à la distribution vers des marchés extérieurs à l'ile.

Par ailleurs, malgré la baisse de la production et de la diffusion de documentaire, le développement d'une plateforme SVOD sur le modèle de TËNK, portée par la SAS ALLINDI et soutenue par la CDC, permettra la mise en valeur, du corpus patrimonial d'études très riche sur la Corse et la Méditerranée, qui s'est construit à travers la production de documentaires depuis une quinzaine d'années, d'autant que, depuis quelques années, les thématiques abordées sont plus en phase avec le monde contemporain et les interrogations et les problématiques qui traversent la société corse d'aujourd'hui.

La fiction cinéma insulaire que ce soit en ce qui concerne le court-métrage ou le long métrage montre également, une bonne santé avec plusieurs projets intéressants de long métrage en développement et des réalisateurs insulaires qui n'hésitent pas à réaliser des projets hors du territoire tout en continuant à développer des projets pour l'île.

Le volume en termes de jours de tournage est équivalent à celui de 2017 (1184 jours). Ce bilan est contrasté avec 263 (89 en 2017) jours de tournage en fiction (fiction longue et série de fiction), 85 (115 en 2018) jours en fiction courte et 389 (624 en 2017) jours en documentaire (cf. Bilan accueil de tournage). L'année 2019 s'annonce également intéressante pour la fiction longue avec trois tournages de longs métrages prévus au 1^{er} semestre.

En conclusion, le constat est le même que celui de 2017, la filière cinématographique et audiovisuelle corse, à travers un accueil de tournage (photothèque, techniciens, comédiens, logistique) qui se professionnalise et se structure, des sociétés insulaires qui prennent une dimension industrielle et s'adaptent aux nouveaux marchés, des sociétés de prestation techniques qui se développent et des réalisateurs et des producteurs qui commencent à se faire un nom dans les festivals continentaux, continue de montrer un visage très dynamique et mature, même si elle semble arriver à une sorte de crête d'activité en l'absence d'un projet industriel d'envergure et du fait des limites et des spécificités du territoire.

ARTICLE 9 – SOUTIEN A LA PRODUCTION DES DOCUMENTAIRES DE CREATION ET DES ADAPTATIONS AUDIOVISUELLES DE SPECTACLES VIVANTS FINANCES PAR LES TELEVISIONS LOCALES

La Collectivité de Corse a contribué au développement de chaînes locales sur son territoire, en accordant son soutien dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens et ce depuis 2006 avec la création de France 3 Corse Via Stella et Télé Paese.

1) TELEPAESE

La Collectivité de Corse a signé avec la chaîne Télé Paese une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2021.

Cette nouvelle convention encadre les obligations en matière de coproductions de la chaine dans le cadre des articles 1 et 6 de la convention :

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

OBJECTIF 4 - COPRODUCTION D'ŒUVRES DE CREATION

La production

Télé Paese soutiendra le développement de la filière professionnelle des producteurs insulaires en associant sa contribution (numéraire et technique) à celle du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Cette dynamique a pour ambition de renforcer la professionnalisation des auteurs et améliorer la qualité de l'offre faite au public.

Le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre du projet de convention de coopération avec le CNC pour la période 2017-2019. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 6 de la présente convention et détaillées en Annexe 3.

Ainsi, en 2018, 4 œuvres de création seront coproduites avec la filière externe de production insulaire dans ces conditions par la chaîne. Les années suivantes de 2019 à 2021, la Chaîne s'engage à coproduire au moins dix-sept œuvres de création supplémentaires, un total de 21 œuvres sur la durée totale de la convention.

La diffusion

Les créations audiovisuelles (fictions, documentaires, captations), tournées et/ou consacrées à la Corse seront favorisées par la chaîne et bénéficieront d'une case spécifique de diffusion hebdomadaire, en prime time, sur la grille des programmes de Télé Paese.

ARTICLE 6: UTILISATION DE LA SUBVENTION

L'aide est attribuée sous forme de subvention accordée à la chaîne fournissant un service d'intérêt économique général s'appuyant sur la décision du 20 décembre 2011 de la Commission européenne (relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général, n°2012/21/UE) pour les compensations annuelles n'excédant pas 15 millions d'euros ou finançant des services répondant à certains besoins sociaux (hôpitaux, logement social...), et dont la durée du mandat n'excède pas dix ans.

L'aide octroyée par la Collectivité de Corse a été évaluée selon le mécanisme de compensation en vertu des objectifs assignés à l'article 1 de la présente convention

et détaillés en Annexe 2 intitulée « Tableau d'affectation de la subvention ». Cette aide fera l'objet de la validation et du contrôle stipulés dans les articles 3 et 4 de la présente convention.

Le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre du projet de convention de coopération à conclure avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2017-2019. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention suivantes : fléchage du soutien de la Collectivité de Corse sur des œuvres spécifiques préachetées ou coproduites par la chaîne, à la condition que les œuvres concernées aient obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficient d'un apport horaire en numéraire de la chaîne d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création de 60 minutes et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants.

La subvention accordée à la chaîne Télé Paese en 2018 en investissement s'élève à 124 000 € dont 83 000 € aux coproductions qui n'ont que partiellement été consommés. Les œuvres préachetées ou coproduites dans le cadre du soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne ont été les suivantes :

Année	Titre (en capitales)	Réalisateur (nom en capitales)	Société de production	СР		Durée	APPORT EN NUMERAIRE DE LA CDC VIA LE COM	dont part CNC	Financement en industrie
2018	LE TEMPS DE L'ÉCOUTE	Hélène MEDIGUE	COMIC STRIP PRODUCTION	13	DOC U	52	0 €	0 €	18 300 €
2018	AIO ZITELLI	Frédéric BERTOCCHINI, Jean-Marie ANTONINI	C4PROD	75	F-TV U	20	0 €	0 €	5 000 €
2018	ON OFF	Jean-Marie ANTONINI	C4PROD	75	ANIM S	8	0 €	0 €	9 400 €
2018	SILOE	Chloé DRAGNA	CINEDOC FILMS	74	DOC U	52	0 €	0 €	8 000 €
2018	RN193, TAMANTA STRADA	Lionel DUMAS-PERINI	INTERVISTA PROD	2A	DOC U	52	12 000 €	3 000 €	3 000 €
2018	DIMENSION HORIZONTALE	Roberto DELLA TORRE	STELLA PRODUCTIONS	2B	DOC U	52	0 €	0 €	25 300 €
2018	LES PRISONNIERS DE WAKHAN	Janyl CHYTYRBAEVA	CINEDOC FILMS	74	DOC U	90	0 €	0 €	9 600 €
2018	STROMBA	Jules ZINGG	LES FILMS DE L'AUTRE COUGAR	15	F-TV U	15	12 100 €	0 €	6 900 €
2018	PATRIMONIO, FESTIVAL AU CŒUR DE LA CORSE	Lizzie LAMBERT	504 PRODUCTIONS	2B	DOC U	52	0 €	0 €	8 400 €
2018	NAPOLEON INSULAIRE DANS L'AME	Isabelle BALDUCCHI	ZIA MARIA FILMS	2A	DOC U	52	0 €	0 €	28 000 €
2018	PIERROT	Julie AGUTTES	PRIMA LUCE	33	DOC U	60	6 000 €	0 €	6 000 €
							30 100 €	3 000 €	127 900 €

Dans le cadre du soutien du CNC aux COM des télévisions locales et au regard des critères d'éligibilité des œuvres, les contributions du CNC et de la CDC apparaissent comme suit :.

Œuvres retenues dans le cadre de la convention CNC	Apport diffuseur en numéraire	Part CDC	Part CNC
RN193, TAMANTA STRADA	12 000 €	9 000 €	3 000 €
TOTAUX	12 000 €	9 000 €	3 000 €

2) FRANCE 3 CORSE VIA STELLA

L'Assemblée de Corse a adopté en date du 22 septembre 2017 (délibération n°17/287 AC) la proposition d'un avenant n°1 pour l'exercice 2017 à la convention d'objectifs et de moyens de la chaîne France 3 Corse Via Stella du 13 février 2015. Cet avenant prévoyait l'octroi d'une subvention d'un montant de 700 000 € pour l'exercice 2017 et détaillait les modalités d'attribution de la subvention en précisant notamment dans son article 4 les modalités suivantes :

« le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre du projet de convention de coopération à conclure avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2017-2019. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 5 de la présente convention. Il est entendu que dans le cadre de la présente convention d'objectifs et de moyens, la chaîne s'engage à investir dans l'écriture et dans la production de documentaires de création, d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants, en vue de leur diffusion effective. Ne seront prises en compte que les œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficiant d'un apport horaire en numéraire du ou des diffuseurs d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants ».

Cet avenant a été signé par Via Stella en 2018. Dans ce contexte, la subvention attribuée en 2017 à France 3 Corse ViaStella, a pu être engagée, un bilan sur l'année 2017 sera donc communiqué au CNC.

Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec la chaîne France 3 Corse Via Stella sera élaborée en 2019 avec peut-être, sous réserve d'un moyen légal, un rattrapage de l'année 2018 qui est actuellement hors convention. De ce fait nous ne pouvons présenter de bilan concernant la chaîne pour l'année 2018.

En l'état actuel, le bilan, concernant les conventions d'objectifs et de moyen avec les télévisions locales, avec un apport de la CDC inférieur à 150 000 € pour le financement de l'écriture et de la production de documentaire de création et d'adaptation audiovisuelle ne permet pas le versement de la quote-part du CNC.

Budget prévu	780 000 €	Budget 18 000 €	réalisé	(provisoire)
CDC	680 000 €	CDC		18 000 €
CNC	100 000 €	CNC		0€

ARTICLE 11.1 - ACCUEIL DES TOURNAGES ET SOUTIEN A LA COMMISSION REGIONALE DU FILM

Créé par la CDC en 2003 dans la continuité de l'adoption la même année d'un dispositif de soutien à l'audiovisuel, Corsica Pôle Tournages a pour mission de favoriser l'accueil de tournages en Corse, le suivi de la filière professionnelle en Corse (comédiens, techniciens, sociétés de production) mais également d'assurer une représentation de la Corse au sein des festivals et des salons professionnels afin de mener une action de communication volontariste. Corsica Pôle Tournages est membre de Film France (association nationale soutenue par le CNC regroupant l'ensemble des bureaux d'accueil -31 BAT- sur le territoire français).

Les services offerts par ce dernier sont les suivants :

- ✓ mise à disposition de bases de données : techniciens, comédiens, figurants, fournisseurs, sociétés de production ;
- ✓ pré-repérages et repérages ;
- ✓ autorisations de tournages, relais avec les institutions insulaires ;
- ✓ soutien logistique (transport, hébergement, services divers...) et administratif.

Depuis sa création, Corsica Pôle tournages a vu son activité évoluer d'année en année. L'évolution des productions endogènes et exogènes a permis la professionnalisation d'un noyau de techniciens et de comédiens insulaires.

BILAN BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGE 2018 :

I) BASE TAF - TECHNICIENS, ARTISTES ET FIGURANTS, UNE BASE EN CONSTANTE AUGMENTATION

Afin de suivre la filière professionnelle, Corsica Pôle Tournages dispose d'un outil : la base TAF (techniciens, artistes, figurants) créée en 2005 par Film France. C'est une base indépendante de celle administrée par le Pôle Emploi Spectacle. L'inscription à la Base TAF ne se substitue pas à celle qui doit être faite auprès du Pôle Emploi Spectacle. Depuis la mise en place de la base en 2005, celle-ci a été remaniée une première fois en 2011 et tous les inscrits ont dû procéder à leur réinscription et fera à nouveau l'objet d'un nouveau remaniement en 2019.

Une réflexion est menée quant à la création d'une base en gestion propre.

Corsica Pôle tournages recense dans sa base les inscriptions suivantes :

Туре		% IS						
	Base de 2005 à 2011	005 à 2011 à de 2018						
Techniciens	112	139	226	303	63%			
Comédiens	127	108	126	145	NC			
Figurants	100	112	156	174	NC			

^{*}IS = intermittents du spectacle

2) BASE DECORS, UN OUTIL TERRITORIAL EN COURS DE CONSTRUCTION

Corsica Pôle Tournages recense les décors du territoire insulaire afin de constituer une photothèque la plus exhaustive possible. Une application gérée par Film France permet la gestion des décors.

En comparaison, les bases des autres bureaux d'accueil en région disposent en moyenne de 2500 fichiers décors ce qui est loin d'être le cas en Corse, dont la gestion des décors se fait de manière empirique et au coup par coup.

Ainsi, afin de pallier ce manque de visuels, au bénéfice d'un travail plus efficient et plus professionnel, les ressources vives du territoire ont été identifiées (Agence du Tourisme de la Corse, Parc Naturel Régional de Corse, Offices de tourisme, Office de l'Environnement, Communautés de communes, villes, associations,...); la première convention de cession de droits photos a été signée avec le PNRC fin décembre 2017.

A ce jour, près de 15 000 photos libres de droits ont été collectées auprès de différents acteurs du territoire (le PNRC, l'ATC, les Offices de tourisme de Porto-Vecchio, Bonifacio, Calvi, Île Rousse, la ville de Bastia et le service de l'inventaire de la direction du Patrimoine de la CDC) et l'année 2019 permettra de poursuivre cette action (rdv en cours avec la communauté de communes et l'Office de tourisme du Cap Corse et 2 associations emblématiques de cette microrégion : Petre Scritte et Petra Viva).

Afin de gérer ces visuels dont le nombre va croître dans le courant de l'année, il a été pris attache auprès des services informatiques de la CDC, pour accompagner Corsica Pôle Tournages dans la création d'un outil de gestion adapté de type photothèque interactive.

Ces partenariats permettent non seulement de récolter des visuels libres de droits utilisables par l'ensemble des directions de la CDC (notifié dans la convention) mais aussi de structurer la coopération des différentes collectivités locales en faveur de l'accueil des tournages.

3) DES OUTILS SPECIFIQUES A CREER, ADAPTES AUX CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre de ses missions d'accueil des tournages, Corsica Pôle Tournages est très souvent sollicité par des sociétés de production pour des autorisations de tournages sur le territoire.

Ainsi, face aux nombreuses demandes et au vu de la complexité des règlementations (Natura 2000, réserves naturelles, zones humides, arrêtés de protection, directives, terrains du conservatoire,...), les directeurs de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – la DREAL et de l'Office de l'Environnement de la Corse –l'OEC ont été personnellement sollicités afin qu'une cartographie du territoire puisse être créée pour le Pôle Tournages.

Différentes réunions ont permis à Pôle Tournages de disposer depuis septembre 2018, d'une cartographie de la Corse afin d'identifier les différents gestionnaires en fonction des lieux de tournages des films.

Par ailleurs, très sollicitée pour l'obtention d'autorisations dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives et culturelles dont les tournages, la DREAL souhaite créer une application informatique dédiée de traitement dématérialisé.

Cette application permettrait d'interroger directement par mail les gestionnaires des lieux concernés en favorisant d'une part l'amélioration de l'accueil des tournages dans les démarches administratives et d'autre part, dans la gestion du respect des règlementations en matière d'environnement.

Des réunions ont débuté fin 2018 et vont se poursuivre en 2019 avec l'ensemble des gestionnaires concernés (CPT, DREAL, DDTM, DDCSPP, PNRC, OE,) pour la co-création et le co-financement de cet outil.

4) OUTILS DE COMMUNICATION

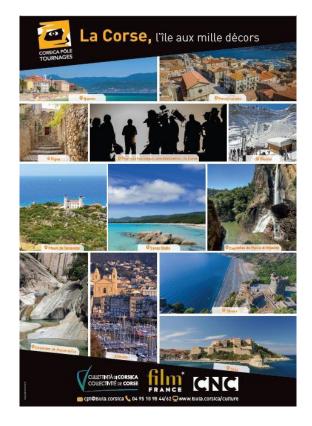
Corsica Pôle Tournages utilise des moyens de communications classiques sur des supports dédiés tels qu'Ecran Total, le Film Français, les catalogues des festivals...

MAGAZINES SPECIALISES	2016	2017	2018
1/ LES ECRANS			
Spécial Cannes		1 140,00€	
1/ ECRAN TOTAL			
Spécial Cannes		1 512,00 €	1 560,00€
Spécial Régions	1 620 € TTC	1 560,00€	1 440,00€
Spécial La Rochelle			2 400,00 €
2/ ERI			
Insertion La Rochelle	2 388,00 €		2 148,00 €
3/ LE FILM Français			
Spécial Cannes			3 480,00 €
4 / FILM France			
Incentive guide	500,00€	500,00€	
TOTAL	2 888,00 €	4 712,00 €	11 028,00 €

Datant de 2016, **le guide de Corsica Pôle Tournages a été renouvelé** et des goodies ont été créés (affiches, kakemonos, tot bag, sacoches, cordons, fouta) par le biais d'un marché.

Ces outils sont nécessaires notamment lors de déplacements en festivals et dans les salons dédiés à l'audiovisuel pour une communication efficace mettant en avant tant la diversité des décors insulaires que le Fonds d'Aides du service (règlement du fonds d'aides sur clé USB en attache du guide).

L'objectif consiste à construire à moyen terme, une véritable stratégie de communication en la matière en s'appuyant notamment, sur un site internet dédié ou encore une revue du cinéma insulaire.





Exemple d'une affiche

Guide et Goodies

5) FESTIVALS - EVENEMENTIELS

Festivals:

Corsica Pôle Tournages participe à des salons professionnels et festivals internationaux dont le Salon des Lieux de tournages à Paris, le festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand, le festival de Cannes, le festival de la Rochelle afin de faire la promotion de la Corse comme terre d'accueil de tournages. Il peut arriver que le bureau d'accueil organise des évènements afin de communiquer sur la politique du secteur ou de s'associer à la sélection d'un film en festival (ce qui a été le cas notamment en 2013 pour la sélection au festival de Cannes du 1 er long métrage de Thierry de Peretti « Les Apaches »).

Des partenariats se dessinent avec l'ATC afin d'associer leur présence à certains festival dans le but de mettre en place une stratégie de communication.

Organisation d'évènementiels :

Depuis deux années, à la sollicitation de Film France, Corsica Pôle Tournages organise sur le territoire des manifestations d'envergure nationale tel que la Fête du cinéma ou encore les Journées du Patrimoine.

Ainsi, en 2017 pour la fête du cinéma, en partenariat avec la cinémathèque de Corse et l'Office de Tourisme de Bonifacio, ont été organisées, au regard du Bollywood « Tamasha » tourné en partie sur Bonifacio en 2014 :

- deux visites guidées sur la thématique « patrimoine-cinéma » agrémentée par la visualisation sur Smartphones d'extraits de films in situ,
- des ateliers sur la culture indienne (danse et calligraphie) à destination des scolaires

- la projection du film « Tamasha » dans la loge de l'Arsenal en présence de techniciens et comédiens insulaires du film.

Ces animations ont drainé un public aussi bien de vacanciers que de locaux pour lesquels la présence d'indiens durant le tournage avait suscité un certain engouement et dont certains avaient pu y participer comme figurants.

Pour la fête du cinéma en 2018, en partenariat avec la cinémathèque de Corse, l'association Portivecchiu di Tandu, l'Office de Tourisme et la ville de Porto-Vecchio, différents animations ont été organisées dans cette ville :

- deux visites guidées avec le visionnage d'extraits de films anciens sur Smartphones en journée et en nocturne avec la projection des extraits de films sur les façades des ruelles de la ville,
- un ciné-concert sur le parvis du Bastion de France.

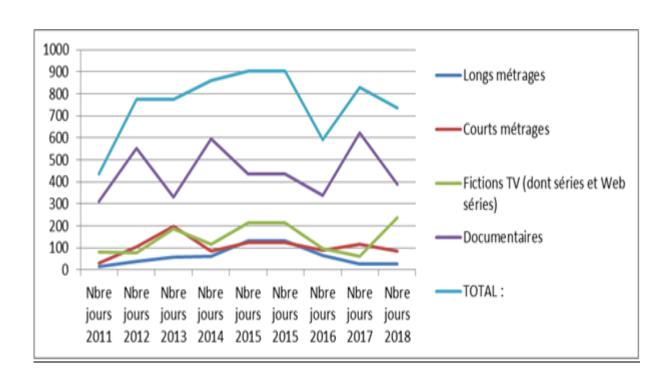
6) TOURNAGES

Pour le long métrage cinéma l'année 2018 continue de marquer, comme en 2017, un fléchissement. Un seul tournage a eu lieu sur le territoire pour 25 jours de tournage (26 en 2017, 66 en 2016, 131 en 2015). Il concerne le film de Méliane MARCAGGI « BELLE-FILLE » produit par MY FAMILY. L'année 2019 s'annonce, elle, nettement meilleure avec 4 à 5 tournages de long métrage annoncés.

La fiction télé, quant à elle, a atteint un niveau record en 2018 (+378%) avec 238 jours de tournage (63 en 2017, 98 jours en 2016, 214 jours en 2015). Les 6 tournages 2018 concernaient pour la moitié des séries de fictions produites par des sociétés insulaires pour la chaine VIASTELLA avec la série « OVER LA NUIT - Saisons 1 et 2 » (54 jours de tournage) et la série « STUDIENTE – Saison 2 » (25jours de tournage). Les trois autres séries venaient de productions parisiennes avec « UNE ILE » pour la chaine ARTE produit par IMAGE ET COMPAGNIE, « LE TEMPS EST ASSASSIN » pour la chaine TF1 produit par AUTHENTIC PROD et une Web série « ZEROSTERONE » pour les nouvelles écritures de France Télévision produit par LA DAME DE CŒUR.

Les autres baisses en 2018 concernent le nombre de jours de tournage en court métrage, en baisse de 26,08% et le nombre de jours de tournage en documentaire également en baisse de 37,66% avec 389 jours. Cette baisse concernant le documentaire s'explique par la priorité donnée en termes de budget en 2018 aux séries de fiction par la Chaine VIASTELLA.

BIL AN ACCUE IL DE TOURNAGE 2018		Nbre tournage 2012	Nbre mu mage 2013	Nbre tournage 2014	Nbre mu mage 2015	Nbre tournage 2016	Nbre mu mage 2017	Nbre tournage 2018	1.	Nbre jours de tournage 2012			1.			Nbre jours de tournage 2018
Longs mê trages	2	2	2	3	5	3	2	1	В	37	39	62	131	66	26	25
Courts métrages	6	13	19	15	20	17	17	14	31	105	199	86	125	87	115	85
Fictions TV (don t	3	3	4	5	6	5	3	5	81	77	136	117	214	98	63	215
Web TV	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	9	0	0	3	23
Programmes de finy	10	19	16	16	7	13	000	14	197	201	321	284	88	180	216	274
Do cum entaires	24	34	26	48	41	32	59	43	310	554	332	997	435	339	624	389
Pub licités	1	2	1	4	0	1	2	9	3	4	6	31	0	2	57	48
Films institutionnels	7	21	10	13	6	3	2	14	25	193	135	49	76	62	12	34
Clips musicaux	1	3	7	3	11	11	4	80	2	11	30	14	35	24	11	25
An tres	0	0	1	3	23	10	11	26	0	0	3	4	134	29	59	66
TOTAL:	54	102	36	111	119	95	109	135	722	1182	1271	1252	1238	887	1186	1184



Budgetprévu	40 000 €	Budgetréalisé	55 000 €
CDC	40 000 €	CDC	55 000 €
CNC	0€	CNC	0€

ARTICLE 11.2 – LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE

L'appel à projets " Industries culturelles et créatives de corse " concernant le régime d'aides Impresa Sì a été clos. Ce régime d'aides a comme objectifs d'aider le développement économique et accompagner la professionnalisation des structures et de soutenir l'émergence et la structuration de projets innovants explorant de nouveaux modèles économiques autour de la technologie et la création. Le résultat de cet appel à projets est le suivant :

Tiers	Activité	Dispositif	Nature de l'aide	Montant
ASSOCIATION CINEVISTA	Conception et développement de projets audiovisuels	Règlement de Minimis	Etude&prestation	5 000,00 €
SARL PASTAPROD	Production audiovisuelle pour la télévision, le cinéma et internet	Impresa Si - "Appel à projets Industries Culturels et Créatives de Corse"	Aide à l'investissement	22 350,00 €

Budgetprévu 100 000 €		Budget réalisé	27 350 €
CDC	100 000 €	CDC	27 350 €
CNC	0€	CNC	0€

ARTICLE 12 – FORMATION PROFESSIONNELLE RELATIVE AUX METIERS DE LA CREATION, DE LA PRODUCTION ET DE L'ACCUEIL DES TOURNAGES

Dans le cadre de la formation professionnelle initiale, ont été créés à l'Université de Corse :

- en 2001, la licence professionnelle TAIS (Techniques et Pratiques Audiovisuelles et Cinématographiques) qui a permis de constituer un véritable vivier de techniciens en Corse.
 - en 2011, le DU CREATACC (Diplôme d'Université Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse) en partenariat avec le GREC (Groupe de recherches et d'essais cinématographiques). Ouvert aux étudiants de Bac +3, elle permet à de jeunes producteurs réalisateurs et techniciens de se former tout en réalisant un premier film dans des conditions professionnelles. La Collectivité de Corse soutient les 6 films réalisés chaque année dans le cadre de son fonds d'aides au titre de l'aide à la première œuvre attribuant ainsi une subvention de 20 000 € par films.

Dans le cadre de la formation continue la Collectivité de Corse apporte également son soutien depuis plus d'une dizaine d'années à des actions de formation professionnelle relatives aux métiers de la réalisation et de l'écriture :

- L'association « Les Ateliers Varan » qui organisent en liaison avec l'association Corsica Doc chaque année à Ajaccio des ateliers d'écriture et de réalisation documentaire ouverts aux réalisateurs du bassin méditerranéen intitulés "Regards méditerranéens". Un corpus de 10 films portant des regards originaux sur le territoire sort chaque année de cet atelier autour d'une thématique définie. Ces films sont diffusés dans les festivals insulaires sur Internet et parfois sur France3 Corse / ViaStella :
- L'association GREC (Groupe de recherche et d'essais cinématographiques), dans le cadre d'ateliers d'écriture de scénarii d'œuvres cinématographiques de fiction de courte durée, basé à Porto-Vecchio depuis quatre ans. Cet atelier s'est élargi depuis quelques temps à la réécriture de documentaires d'auteur.

En fin d'année 2018, une réunion s'est tenue avec l'Assurance Formation Des Activités du Spectacle – l'AFDAS, association crée en 1972 qui se place aujourd'hui au cœur des stratégies emploi-formations notamment des intermittents de l'audiovisuel et du cinéma, permettant d'établir un premier contact dans le but de mettre en œuvre une professionnalisation et une structuration des filières et des réseaux de techniciens et comédiens insulaires.

Un premier travail a été initié par le biais de l'élaboration d'un questionnaire visant notamment à recenser les besoins de ces derniers.

D'autres actions concernant la formation à l'écriture de série et aux écritures émergentes sont en train d'être mise en œuvre.

Budget prévu	55 000 €	Budget réalisé	55 000 €
CDC	55 000 €	CDC	55 000 €
CNC	0€	CNC	0€

TITRE II: SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

ARTICLE 13 – ACTIONS DE DIFFUSION CULTURELLE

a) Soutien aux festivals

La Collectivité de Corse finance un certain nombre de festivals qui se déroulent sur le territoire régional :

A travers les festivals organisés, ces associations proposent une offre culturelle cinématographique plurielle et de qualité en complément de l'exploitation commerciale.

Ces festivals rencontrent, aussi bien sur Ajaccio que Bastia, un large public en progression constante. Bien qu'issues pour beaucoup du bénévolat, ces associations font montre d'un réel dynamisme, et participent à la vitalité de l'animation culturelle ressentie par le public qui participe chaque année plus nombreux à ces évènements. Ils développent pour la plupart un volet en direction des publics scolaires et

proposent des débats avec les réalisateurs professionnels et acteurs invités ainsi que pour deux d'entre eux des ateliers et des rencontres professionnelles.

Une des tendances de ces manifestations est d'associer à la thématique de la programmation cinématographique, d'autres aspects comme la peinture, la littérature, le théâtre, la musique, la danse, la gastronomie, pour faire de ces festivals des lieux d'échanges vivants, festifs et diversifiés dans la découverte d'une culture. Un effort a été fait ces dernières années sur la communication des évènements, l'harmonisation des calendriers et la territorialisation des programmations de ces festivals, essentiellement basés sur Aiacciu et Bastia avec beaucoup d'actions significatives de délocalisation des projections.

Cette offre englobe:

- les cinématographies étrangères contemporaines (méditerranéennes, italiennes, espagnoles, britanniques, latino- américaines) ;
- les cinématographies en rapport avec certaines spécificités du territoire (festival du cinéma rural de Lama, festival du film de montagne) ;
- des cinématographiques labellisées « art et essai » non diffusées par le réseau commercial ;
- le documentaire de création ;
- le court métrage.
- Le film politique
- Les films sur la musique

à travers quinze associations soutenues pour un soutien global qui a doublé en 2018 .

- L'association LATINITA pour l'organisation de la 21 ième édition du « Festival du Cinéma espagnol et latino-américain » à Ajaccio ;
- L'association CORSICA FILM FESTIVAL pour l'organisation de la 10^{ième} édition du « Festival du film britannique et irlandais » à Ajaccio ;
- L'association POPULAIRE DES TUNISIENS EN CORSE pour l'organisation de la 2^{ième} édition du « Festival du Grand Maghreb » à Ajaccio ;
- L'association CINE 2000 pour l'organisation de la 19^{ième} édition des festivals « Passion cinéma et Journées Montagne » » à Ajaccio ;
- L'association CORSICA.DOC pour l'organisation de la 12^{ième} édition du « Festival international du film documentaire « Corsica.Doc » à Ajaccio,
- L'association RENCONTRES DU CINEMA ITALIEN pour l'organisation de la 30^{ième} édition du « Festival du cinéma italien » à Bastia ;
- L'association ARTE MARE pour l'organisation de la 36^{ième} édition du « Festivale di u filmu e di l'Arte Mediterranei » à Bastia:
- L'association STUDIO ANIMATIONS pour l'organisation des manifestations « Les 31^{ième} Journées du cinéma espagnol et latino-américain », « La 31^{ième} quinzaine du film britannique » à Bastia;

- L'association FESTIVAL DU FILM DE LAMA pour l'organisation de la 25^{ième} édition du « Festival du film de Lama » à Lama
- L'association DIFFUSION KVA pour l'organisation de la 10^{ième} édition des « Nuits MEDS – I Scontri di u filmu cortu » et de l'opération talents en court à Ajaccio, Furiani, Corte et Paris;
- L'association ET POURTANT ÇA TOURNE pour l'organisation du festival « Des courts en Fête » à lle Rousse,
- L'association VENTU DI MARE pour l'organisation de la 8^{ième} édition du festival « Regards du Sud » à Calenzana ;
- L'association CINEMOTION pour l'organisation des festivals « Des Courts en Hiver », « Des courts en Fête » à Porto-Vecchio ;
- L'association du FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POLITIQUE pour l'organisation de la 2^{ième} édition Festival international du film politique à Porto-Vecchio.
- L'association RENCONTRES CINEMA ET MUSIQUE « CINEMUSICA » pour l'organisation de la 1ère édition du festival « L'Isula CineMusica » à lle Rousse.

Budget prévu	402 500 €	Budget réalisé	402 500 €
CDC	402 500 €		402 500 €
CNC	0€		0€

b) Soutien à la diffusion des œuvres soutenues

La Collectivité de Corse soutient la diffusion des œuvres ayant bénéficié d'une aide de la Collectivité de Corse par des subventions aux associations organisant des programmations spécifiques dans le cadre de leurs manifestations ou leurs programmes d'activités :

- L'association Arte Mare (Bastia) qui organise des projections de films soutenus par la CDC (longs métrages, documentaires et courts métrages) dans le cadre de son festival et tout au long de l'année (coût 2018 : 11 474 €).
- L'association Diffusion KVA (Furiani) qui a organisé une projection de courts métrages corses soutenu par la CDC dans le cadre de son programme d'activités et son festival des Nuits MED avec des projections à Ajaccio, Bastia, Furiani, Corte, Paris et La Valette (Malte) (coût 2018 : 9 102 €).
- L'association Ciné 2000 (Aiacciu) qui propose chaque année dans le cadre de ses 2 manifestations « Ciné passion » (mars et octobre) une

programmation de courts métrages et en fonction de l'actualité de longs métrages soutenus par la CDC (coût 2018 : 3 479€).

 L'association Festival du Film de Lama (Lama) – qui propose chaque année dans le cadre de son festival une projection de courts métrages corses et par ailleurs une programmation de certains documentaires ou longs métrages soutenus (coût 2018 : 6 000 €).

Par ailleurs, la Cinémathèque de Corse au sein de la Collectivité de Corse (Portivechju et itinérance), permet de valoriser les films soutenus :

- En organisant des avant-premières de ces films avant leur diffusion officielle ;
- En projetant des films dans le cadre de programmation thématique, notamment concernant les courts métrages ;
- En inscrivant dans son catalogue de films de la Cinémathèque itinérante des films tous genres confondus (documentaires, courts métrages et longs métrages). La Cinémathèque négocie en amont les conditions de projections avec les producteurs et/ou distributeurs. Ces diffusions sont gracieuses ou la Cinémathèque s'acquitte des droits afférents

La somme totale consacrée au soutien à la diffusion des œuvres soutenues en 2018 s'élève à 30 055 €.

Le nouveau règlement des aides voté le 21 septembre 2017 permet également de soutenir les films soutenus dans le cadre d'une aide spécifique à la « diffusion des œuvres corses » afin de concourir à l'organisation d'un circuit d'avant-premières destiné au lancement d'une œuvre cinématographique (long métrage de fiction ou de documentaire) ou télévisuelle (unitaire ou série de fiction télévisuelle) en Corse, au minimum sur trois sites de diffusion.

Par ailleurs, une nouvelle aide intitulée « aide à la promotion de la culture corse » a été créée qui vise à accompagner les structures culturelles insulaires, et notamment les producteurs de contenus artistiques, à exporter les œuvres à l'extérieur de l'île afin d'en accroître le rayonnement (communication, déplacements, hébergement, coût d'inscription à un festival...). Ces dispositifs n'ont pas été utilisés en 2018.

ASSOCIATION	TITRE	GENRE	PRESENCE REALISATEUR	INVITES AUTRES OBSERVATIONS	
CINE 2000	ON M'A DONNE LA TERRE	DOC		Producteur : Christian LORRE	
CINE 2000	CASSE NOISETTE	СМ	Justine-Julie LEFEVRE RINIERI		
CINE 2000	UN CŒUR DE FEMMES	СМ	Marie MURCIA	Actrice : Marie Pierre NOUVEAU	
CINE 2000	BEATRICE	СМ	Rinatu FRASSATI	Acteur : Jérémy ALBERTI	
KVA	LA VIE SUR MARS	СМ	Marie LEA REGALES		
KVA	AU COMMENCEMENT	СМ	Isabelle d'OLCE		
KVA	BEATRICE	СМ	Rinatu FRASSATI		
KVA	UN CŒUR DE FEMMES	CM	Marie MURCIA	Actrice : Marie Pierre NOUVEAU	
KVA	SUR TES TRACES	CM	Alexandre OPPECINI		
KVA	LES ANNES	CM	Jeanne TRAON LOISELEUX		
KVA	DIQUAI DAI MONTI	CM	Benoit BOUHORS		
KVA	INTERPRETATIONS	СМ	Cédric MARTIN	Aide à la première œuvre produite par le GREC / DU CREATACC	
KVA	LE MONDE DE LUCAS	DOC	Thomas HIRGOROM	Aide à la première œuvre produite par le GREC / DU CREATACC	
KVA	CELLE QUI TRAVERSA LE SOL	CM	Philippe ROUX	Aide à la première œuvre produite par le GREC / DU CREATACC	
KVA	GRANDS SONT LES DESERTS	CM	Léna RENARD	Aide à la première œuvre produite par le GREC / DU CREATACC	
KVA	PAPILONS	СМ	Soraya HELENA	Aide à la première œuvre produite par le GREC / DU CREATACC	
FESTIVAL DU FILM DE LAMA	AU COMMENCEMENT	СМ	Isabelle d'OLCE		
FESTIVAL DU FILM DE LAMA	SUR TES TRACES	СМ	Alexandre OPPECINI		
FESTIVAL DÜ FILM DE LAMA	CASSE NOISETTE	CM	Justine-Julie LEFEVRE RINIERI		
FESTIVAL DÜ FILM DE LAMA	ON M'A DONNE LA TERRE	DOC	Francescu ARTILY	Christian LORRE (producteur)	
FESTIVAL DÜ FILM DE LAMA	L'ODEUR DU GAZ	DOC	Jean-Louis TOGNETTI		
FESTIVAL DÜ FILM DE LAMA	LA PEAU DE L'OLIVIER	DOC	Laurent BILLARD		
FESTIVAL DÜ FILM DE LAMA	JEAN PHILIPPE RICCI UN AIR DE JEU	DOC	Charles DUBOIS	En présence de Jean-Philippe Ricci	
FESTIVAL DU FILM DE LAMA	BEATRICE	СМ	Rinatu FRASSATI		
FESTIVAL DÜ FILM DE LAMA	WE CORSICAN	DOC	Dominique LANZALAVI		
FESTIVAL DÜ FILM DE LAMA	MIMI	DOC	Laure PRADAL	En présence de l'équipe du film	
ARTE MARE	AU COMMENCEMENT	СМ	Isabelle d'Olce(non présente)	Scarlett Garson (productrice)	
ARTE MARE	BEATRICE	MM	Rinatu Frassatu		
ARTE MARE	CASSE NOISETTE	СМ	Justine-Julie Lefevre		
ARTE MARE	SUR TES TRACES	СМ	Alexandre Oppecini		
ARTE MARE	UN CŒUR DE FEMME	СМ	Marie Murcia	Ajaccio + Bastia	
ARTE MARE	ON M'A DONNE LA TERRE	DOC	Francescu Artily	Ajaccio + Bastia	
ARTE MARE	CARNET DE TANGO	CM	Emmanuel Eliah (non présent)		
ARTE MARE	L'ODEUR DU GAZ	DOC	Jean Iouis Tognetti	Jérôme Bouda (producteur)	
ARTE MARE	BACK TO CORSICA	СМ	Felicia Viti	Michèle Casalta (productrice)	
ARTE MARE	OVER LA NUIT	СМ	Julien Meynet (non présent)		
ARTE MARE	GOOD MORNING	LM	Bahij Hojeij (non présent)	DE Gaulle EID (producteur)	
ARTE MARE	UN DIMANCHE NUAGEUX	DOC	Marie Jeanne Tomasi		
ARTE MARE	TONTON IVON	СМ	Chou Wei Kang	En partenariat avec le GREC et le CREATACC / Présence de Colomba Sansonetti	
ARTE MARE	LE VOYAGE DANS LA BOITE	CM	Amine Sabir	En partenariat avec le GREC et le CREATACC / Présence de Colomba Sansonetti	
ARTE MARE	PLAGE(S)	СМ	Lucie Szechter	En partenariat avec le GREC et le CREATACC / Présence de Colomba Sansonetti	
ARTE MARE	BEACH CAT	СМ	Emmanuel Sala	En partenariat avec le GREC et le CREATACC / Présence de Colomba Sansonetti	
ARTE MARE	PLAINE ORIENTALE	СМ	France Gayaud	En partenariat avec le GREC et le CREATACC / Présence de Colomba Sansonetti	
ARTE MARE	LA VIE OU LA PLUIE	LM	Lavinie Boffy	Pierre Gambini (producteur) + équipe du film	
ARTE MARE	SOUVENIR INOUBLIABLE D'UN AMI	СМ	Wissam Charaf	Equipe du film	
ARTE MARE	EN ATTENDANT	СМ	Thomas Hakim	Fête national du court métrage / Partenariat Nuits MED	
ARTE MARE	PARTITION INNACHEVe	СМ	Marie Abbenanti	Fête national du court métrage / Partenariat Nuits MED	
ARTE MARE	JESSICA FOREVER	LM	Caroline Poggi, Jonathan Vinel	Présence de Valentin Sarkissian (Distributeur Le Pacte) / Séance en partenariat avec Festival de LAMA	

Budget prévu	25 000 €	Budget réalisé	30 055 €
CDC	12 500 €	CDC	17 555 €
CNC	12 500 €	CNC	12 500 €

c) <u>Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional</u>

Budget prévu	0 €	Budgeréalisé	0 €
CDC	0€	CDC	0€
CNC	0€	CNC	0€

d) <u>Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional</u>

Budget prévu	0 €	Budget réalisé	0€
CDC	0€	CDC	0 €
CNC	0€	CNC	0€

ARTICLE 14 - DISPOSITIFS REGIONAUX D'EDUCATION A L'IMAGE

A) LYCEENS ET APPRENTIS AU CINEMA 2017/2018

Coordinateur Corse du Sud : Mme Jeanne-Paule de Rocca Serra - Association « InstaCultura »

Coordinateur Haute Corse : Mme Alexandra BELMONTE - Association « Studio Animations »

BILAN 2017-2018:

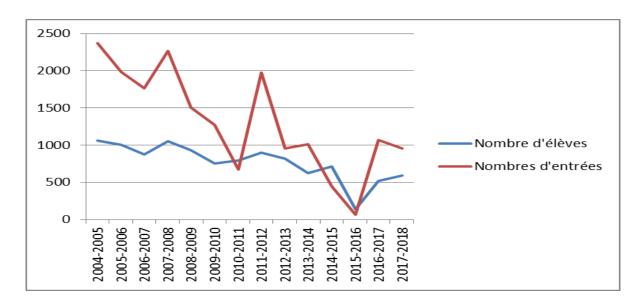
a) Public:

Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » a été mis en place et est subventionné depuis 2002/2003. Ce dispositif disposait en Corse pour l'année 2017-2018, d'un effectif potentiel d'environ **8 314 élèves** sur **15 lycées**. A ce chiffre on peut ajouter 1 établissement régional d'enseignement adapté, 2 lycées agricoles, et 6 centres de formation d'apprentis. Le taux de pénétration du dispositif est de **7.12%** (5.56% en 2016-2017, 1.52% en 2015-2016, 7.8% en 2014-2015).

Cette année, il a concerné **592 élèves** (524 en 2016-2017, 140 en 2015-2016, 717 en 2014-2015, 627 en 2013-2014, 818 en 2012-2013, 904 en 2011-2012, 794 en

2010-2011, 757 en 2009-2010, 929 en 2008-2009, 1054 en 2007-2008, 879 en 2006-2007, 1002 en 2005-2006, 1061 en 2004/2005 et 177 en 2002/2003) et **28 classes (26 en 2016-2017, 22** en 2015-2016, 29 en 2014-2015, 40 en 2013-2014, 40 en 2012-2013, 41 en 2011-2012, 35 en 2010-2011, 35 en 2009-2010, 47 en 2008-2009, 44 en 2007-2008, 37 en 2006-2007, 37 en 2005-2006) sur l'ensemble du territoire répartis au sein de **10 établissements** (11 en 2016-2017, 2 en 2015-2016, 11 en 2014-2015, 9 en 2013-2014, 12 en 2013-2013, 10 en 2011-2012,10 en 2010-2011, 11 en 2009-2010, 13 en 2008-2009, 16 en 2007-2008, 13 en 2006-2007, 11 en 2005-2006).

La fréquentation est de 953 entrées (1071 en 2016-2017, 71 en 2015-2016, 450 en 2014-2015, 1017 en 2013-2014, 958 en 2012-2013, 1974 en 2011-2012, 677 en 2010-2011, 1271 en 2009-2010, 1510 en 2008-2009, 2266 en 2007-2008, 1776 en 2006-2007, 1980 en 2005-2006, 2370 en 2004/2005) réparties sur 23 séances (21 en 2016-2017, 2 en 2015-2016, 10 en 2014-2015, 19 en 2013-2014, 9 en 2012-2013, 17 en 2011-2012, 17 en 2010-2011, 34 en 2009-2010, 36 en 2007-2008, 33 en 2005-2006 et 38 en 2004/2005).



b) Répartition :

Corse du Sud : 512 entrées (491 en 2016-2017, 29, en 2015-2016, 192 en 2014-2015, non renseignée en 2012-2013, non renseignée en 2010-2011, 2009-2010, 589 en 2008-2009, 1392 en 2007-2008, 1158 en 2006/2007, 1332 en 2005/2006 et 1652 en 2004/2005) pour **291 élèves inscrits** (234 en 2016-2017, 29 en 2015-2016, 458 en 2014-2015) répartis au sein de **6 établissements** (5 en 2016-2017, 1 en 2015-2016, 6 en 2014-2015).

Haute-Corse: **441 entrées** (580 en 2016-2017, 42 en 2015-2016, 258 en 2014-2015, non renseignée en 2012-2013, non renseignée en 2010-2011, 2009-2010, 921 en 2008-2009, 874 en 2007-2008, 618 en 2006/2007, 648 en 2005/2006 et 718 en 2004/2005) pour **301 élèves** inscrits (290 en 2016-2017, 111 en 2015-2016, 269 en 2014-2015) répartis au sein de **3 établissements** (6 en 2016-2017, 1 en 2015-2016, 5 en 2014-2015).

Cette année 5 salles de cinéma (6 en 2016-2017, 2 en 2015-2016) ont participé au dispositif :

Corse du Sud:

- AIACCIU : Ellipse

- AIACCIU : Espace Diamant

- PORTIVECHJU: Centre Culturel de Porto-Vecchio / Cinémathèque de la Corse

Haute-Corse:

- BASTIA : Studio Cinéma - ABBAZIA : L'Excelsior

c) Programmation: 3 films ont été programmés:

Corse du Sud:

- « Rêves d'or » : 166 entrées- « Mustang » : 195 entrées

- « Tel père, tel fils » : 151 entrées

Haute-Corse:

- « Les Demoiselles de Rochefort » : 212 entrées

- « Mia Madre » : 167 entrées

- « Burn after reading » : 62 entrées

d) Politique tarifaire:

La participation financière est fixée à 2,50 € par élève et par séance.

e) Formation:

Les trois films ont été programmés et ont donnés lieu aux séances de pré-visionnage suivi d'un stage de formation qui a pour objet d'aborder pour chaque film le contexte cinématographique du pays d'origine, le parcours du réalisateur, d'analyser le film, le genre, les thèmes, afin de permettre de prolonger en classe la réflexion autour des œuvres.

Les stages de formations ont été dispensés par Mme Colomba SANSONETTI EID (enseignante cinéma) pour la Haute Corse. En Corse du Sud les stages de formation ont été dispensés par M. Nicolas CONTEBARDO pour Ajaccio et Mme Anne-Marie SALES pour Porto-Vecchio.

Les séances des élèves ont été animées par Ange BASTERGA (réalisateur), Nicolas CONTEBARDO (animateur de festival), et Anne Marie SALES (animatrice culturelle).

f) Commentaires :

Cette année scolaire 2017/2018 montre une stagnation de la fréquentation du dispositif, malgré une légère hausse des effectifs et de la fréquentation en Corse du Sud. En Haute Corse la baisse est due à la non-inscription au dispositif cette année de 3 lycées notamment ceux de Corte et d'Île Rousse, une désaffection qui a été compensée par l'effectif en hausse du Lycée Giocante à Bastia. Les films sont choisis en concertation avec les enseignants afin de mieux les intégrer aux

programmes scolaires d'où un fort taux de satisfaction pour l'opération qui devrait à long terme favoriser l'adhésion de nouveaux enseignants au dispositif.

Budget prévu 2017 / 2018	20 000,00 €	Budget réalisé 201	7 / 2018 19 960,45 €
CDC	11 000,00 €	CDC	10 960,45 €
CNC	9 000,00 €	CNC	9 000,00 €

B) COLLEGE AU CINEMA 2017-2018

Coordinateur Corse du Sud : Mme Jeanne-Paule de Rocca Serra - Association « InstaCultura »

Coordinateur Haute Corse: Mme Alexandra BELMONTE - Association « Studio Animations »

Le dispositif « Collège et cinéma » a été mis en place depuis 2002/2003.

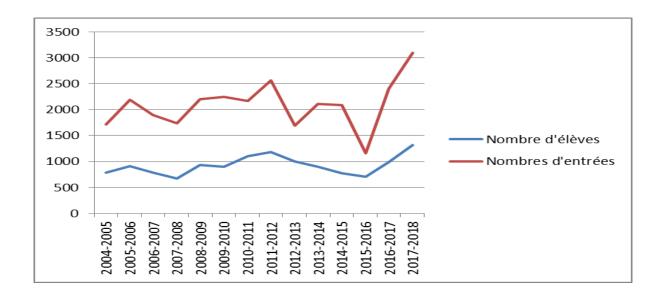
BILAN 2017-2018

a) Public:

Le dispositif « Collège au Cinéma » a été mis et est subventionné en place en 2002/2003. Le dispositif disposait en Corse, pour 2017-2018, **d'un effectif potentiel de 12 082 élèves** (12 942 en 2016-2017, 12 793 en 2015-2016, 13 031 en 2014-2015, 12 764 en 2013-2014, 12 970 en 2012-2013, 12 811 en 2011-2012) **sur un total de 31 collèges** (31 en 2016-2017, 31 en 2015-2016, 31 en 2014-2015, 31 en 2013-2014, 31 en 2012-2013, 31 en 2011-2012). **Le taux de pénétration du dispositif est de de 10,88%** (7,6% en 2016-2017, 5.5% en 2015-2016, 5.9% en 2014-2015).

Pour cette année, le dispositif a concerné **16 collèges** (12 en 2016-2017, 10 en 2015-2016, 11 en 2014-2015, 11 en 2013-2014, 15 en 2012-2013, 15 en 2011-2012, 17, en 2010-2011, 9 en 2009-2010, 12 en 2008-2009, 7 en 2007-2008, 9 en 2006-2007, 10 en 2005-2006 et 8 en 2004-2005) pour **59 classes** (44 en 2016-2017, 35 en 2015-2016, 32 en 2014-2015, 35 en 2013-2014, 42 en 2012-2013, 49 en 2011-2012), 39 en 2010-2011, 40 en 2009-2010, 39 en 2008-2009, 27 en 2007-2008, 34 en 2006-2007, 34 en 2005-2006 et 36 en 2004-2005) et **1 315 élèves** (993 en 2016-2017, 704 en 2015-2016, 772 en 2014-2015, 901 en 2013-2014, 996 en 2012-2013, 1 185 en 2011-2012, 1 097 en 2010-2011, 896 en 2009-2010, 931 en 2008-2009, 671 en 2007-2008, 780 en 2006-2007, 905 en 2005-2006 et 787 en 2004-2005).

Le nombre total d'entrées est de 3 095 (2408 en 2016-2017, 1 155 en 2015-2016, 2 086 en 2014-2015, 2 108 en 2013-2014, 1 685 en 2012-2013, 2 557 en 2011-2012, 2165 en 2010-2011, 2 241 en 2009-2010, 2 195 en 2008-2009, 1 737 en 2007-2008, 1 890 en 2006-2007, 2 189 en 2005-2006 et 1 713 en 2004-2005) réparties sur 40 séances (31 en 2016-2017, 21 en 2015-2016, 28 en 2014-2015, 30 en 2013-2014, 27 en 2012-2013, 34 en 2011-2012, 25 en 2010-2011, 27 en 2009-2010, 27 en 2008-2009, 17 en 2007-2008).



b) Répartition du public :

Corse du Sud: 613 élèves (373 en 2016-2017, 294 en 2015-2016, 263 en 204-2015, 255 en 2013-2014, 383 en 2012-2013, 313 en 2011-2012, 120 en 2010-2011), 9 collèges (5 en 2016-2017, 4 en 2015-2016, 3 en 2013-2014, 6 en 2012-2013, 5 en 2011-2012, 14 en 2010-2011), 24 classes (18 en 2016-2017, 13 en 2015-2016, 10 en 2014-2015, 9 en 2013-2014, 12 en 2012-2013, 14 en 2011-2012, 14 en 2010-2011), 1 251 entrées (1032 en 2016-2017, 445 en 2015-2016, 566 en 2014-2015, 589 en 2013-2014, 454 entrées en 2012-2013, 615 en 2011-2012, 61 en 2010-2011).

Haute-Corse: 702 élèves (620 en 2016-2017, 410 en 2015-2016, 509 en 2014-2015, 646 en 2013-2014, 613 élèves en 2012-2013, 872 en 2011-2012, 959 en 2010-2011), 7 collèges (7 en 2016-2017, 6 en 2015-2016, 8 en 2014-2015, 8 en 2013-2014, 9 en 2011-2012, 10 en 2011-2012, 14 en 2010-2011), 35 classes (26 en 2016-2017, 21 en 2015-2016, 22 en 2014-2015, 26 en 2013-2014, 25 en 2012-2013, 35 en 2011-2012, 32 en 2010-2011), 1 844 entrées (1376 en 2016-2017, 770 en 2015-2016, 1 520 en 2014-2015, 1 519 en 2013-2014, 1 231 en 2012-2013, 1 942 en 201-2012, 2 104 en 2010-2011).

Cette année 9 salles de cinéma (9 en 2016-2017, 7 en 2015-2016) ont participé au dispositif :

Corse du Sud :

- AIACCIU : Palais des Congrès-Espace Diamant

- AIACCIU : Ellipse

- PURTICHJU : Les 3 Stars- MARIGNANA : Salle Maestrali

- PORTIVECHJU: Centre Culturel de Porto-Vecchio / Cinémathèque de la Corse

Haute-Corse:

BASTIA : Studio Cinéma
 FURIANI : Le 7^{ième} art

- CORTI: L'Alba

- ABBAZIA : L'Excelsior

c) Programmation:

3 films ont été programmés en Corse du Sud et en Haute-Corse

Corse du Sud:

- « Panic sur Florida Beach »: 466 entrées

- « Les Rêves dansants » : 429 entrées

- « Siddharth » : 356 entrées

Haute-Corse:

- « Panic sur Florida Beach » : 633 entrées

- « Joue-la comme Beckham » : 627 entrées

- « Frankestein junior » : 5 84 entrées

d) Politique tarifaire :

Le prix des places est fixé à 2,50 € (1 € étant pris en charge par la Collectivité de Corse).

e) Formation :

Les trois films programmés, ont fait l'objet d'un pré-visionnage pour les enseignants suivi d'un stage de formation. En Corse du Sud ces stages de formation ont été dispensés par M. Thierry ORANGEON pour Porto-Vecchio et M. Francescu ARTILY (réalisateur) et M. Cyrille CLAUS (réalisateur) pour Ajaccio et Mme Colomba SANSONETTI-EID (enseignante cinéma) pour Bastia.

Les séances des élèves ont été animées par M. Thierry DORANGEON (animateur de festival de cinéma), M. Michel LUCCIANI (animateur de festival de cinéma), et M. Xavier AFFRE (animateur de festival de cinéma).

f) Commentaires :

Cette année scolaire 2017/2018, la structuration de la gestion des dispositifs d'éducation à l'image en 2 coordinations départementales externalisées auprès d'associations relais a permis au dispositif d'atteindre une fréquentation et un taux de pénétration record jamais atteint depuis la création du dispositif en Corse. Toutes les séances de formations ont également pu être organisées, excepté pour l'une d'entre elle à Porto-Vecchio qui a été annulée en raison de conditions climatiques exceptionnelles.

Budget prévu 2017/2018	30 000,00 €	Budget réalisé 2017/2018	24 593,04€
CDC	28 000,00	CDC	22 593,04 €
€			
CNC	2 000,00 €	CNC	2 000,00 €

C) ECOLE ET CINEMA 2017-2018

Coordinateur Corse du Sud : Mme Jeanne-Paule de Rocca Serra - Association « InstaCultura »

Coordinateur Haute Corse: Mme Alexandra BELMONTE - Association « Studio Animations »

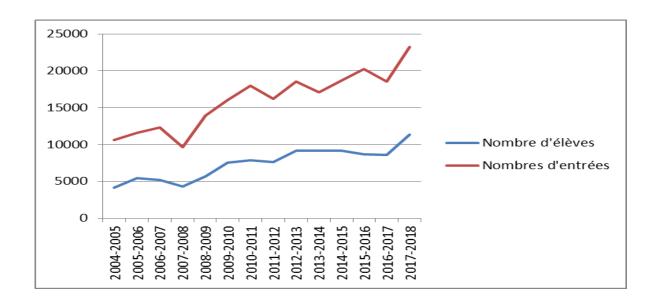
BILAN 2017-2018

a) Public:

Le dispositif « Ecole et cinéma » a été mis en place en 1997. Depuis 2011, il a été étendu à la Corse du Sud. Le dispositif disposait en Corse, pour 2017-2018, d'un effectif potentiel de 24 489 élèves (25 640 en 2016-2017, 26 309 en 2015-2016, 25 644 en 2014-2015, 25 270 en 2013-2014, 24 894 en 2012-2013, 24 794 en 2011-2012) sur un total de 256 écoles (256 écoles en 2016-2017, 254 en 2015-2016, 254 en 2014-2015, 260 en 2013-2014, 260 en 2012-2013, 258 en 2011-2012). Le taux de pénétration du dispositif est de 46,25% (33,53% en 2016-2017, 33,06% en 2015-2016, 35,79% en 2014-2015).

Pour cette année, il a concerné **118 écoles** (93 en 2016-2017, 102 en 2015-2016, 99 en 2014-2015, 99 en 2013-2014, 101 en 2012-2013, 89 en 2011-2012, 101 en 2010-2011, 76 en 2009-2010, 50 en 2008-2009, 42 en 2007-2008, 78 en 2006-2007, 59 en 2005-2006 et 43 en 2004-2005) **pour 486 classes** (369 en 2016-2017, 384 en 2015-2016, 416 en 2014-2015, 418 en 2013-2014, 404 classes en 2012-2013, 341 en 2011-2012, 353 en 2010-2011, 316 en 2009-2010, 244 en 2008-2009, 193 en 2007-2008, 227 en 2006/2007, 208 en 2005-2006 et 201 en 2004-2005) et **11 325 élèves** (8 599 en 2016-2017, 8 699 en 2015-2016, 9 178 en 2014-2015, 9 149 en 2013-2014, 9 170 en 2012-2013, 7 593 en 2011-2012, 7 891 en 2010-2011, 7 256 en 2009-2010, 5 721 en 2008-2009, 4 336 en 2007-2008, 5 193 en 2006-2007, 5 474 en 2005-2006 et 4 319 en 2004-2005).

Le nombre total d'entrées est de 23 209 élèves (18 544 en 2016-2017, 20 207 en 2015-2016, 18 674 en 2014-2015, 17 113 en 2013-2014, 18 546 en 2012-2013, 16 210 en 2011-2012, 17 967 en 2010-2011, 16 017 en 2009-2010, 13 921 en 2008-2009, 9 656 en 2007/2008, 12 323 en 2006/2007, 11 622 en 2005-2006 et 10 589 en 2004-2005) réparties sur 182 séances (153 en 2016-2017, 164 en 2015-2016, 171 en 2014-2015, 157 en 2013-2014, 164 en 2011-2012, 149 en 2010-2011, 143 en 2009-2010, 147 en 2008 2009, 142 en 2007-2008, 156 en 2006/2007, 143 en 2005/2006 et 118 en 2004/2005).



b) Répartition du public :

Corse du Sud: 4 896 élèves (4 613 en 2016-2017, 4 732 en 2015-2016, 4 941 en 2014-2015, 5 082 élèves en 2013-2014, 4 556 en 2012-2013, 4 361 en 2011-2012, 4 838 en 2010-2011, 3 957 en 2019-2010, 2 743 en 2008-2009, 1 221 en 2007-2008, 2561 en 2006-2007) pour 10 669 entrées (10 572 en 2016-2017, 10 321 en 2015-2016, 10 139 en 2014-2015, 8 779 en 2013-2014, 9 937 en 2012-2013, 9 153 en 2011-2012, 11 015 en 2010-2011, 9 084 en 2009-2010, 6 041 en 2008-2009, 3 168 en 2007-2008).

Haute-Corse: **6 429 élèves** (3 985 en 2016-2017, 3697 en 2015-2016? 4 237 en 2014-2015, 4 067 en 2013-2014, 4 620 en 2012-2013, 3 232 en 2011-2012, 3 093 en 2010-2011, 3 299 en 2009-2010, 2 978 en 2008-2009, 3 115 en 2007-2008, 2 632 en 2006-2007) **pour 12 540 entrées** (7 982 en 2016-2017, 9 886 en 2015-2016, 8 535 en 2014-2015, 8 334 en 2013-2014, 8 609 en 2012-2013, 7 057 en 2011-2012, 6 682 en 2010-2011, 6 933 en 2009-2010, 7 250 en 2008-2009, 6 488 en 2007-2008).

Cette année, 10 salles (10 en 2016-2017, 11 en 2015-2016) de cinéma ont participé au dispositif :

Corse du Sud :

- AIACCIU : Palais des Congrès-Espace Diamant

- AIACCIU : Ellipse

- MARIGNANA: Maistrale

- PRUPIA : Théâtre

- PORTIVECHJU: Centre Culturel de Porto-Vecchio / Cinémathèque de la Corse

Haute-Corse:

FURIANI : Le 7^{ième} Art
BASTIA : Studio Cinéma
ABBAZIA : Excelsior Cinéma

- l'ISULA : Le Fogata - CORTI : L'Alba

c) Programmation:

7 films ont été programmés en Corse du Sud, 8 en Haute-Corse.

Corse du Sud:

- « Les Contes de la mère poule » (cycle 1) : 975 entrées
- « Chantons sous la pluie » (cycle 2) : 2 184 entrées
- « Azur et Asmar » (cycle 2) : 2130 entrées
- « Jiburo » (cycle 2) : 2 221 entrées
- « Max et les maxi monstres » (cycle 3) : 1 110 entrées
- « Le roi des masques » (cycle 3) : 1 052 entrées
- « Jeune et innocent » (cycle 3) : 997 entrées

Haute-Corse:

- « Le secret des fleurs de Noël » (cycle 1) : 1 555 entrées
- « Le vilain petit canard » (cycle 1) : 1 441 entrées
- « Les contes de la mer » (cycle 1) : 1 372 entrées
- « Le roi et l'oiseau » (cycle 2) : 1 736 entrées
- « Une vie de chat » (cycle 2) : 1 668 entrées
- « Les aventures de Pinocchio » (cycle 3) : 933 entrées
- « Edward aux mains d'argent » (cycle 2 et 3) : 1 023 entrées
- « E.T., l'extraterrestre » (cycle 2 et 3) : 2 812 entrées

d) Politique tarifaire :

Le prix des places est fixé à 2,50 € (1 € étant pris en charge par la Collectivité de Corse).

e) Formation :

Les nouveaux calendriers scolaires nuisent aux possibilités d'organisation des séances de pré-visionnement et de formation. Néanmoins en Haute Corse 36 enseignants ont pu bénéficier de séances de pré-visionnage et analyse de films sur deux films accompagnées d'une formation à l'analyse filmique animée par Madame Florence Franceschi. A Porto-Vecchio des interventions (18) d'une heure trente animée par monsieur Thierry DORANGEON ont été organisées après la projection des films.

f) Commentaires:

« Ecole et Cinéma » garde un taux de pénétration record grâce à la mobilisation et au dynamisme des coordinateurs académiques malgré une gestion difficile du dispositif face aux nouveaux rythmes scolaires. Le taux de fréquentation par élève inscrit est en baisse cette année du fait d'un problème de communication entre le coordinateur de Corse du Sud et l'association Les Enfants de cinéma. De ce fait un seul film a été programmé en cycle 1. Le problème de l'organisation des séances de pré-visionnement et de formation dans le cadre des nouveaux calendriers scolaires restent entiers. Un nouvel IA-IPR (inspecteur d'académie-inspecteur pédagogiques régionaux), M. Bruno STISI a été nommé après une année de vacance du poste. Une réunion de la CASEAC va être organisée où ce sujet sera abordé. Les problématiques récurrentes liées au transport des élèves sont résolues par la prise en charge par les coordinations de certains déplacements.

L'année scolaire 2017/2018, a permis à la gestion des dispositifs d'éducation à l'image en 2 coordinations départementales externalisées auprès d'associations relais de bien prendre ses marques ce qui a contribué à l'entrée de nouvelles écoles dans le dispositif.

Budget prévu 2017 / 2018	50 000,00 €	Budget réalisé 2017/ 2018	65 250,39 €
CDC	48 000,00 €	CDC	63 250,39 €
CNC	2 000,00 €	CNC	2 000,00 €
	_		

TITRE III: SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE

ARTICLE 16 - LE SOUTIEN POUR UN PARC DENSE, MODERNE ET DIVERSIFIE

AIDES AUX SALLE DE CINEMA 2018:

La numérisation menée par la CDC et le CNC de l'ensemble des projections des salles de cinéma fermées et de plein air insulaires a permis une forte relance de l'exploitation cinématographique insulaire. Cette révolution technologique, induisant outre une qualité de projection optimale, une grande souplesse dans la gestion des copies et de la programmation et une réduction importante des coûts de transport a permis de plus un enrichissement de l'offre cinématographique.

Cette relance a été accentuée par l'ouverture fin 2014 et du complexe cinématographique de dernière génération (6 salles et de 1182 places) L'ELLIPSE, géré par la SARL MSG CINÉMA et soutenu par le CNC et la CDC, dont le succès de fréquentation (312 391 entrées en 2015, 365 434 en 2016, 370 196 en 2017) ne se dément pas. Sur l'année 2017, L'ELLIPSE a programmé 355 films différents sur 9 930 séances dont 177 films classés Art et Essai sur 2140 séances. En 2016, le projet de modernisation du cinéma LE REGENT dans le cadre de la réouverture de cet établissement bastiais a été soutenu à hauteur de 100 000 €, une subvention équivalente à celle accordée par le CNC après la mission organisée dans ce but et autour du parc des salles de la ville par le service de l'exploitation cinématographique du CNC fin janvier 2015 a également été un facteur de la relance de la fréquentation bastiaise.

En 2017 avec l'actualisation de l'aide à la création d'établissement cinématographique un projet de complexe cinématographique sous l'enseigne « CINEMA GALAXY » à Lecci de 4 salles et de 619 places, a été aidé à hauteur de

467 500 € par la CDC et soutenu à hauteur de 450 000 € par le CNC. Ce cinéma a ouvert en juillet 2019.

Un autre projet de ce type « LE CUBE » localisé à Bastia et porté par l'exploitant du cinéma « LE REGENT » est actuellement en cours de financement venant compléter l'équipement de l'île en complexe cinématographique de dernière génération. Ce dossier sera examiné en 2020.

Du côté d'Ajaccio, l'exploitant du complexe ELLIPSE a également en projet d'ouvrir en 2019 un complexe de 3 petites salles en centre-ville sur le site de l'ancien cinéma « LE LAETITIA ». Ces projets permettraient de finaliser l'équipement en salles fermées de l'île. Le chantier des prochaines années sera consacré à l'itinérance dans l'intérieur de l'ile où une vraie appétence se fait sentir au vu des initiatives déjà mises en œuvre.

En ce qui concerne l'année 2018, une seule aide à la modernisation a été accordée. Elle concerne le cinéma « THEATRE PROPRIANO » pour un montant de 5 506 € dans le cadre de la modernisation de sa chaine sonore.

Depuis 2013 le nombre d'entrées et les recettes guichets en Corse a doublé, s'établissant pour 2018 à 644 000 entrées pour 4,253 millions d'euros de recettes guichets et un prix moyen du billet de 6.60 € en baisse par rapport à 2017.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de l'exploitation cinématographique entre 2005 et 2018. Les années 2015 et 2017 avec les chiffres record de l'Ellipse et la réouverture du Régent (88 118 entrées en 2016) ont vu s'accentuer la progression de la fréquentation et des recettes de l'exploitation insulaire sur cette période. Les chiffres de l'année 2018 montre une baisse conjoncturelle d'environ 7% tant en fréquentation qu'en recettes, une tendance qui se retrouve au plan national (- 4%).

		Population en millions	Entrées en millions	Recettes guichets en millions d'euros	Recettes moyennes par entrées en euros	Séances en milliers	Communes équipées	cinémas actifs	Ecrans actifs	Fauteuils	Art et Essais
Corse du Sud	2018	0,153	0,4	2,611	6,53	12	6	10	15	3970	2
Haute Corse	2018	0,175	0,244	1,642	6,72	10	8	9	14	2712	1
Corse du Sud	2017	0,153	0,435	2,875	6,61	12	7	12	18	4564	2
Haute Corse	2017	0,175	0,257	1,732	6,75	9	8	8	14	2712	1
Corse du Sud	2016	0,149	0,445	2,978	6,69	14	8	14	20	5824	2
Haute Corse	2016	0,171	0,248	1,686	6,81	9	7	8	13	2438	1
Corse du Sud	2015	0,145	0,409	2,723	6,66	14	7	13	19	5727	1
Haute Corse	2015	0,171	0,204	1,35	6,63	8	7	8	13	2438	1
Corse du Sud	2014	0,141	0,201	1,463	7,26	6	7	13	19	5698	1
Haute Corse	2014	0,164	0,189	1,205	6,38	5	7	7	10	2139	1
Corse du Sud	2013	0,141	0,151	1,105	7,32	5	6	11	12	4251	1
Haute Corse	2013	0,164	0,184	1,189	6,44	5	7	7	10	2149	1
Corse du Sud	2012	0,141	0,161	1,194	7,4	5	8	12	13	4319	1
Haute Corse	2012	0,164	0,19	1,239	6,33	4	7	7	10	2149	1
Corse du Sud	2011	0,136	0,179	1,369	7,64	5	8	11	12	4168	1
Haute Corse	2011	0,158	0,218	1,432	6,58	6	8	9	15	3384	2
Corse du Sud	2010	0,136	0,163	1,233	7,54	5	8	12	14	4665	1
Haute Corse	2010	0,158	0,228	1,466	6,43	6	8	9	15	3465	1
Corse du Sud	2009	0,136	0,149	1,131	7,57	5	8	11	13	4367	0
Haute Corse	2009	0,158	0,202	1,233	6,1	6	8	9	15	3465	1
Corse du Sud	2008	0,136	0,128	0,987	7,69	5	8	11	13	4367	0
Haute Corse	2008	1,158	0,175	1,053	6	6	8	9	15	3490	1
Corse du Sud	2007	0,119	0,138	0,989	7,17	5	8	11	14	4008	1
Haute Corse	2007	0,142	0,159	0,968	6,09	6	8	9	15	3490	3
Corse du Sud	2006	0,119	0,131	0,822	6,26	7	8	11	14	4008	1
Haute Corse	2006	0,142	0,167	1,021	6,11	7	8	8	14	3040	4
Corse du Sud	2005	0,119	0,142	0,83	5,84	8	8	11	14	4008	1
Haute Corse	2005	0,142	0,146	0,884	6,08	8	7	8	14	3108	3

Budget prévu 2018	200 000,00 €	Budget réalisé 2018	5 506,00 €
CDC	200 000,00 €	CDC	5 506,00 €
CNC	18 900 €	CNC	18 900, 00 €

ARTICLE 16.4 – LE SOUTIEN AUX RESEAUX DE SALLES

Budget prévu	0 €	Budget réalisé	0 €
CDC	0€	CDC	0€
CNC	0€	CNC	0€

TITRE IV: ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE

ARTICLE 18 – ACTIONS DE COLLECTE, DE CONSERVATION, DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE

PREAMBULE

La Cinémathèque régionale, créée en 2000, est hébergée au sein de l'espace culturel « Jean-Paul de Rocca Serra» copropriété de la commune de Porto-Vecchio et de la Collectivité de Corse, regroupant la Cinémathèque de Corse et le Centre Culturel de Porto-Vecchio. Un syndicat mixte assume la gestion du fonctionnement de l'immeuble, et la maitrise d'ouvrage des travaux d'entretien et de réparation.

Pour mener à bien ses missions la Cinémathèque de Corse dispose d'espaces de stockage dotés de rayonnages mobiles et compacts, des magasins pourvus de mobilier à plans, du matériel de numérisation pouvant traiter la plupart des formats existants, des capacités de diffusion étendues au numérique en 2015, un centre de documentation, une salle de cinéma de 129 places, des espaces d'expositions.

Le patrimoine conservé rassemble une collection propre à la Collectivité de Corse et celle de l'association « la Corse et le Cinéma ». Il est constitué d'une collection non films (16 000 affiches, 50 000 tirages photographiques et 10 000 documents divers : press-book et photos) et d'une collection films composée de 24 840 bobines comprenant 8 079 copies/titres de films.

Cet établissement culturel a été administré en délégation de service public confiée à l'association « la Corse et le Cinéma » depuis sa création, puis a fait l'objet d'une reprise en régie en avril 2013.

L'activité de la Cinémathèque de Corse est axée autour de trois missions principales :

- ✓ L'enrichissement, la conservation et l'inventaire du fonds patrimonial (archivage, numérisation).
- ✓ La valorisation du fonds patrimonial et la diffusion de la culture cinématographique.
- ✓ La mise en œuvre d'actions pédagogiques auprès du jeune public et du public scolaire.

La Cinémathèque adhère à de diverses institutions nationales et internationales : FIAF (Fédération Internationale des Archives du Film) ; FCAFF (Fédération des Cinémathèques et des Archives de Films de France) ; ANEPCCAV (Association Nationale des Enseignants et Partenaires Culturels des Classes Cinéma et Audiovisuel) ; Association Inédits, association européenne (images amateurs) ; AFRHC (Association Française de Recherche sur l'Histoire du Cinéma) ; CHR (Comité d'Histoire de la Radiodiffusion) ; Agence du Court Métrage.

Le mode de gestion en régie directe par la Collectivité de Corse a été adopté par délibération n° AC/13.061 du 15 mars 2013 et prévoit la tenue d'un Conseil supérieur d'orientation et de gestion (CSOG) composé de représentants de la Collectivité de Corse, des huit membres de l'association « La Corse et le cinéma», d'un représentant de l'INA, du CNC, de la Cinémathèque française et de l'Université de Corse.

1) ACQUISITIONS DE L'ANNEE

<u>Non film</u>: Les acquisitions de l'année ont étés consacrées à l'enrichissement du patrimoine cinématographique régional avec 1 maquette d'affiche, 4 affiches, 67 photos, 1 cinéroman, 11 plaquettes publicitaires couvrant une large période de 1903 à 1970.

Parmi les documents notables : La maquette du film l'Idiot de George Lampin, 1945 signée par l'affichiste Corse Michel Landi dont les réalisations occupent une place privilégiée dans les fonds. Le projet en deux couleurs est commandé pour une ressortie du film en 1962 et marque le début de sa carrière. « Au départ je travaillais mes affiches comme des tableaux » dit Michel Landi de ses premières affiches où les traits de pinceau, de craie, de fusain restent perceptibles sous la trame mécanique de l'impression.

Une affiche du Roi de Camargue d'André Hugon 1923, qui est un beau portait de Charles de Rochefort. La plaquette publicitaire du film Prison de femmes de 1938 dont le scénario est de Francis Carco et contient des gravures de Bernard Lancy. Mais aussi des documents relatifs aux films tournés dans l'ile dans les années 20 et 70, des éléments se rapportant à la filmographie Napoléonienne, à l'œuvre de Marie-José Nat et Maurice Cam, au technicien Michel Rocca.

<u>Film</u>: Les entrées concernent uniquement des dépôts, les collections films se sont ainsi enrichies de **90** éléments : **1** copie pellicule (35MM) et **89** titres sur support divers dont **85** titres sont des dépôts de films soutenus par la Collectivité de Corse. Concernant les films amateurs : 1 dépôt comprenant 1 beta Sp ; 1 hi8 ; 3 VHS et 8 U-Matic.

Les dépôts sous forme de fichiers numériques sont en augmentation, il s'agit en majorité de production télévisuelle subventionnée par la Collectivité de Corse. Ce ne sont pas des dépôts volontaires et le versement du solde de la subvention est conditionné par le dépôt contractuel.

2) PROGRES ET PROBLEMES DANS LE DOMAINE DE LA CONSERVATION

La conservation des films au sein de la Cinémathèque de Corse pose toujours des difficultés, car les travaux relèvent de la compétence du syndicat mixte en charge de l'entretien du bâtiment copropriété de la commune de Porto-Vecchio et de la Collectivité de Corse. Ce dernier a entrepris des démarches en 2018 (notamment en termes de financement), ce dossier devrait donc être engagé en 2019.

Système de Surveillance de la température et de l'humidité :

Les magasins films de la Cinémathèque de Corse sont équipés d'un système de surveillance. Le dispositif se compose d'enregistreurs sans fil, d'un modem et d'un logiciel d'exploitation. Ce système a été développé et renforcé en vue d'en étendre la couverture aux locaux de stockage des périodiques, des affiches et des films amateurs.

Restauration:

Dans le cadre des missions de conservation du patrimoine cinématographique, des travaux de restauration ont été entrepris principalement sur les archives non film :

✓ Collection affiche: Un lot de 12 affiches a fait l'objet de travaux de restauration et d'un entoilage sur toile de coton avec doublage de papier. La période couverte est 1924-1975, les formats sont compris entre 40 x 60 cm et 100 x

- 200 cm, les documents présentaient des salissures, des adhésifs, des déchirures, des manques.
- ✓ Appareil cinématographique : Un projet de restauration d'appareils de sonorisation datés de 1911-1912 provenant de Bastia s'est achevé en juin 2018. Les interventions effectuées ont consisté en des opérations de nettoyage, traitement de la rouille, retouche de peinture, décabossage et polissage, pose de vernis, pose de feutrine, fabrication d'une pièce manquante.

Œuvre déposée et Support de conservation :

Les œuvres soutenues par la Collectivité de Corse font l'objet d'un dépôt à la cinémathèque de Corse. La finalité de ce dépôt contractuel étant d'assurer la conservation et la diffusion de la création insulaire. Le dépôt est devenu quasi systématique depuis 2014, toutefois les supports déposés par les producteurs étaient de nature très diverses et ne correspondaient pas toujours aux critères requis pour une conservation pérenne des œuvres cinématographiques et audiovisuelles de la production contemporaine. En 2017, des spécifications relatives au format et au support des œuvres déposées ont été transmises au fonds d'aide de la Collectivité de Corse dans le but d'améliorer la qualité du dépôt. Cela s'est traduit par la mise à jour des conventions d'aide à la production audiovisuelle et cinématographique et des « Règlements du fonds d'aides à la création cinématographique et audiovisuelle ». En 2018, ce dispositif a été conforté en introduisant la distinction entre support de conservation, de diffusion et de consultation.

3) CATALOGAGE DOCUMENTATION ET RECHERCHE

Non-film: La Cinémathèque régionale collabore au catalogue collectif Cinédoc, géré par la Cinémathèque Française. Les collections d'affiches et de photographies sont consultables en ligne sur le site Ciné-Ressources.net. Un fonds de photographies lié à l'historien Charles Ford est en cours de saisie dont nombre de documents nécessitent une identification. La collection d'affiche a fait l'objet de : un déboulonnage physique et stockage séparé, les mouvements ont été répercutés dans les inventaires et le catalogue, les cotes ont été harmonisées. Périodiques : 1067 exemplaires de Ciné-Revue ont été traités. 2917 documents ont étés catalogués dans la base.

<u>Film</u>: l'inventaire des films professionnels est réalisé avec une base interne à la Cinémathèque de Corse. Elle permet une saisie élémentaire : titre, format, nombre de bobine, localisation de la copie. Elle est insuffisante à la mise en œuvre d'un véritable traitement documentaire.

Le film amateur fait l'objet des demandes de recherche les plus nombreuses. L'absence de base spécifique allonge le délai de traitement des demandes et ne permet pas une recherche autonome de la part de l'utilisateur. Malgré l'absence d'outil, une analyse documentaire effectuée de manière approfondie permet de fournir lors de la consultation un conducteur détaillé et une assistance personnelle aux chercheurs.

<u>Base de données</u>: Pendant plus de 10 ans la cinémathèque de Corse a entrepris de développer ses propres outils de traitement des données. Jusqu'en 2009 où le choix d'intégrer une base nationale s'est révélé productif en termes d'échange et d'enrichissement des connaissances généré par le travail collaboratif d'archives cinématographiques.

Désireuse de persévérer dans la voie d'un travail collaboratif, soucieuse de ne pas multiplier les outils, consciente de l'intérêt de collaborer à la constitution d'un catalogue national, la cinémathèque de Corse a fait une demande d'intégration de la base LISE pour le film (professionnel et amateur). En septembre 2017, le CNC a indiqué le développement avec la Cinémathèque française et la Cinémathèque de Toulouse d'un nouvel outil qui devrait se mettre en place au premier semestre 2018 et il a bien été prévu d'en faire bénéficier la cinémathèque de Corse. A ce jour, ceci n'a pas été mis en place.

Demande de recherche:

Non film: 10 demandes de recherches ont concerné les collections non film, 6 avaient spécifiquement trait à la Corse et à la méditerranée, dont deux demandes relatives à l'œuvre de Michel Landi. Seules 2 demandes ont conduit à la mise à disposition de document.

S'agissant du film, la Cinémathèque de Corse a enregistré 13 demandes pour 39 titres recherchés, aucune réponse positive. Deux demandes portaient plus sur une recherche thématique (un étudiant et le Musée de la Corse) et ces demandes ont été aiguillées vers Les Films de mon oncle pour les droits de « Forza Bastia »

4) PROGRAMMATION DE FILMS, EXPOSITIONS, PUBLICATIONS ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Programmation et diffusion : la vocation régionale de la Cinémathèque de Corse se traduit par l'organisation de projections in situ et hors site, sur l'ensemble du territoire insulaire. Le public accueilli en 2018 a été au total de 3 946 spectateurs pour 85 séances (6 272 pour 110 séances en 2017), enregistrant une baisse importante de 37% par rapport à 2017 (celle-ci est imputable essentiellement à la baisse des séances extérieures de diffusion régionale et de la Cinémathèque itinérante -55,2% (du fait de la réorganisation du service et notamment du personnel technique).

1er trimestre:

Carte blanche à André Rigaut, ingénieur du son (rencontre avec les classes CAV et présentation film roumain); Cycle Sardaigne et cinéma (avec l'association « la Corse et le cinéma » et l'universitaire Fabien Landron, réalisateurs et intervenants sardes) ; Participation à la manifestation « Addiction à l'œuvre » ; Cycle « Hommage à Danielle Darrieux » ; Reprise du festival de documentaire CorsicaDoc ; Cycle « Autour de Mai 1968 »; festival Des courts en hiver (6ème édition, en partenariat avec Cinémotions et ville de Porto-Vecchio) ; ciné-gouters...

Des Invités : Philippe Bérard, Pio Bruno, Gianfranco Cabiddu, Annick Peigné-Giuly, Fabien Landron, André Rigaut, André Wilms

2éme trimestre :

Carte blanche à Stéphane Goudet (critique, universitaire et directeur du cinéma Le Méliès : Rencontres avec les classes CAV et master class) ; reprise « Cinéma du Réel » version Méditerranée hors les murs, ; Journée de formation CinEd (avec la Cinémathèque française : programme européen d'éducation au cinéma) ; Sardaigne et Cinéma (suite et fin) ; « Belles Héllènes » : soirée réalisatrices autour de la Grèce ; Quand le théâtre s'invite au cinéma ; Mai 68 : suite et fin ; Festival des Cinémas du Maghreb en Corse ; Reprise de la Semaine de la Critique de Cannes

Des Invités : Elias Belkeddar, Sofia Djama, Rohena Gera, Stéphane Goudet, Enrico Pau, Charles Tesson, Marie-Jeanne Tomasi

3ème Trimestre:

Tout au long de l'année la cinémathèque de corse propose des projections aux villes et villages de Corse. Un catalogue propose la diffusion de films du patrimoine cinématographique régional enrichi chaque année avec des productions récentes, toujours tournées sur le territoire. Au programme du dispositif nommé « Cinémathèque Itinérante » : une soixantaine de titres au catalogue (court, longs, documentaires et fictions)

4ème Trimestre:

Cycle « Cinéma italien des années 60 » : master-class de JB Thoret ; Ateliers du G.R.E.C (15 jours d'ateliers, de rencontres de cinéma...etc) ; reprise de CorsicaDoc (Now Futur!) ; Festival architecture et cinéma : « Architectures d'Automne » ; Siné Vaghjimu : cycle « voyages, exils et identités » avec le Musée de la Corse Des invités : Arnaud Dommerc, Christian Dubuis-Santini, Thierry Paquot, Annick Peigné-Giuly, Jean-Baptiste Thoret

Valorisation:

Un projet de valorisation autour de l'acteur Corse Gabriel de Gravone (1187-1972 grande vedette du cinéma muet en France) dont la finalisation était prévue initialement en 2017 sera reporté en 2019. La manifestation concernera l'organisation de projections, d'une exposition et d'une édition.

Toutefois, une première action en 2018 a concerné le film « La Cavalcate ardente » (Carmine Gallone 1925) dans lequel jour l'acteur. En effet, en partenariat avec l'association La Corse et le Cinéma, le festival Sorru in Musica, la cinémathèque de Bologne et la cinémathèque Suisse, le film a été présenté avec une création musicale de Didier Benetti. Ce film qui fait partie des collections de la cinémathèque Suisse a été restauré par la cinémathèque de Bologne. La cinémathèque de Corse et l'association La Corse et le Cinéma ont établi une version française de ce film qui était proposé en version originale italienne.

L'association « la Corse et le cinéma » et la Cinémathèque recherchent une copie de son unique film réalisé en France et en Egypte : « Paris, Cabourg, le Caire et l'amour »1927. Un film produit en France par le Docteur Markus.

A l'occasion de la Commémoration du 75e anniversaire de la Libération de la Corse en 1943, la Direction du Patrimoine de la Collectivité de Corse a organisé, en partenariat avec la Cinémathèque régionale, deux projections du film Casabianca de Georges Péclet, destinées aux lycéens de Corse. Elles ont eu lieu dans la Salle des Délibérations à Bastia, ainsi que dans l'amphithéâtre de l'Assemblée de Corse à Ajaccio. Ce film, daté de 1950, réalisé d'après le récit du Commandant de vaisseau L'Herminier, retrace le rôle qu'a joué le sous-marin Casabianca, dans la constitution des réseaux de résistance en Corse par le biais d'opérations clandestines pendant l'Occupation. Cet ensemble est complété par une exposition-dossier autour de ce célèbre bâtiment de guerre. Parmi les éléments présentés au siège de la Collectivité de Corse à Bastia : la Cloche du célèbre bâtiment de guerre, acquise en 2017 par le Musée de la Corse, l'affiche du film Casabianca, conservée à la Cinémathèque régionale, des images documentaires issues des archives de l'armée, l'ECPAD, « Casabianca, un sous-marin français », datées de 1944.

Mise à disposition d'élément des collections : Des éléments des collections ont fait l'objet de cession, de prêt ou de mise à disposition.

Films:

Cessions d'images archives : Société de production Omnicube, images d'archives amateurs pour la fiction télévisuelle « La vie ou la pluie » de Lavinie Boffy. Corse Média Production Pour le cinquantenaire de la création du parc, images du PNRC (Parc naturel régional de la Corse - documentaire déposé) pour le documentaire La Génèse du Parc d'Antoine Leonardi.

Mise à disposition :

- Copie de « Le Jour de ma mort » de Thierry de Peretti, pour Documentaire sur Grand Ecran et une Projection au Forum des Images (09/01) en présence du réalisateur.
- Avec l'autorisation de la cinémathèque française pour la projection de la copie de « Gloire « de Michaël Curtiz. Un Ciné-concert dirigé par le Festival Sorru in Musica) au Budapest Music Center (04/10/2018) de Budapest. Une version anglaise a été élaborée par l'association La Corse et le Cinéma partenaire de cette manifestation.
- Pour Arte Mare, dans le cadre du festival 2018 (08/10/2018) une copie de « Dimanche nuageux » de MJ Tomasi en présence de la réalisatrice, une copie de « L'Île d'amour » de Maurice Cam présenté par Jean Pierre Mattei.

Non film:

Image numérisée de l'affiche du film « The Fog » de John Carpenter pour le Conseil Départemental du Finistère pour une exposition sur les phares et balises.

Pédagogies :

La Cinémathèque gère les dispositifs nationaux d'éducation à l'image en région Corse: Ecoles Collèges et Lycées au cinéma pour laquelle la coordination départementale est confiée à des tiers. Partenaire des classes cinéma en Corse, elle intervient dans la formation sur les films au programme du baccalauréat et propose des intervenants spécialisés. Elle accueille, tout au long de l'année, le jeune public pour des projections, dans le temps scolaire et extra-scolaire: de la maternelle au Lycée, les enfants participant aux nouvelles activités périscolaires et ceux des Centres de loisir. A Ajaccio, un atelier cinéma participant au dispositif « Cinéma, cent ans de jeunesse » piloté par la Cinémathèque Française a été reconduit en 2018. En novembre, les ateliers de réécriture de scénario du GREC, Groupe de Recherches en Etudes Cinématographiques ont de nouveau été accueillis à la Cinémathèque de Corse.

5) BUDGETS ET RESSOURCES HUMAINES

Budget: Le budget connait une augmentation pour 2018 de 19% en fonctionnement et une stabilisation en investissement. En fonctionnement, il s'est élevé à 100.000 € (contre 84 000 € en 2017) pour les actions de la cinémathèque (consommation à 100%) et 110.000 € pour l'éducation à l'image (école collège et lycée, action mené par des tiers dans le cadre de marché public) dont 107 017 € ont été consommés. En investissement le montant alloué a été de 60.000 € (qui n'a pas été consommé et donc reporté sur 2019). Les salaires des agents de la cinémathèque sont pris en charge sur le budget globale de la Collectivité de Corse et gérés par la Direction des Ressources humaines.

Ressources humaines: La Cinémathèque de Corse comprend un effectif de onze agents de la Collectivité de Corse; contre treize en 2018. Un agent est parti sur un autre poste au sein de la CDC et la responsable technique de la Cinémathèque a fait valoir son droit à congé pour convenances personnelles pour une durée de deux ans. Celle-ci devrait réintégrer la Cinémathèque de Corse d'ici septembre 2019. La procédure de recrutement du directeur-conservateur de la Cinémathèque s'est terminée en 2018, la prise de fonction du –directeur-conservateur interviendra au mois d'avril 2019. Enfin, concernant le poste de responsable du patrimoine actuellement vacant, un appel à candidature a été lancé début 2019, à l'interne dans un premier temps.

Rayonnement Territorial : via le dispositif de la Cinémathèque itinérante, des projets culturels et des partenariats avec le réseau associatif, la Cinémathèque de Corse a été en relation avec de nombreuses communes insulaires.

Poste de consultation INA/CNC: une convention de coopération a été signée entre la Collectivité de Corse et l'Institut National de l'Audiovisuel en présence du Centre National de l'Audiovisuel afin de proposer un service de consultation des collections de l'Ina au sein du centre de Documentation de la Cinémathèque de Corse. Bien qu'installée, la communication autour de cet outil n'a pas encore été mise en œuvre.

6) RELATIONS PARTENARIALES LOCALES ET INTERNATIONALES

Adhésion/Affiliation: AFRCH -Association Française de Recherche sur l'Histoire du Cinéma/ Agence du Court Métrage/ Ailes du Désir (Les)/ANEPCCAV/ CHR - Comité d'Histoire de la Radiodiffusion/FIAF - Fédération Internationale des Archives du Film/ FCAFF - Fédération des Cinémathèques et Archives du Film de France/ Inédits, Association Européenne / Documentaire sur Grand Ecran/ Images en Bibliothèques.

Activités de programmation et de documentation : Cinémathèque Française/ Archives Française du Film-Centre National de la cinématographie/cinémathèque de Toulouse/institut jean Vigo.

Des partenariats institutionnels et associatifs en Corse :

Partenariats en Salle Able Gance :

CinéMotion: Festival cinéma et poésie Des Courts en hiver (janvier) / DFilms: Addiction à l'œuvre (février) / PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse): programme Des cinés, la vie! (février) / Amnesty International: journée avec la section Corse d'Amnesty (mars) / La Corse et le Cinéma: cycle Sardaigne et cinéma (février, mars, avril) / Cinéma du Réel: reprise de films pour séances 'Cinéma du réel hors les murs' (avril) / Festival des cinémas du Magheb (mai) / Semaine de la Critique: reprise de la sélection officielle (mai) / Corsica.doc: reprise d'une partie de la sélection (janvier pour l'édition 2017 et novembre pour l'édition 2018) / MAC (Maison de l'Architecture de Corse): Festival Architecture d'Automne (octobre) / GREC: ateliers (novembre) / CinéMotion: cycle italien avec JB Thoret (oct/nov/dec); soirées Dubuis-Santini et Caravaca (novembre)

Partenariats internes Collectivité de Corse :

Péplum, Aléria – Service de la Valorisation, Direction du Patrimoine – 06 et 07/07 / Expo Libération de la Corse - Affiche Casabianca – Direction du Patrimoine / Musée

de la Corse, Sinè Vaghjimu « voyages, exils et identités » – 3 projections (oct/nov/dec) à l'Alba à Corte - Direction du Patrimoine / Fête du cinéma – Corsica Pôle Tournage – Direction de la Culture – 03/07

Partenariats (communes, associations, centres culturels insulaires...) en Cinémathèque Itinérante et Diffusion Régionale :

Avec les communes de Bocognano, Calvi, Carpineto, Cuttoli-Cortichiato, Pietralba, Speloncato.

Avec les associations et centre culturels suivants : L'Aria (Pioggiola), Théâtre Alibi (Bastia), Casa Mariani (Morsiglia), Comité Paroissial Saint Pierre (Sari Solenzara), Foyer rural d'Aregno, I Monacci (Monaccia d'Aullène), A Piazza Griscellina (Vezzani), Association pour l'animation et le renouveau de Pantano, A Scoppa (Ucciani)

Autres types de partenariats en Corse : Festival Nuits Méditerranéennes à Furiani (avril), OMT de Bonifacio : festival du Tango (juin), Ville de Bastia : I Sulleoni (juillet), Sorru in Musica : ciné-concert La Cavalcata ardente à Vico (juillet), ACID : reprise sélection au cinéma L'Ellipse à Ajaccio (septembre).

Au plan international:

En octobre 2018, l'association La Corse et le Cinéma en partenariat avec La cinémathèque de Corse, et le festival Sorru in Musica ont présenté dans le cadre du festival européen Links le film « Gloire » 1923 de Kertész Mihály (der junge Medardus) restauré par la cinémathèque française.

Le Festival européen Links dont le thème était : « Quel est l'avenir de la musique classique ? Comment les musiciens classiques touchent de nouveaux publics ? Ici six festivals de musique mettent leurs forces en commun pour trouver de nouvelles réponses à ces questions. Ils viennent de pays aussi divers que l'Espagne, la France, les Pays Bas, la Finlande, la Hongrie et la Bulgarie. La séance inaugurale à Budapest offre une opportunité unique d'assister à un panel varié d'interprétations innovantes et passionnantes exécutées par des musiciens de qualité venus de six pays différents. Les festivals ont échangé des programmes ainsi que leurs connaissances en termes de marketing et de publicité. Ce projet a reçu également l'appui de l'U.E. au sein de son Programme Européen De Création ».

Ce fut l'occasion d'échanger avec la cinémathèque de Hongrie et son directeur. « Gloire » avait été déjà programmé en juillet 2013 dans le cadre du festival Sorru in musica et avait donné lieu à une plaquette de référence. (Disponible sur demande). La création musicale était aussi assurée par Didier Benetti.

7) ACTIVITES SPECIALES ET AUTRES REUSSITES OU DIFFICULTES

Conseil Scientifique d'Orientation et de Gestion de la Cinémathèque : Le CSOG (Conseil supérieur d'orientation et de gestion) ne s'est pas réuni en 2018. La Collectivité souhaite attendre la nomination effective du Directeur-Conservateur (avril 2019) avant le convoquer.

Association la Corse et le Cinéma : inscrite à la FIAF depuis 1994, fondatrice de la Cinémathèque de Corse, et membre du Conseil Scientifique d'Orientation et de Gestion de la Cinémathèque.

Par délibération de l'Assemblée de Corse du 15 mars 2013, un local au sein de la Cinémathèque de Corse doit être mis à disposition de l'association. A cette fin, des

travaux dans les locaux ont été achevés en 2015. Une convention de mise à disposition a été proposée par la Collectivité Territoriale de Corse en aout 2016. Cependant, l'association a souhaité apporter des modifications au contenu du document relatif à l'équipement des locaux. Des précisions ayant été demandées, cette convention doit être votée par l'Assemblée de Corse avant signature.

Le renouvellement des conventions de dépôt et de conservation des collections de l'Association à la Collectivité de Corse/ Cinémathèque de Corse, soit 40% des collections conservées, est toujours en cours de discussion. Enfin, le problème de conservation des archives qui a été la cause de non reconduction de la Délégation de Service Public à l'association La Corse et le Cinéma n'a toujours pas trouvé de solution et les collections malgré deux audits du CNC et de l'INA restent toujours en souffrance depuis 2013. Devant cet état de fait l'association a émis sa volonté de retirer ses collections. Une décision qui pénaliserait la qualité de la collection régionale, principalement les importants dépôts de l'affichiste de cinéma : Michel Landi premier César de l'affiche en 1986 et président d'honneur de l'association La Corse et le Cinéma.

Budget prévu	100 000 €	Budget réalisé	100 000 €
CDC	100 000 €	CDC	100 000 €
CNC	0€	CNC	0€

				DEMANDEUR	CP SS	VILLE SS	REGLEMENT	GENRE	DUREE	TITRE	AUTEUR REALISATEUR	COUT PREVISIONNEL	RETOMBEES ECONOMIQUES	DIFFUSEUR	SUBVENTION PROPOSEE
1	1	1ER CT	Monsieur	Ugo CASABIANCA	93300	LE PRE SAINT GERVAIS	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	L'HOMME QUI A VU L'HOMME QUI A	Ugo CASABIANCA	3 500 €	3 500,00 €		3 500 €
2	2	1ER CT	Monsieur	Fabien ROBERT	20000	AIACCIU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	SERIE FICT	10*2	STEK	Fabien ROBERT Joël BASSAGET	3 700 €	2 800,00 €		3 300 €
3	3	1ER CT	Madame	Marie Léa REGALES	20200	BASTIA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM FICT	120	MISS	Marie Léa REGALES	6 030 €	6 030,00 €		5 000 €
4	4	1ER CT	Monsieur	Dominique MAESTRATI	20000	AIACCIU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	ANTOINE PERETTI - JEAN JAURES, LEUR AMITIE MEURT AU CROISSANT	Dominique MAESTRATI	4 000 €	NR		3 500 €
5	5	1ER CT	Madame	France GAYRAUD	20218	U PONTE À A LECCIA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	CM FICT	15	JARDIN MAGIQUE	France GAYRAUD	4 116 €	4 057,75 €		3 500 €
6	6	1ER CT	Monsieur	Benoit BOUTHORS	93200	SAINT DENIS	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM FICT	90	CISMONTE	Benoit BOUTHORS	6 800 €	3 250,00 €		6 000 €
7	7	2IEME CT	Monsieur	De Gaulle EID	20200	BASTIA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	90	DES FRANCAIS AUX COTES DES PHALANGISTES	De Gaulle EID Jérôme HARLAY	3 500 €	NR		3 500,00 €
8	8	2IEME CT	Monsieur	Thierry LORENZI	20200	BASTIA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM FICT	NR	BOLT	Thierry LORENZI	8 900 €	4 750,00 €		6 000,00 €
9	9	2IEME CT	Madame	Dorothée SEBBAGH	13007	MARSEILLE	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM FICT	90	LA FEMME AU CABANON	Dorothée SEBBAGH	6 000 €	6 000,00 €		6 000,00 €
10	10	2IEME CT	Monsieur	Ghjacumu SANTUCCI	20234	I PIRELLI	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	SERIE FICT	NR	MAL'CONCILIO	Ghjacumu SANTUCCI	6 050 €	6 050,00 €		6 000,00 €
11	11	ЗІЕМЕ СТ	Monsieur	Mathieu PROUST	20228	LURI	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	MAÑANA	Mathieu PROUST	2 700 €	NR		2 700 €
12	12	ЗІЕМЕ СТ	Monsieur	Thomas GABRIEL	20000	AIACCIU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	LA TOUR	Thomas GABRIEL	3 500 €	NR		3 500 €
13	13	ЗІЕМЕ СТ	Madame	Tara MOLLET	20200	BASTIA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	CM FICT	15	L'ARBRE (Résidence d'écriture)	Tara MOLLET	6 000 €	NR		6 000 €
14	14	3IEME CT	Madame	Juliette JOFFE-POLI	1030	BRUXELLES	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	L'ANNEE PROCHAINE, ON PARTIRA	Juliette JOFFE-POLI	11 000 €	NR		3 000 €
15	15	3IEME CT	Monsieur	Jean-Simon PERETTI	20151	SARI D'URCINO	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	EASTERN STEROIDS	Jean-Simon PERETTI	3 500 €	NR		3 500 €

16	1	1ER CT	SARL	CORSE TV	83170	TOURVES	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	PRIME A LA FRAUDE	Jean-Charles CHATARD	10 335,00 €	NR	10 000 €		
17	2	1ER CT	SARL	LES FILMS DU TOURBILLON	20124	CALINZANA	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	L'OMBRE DE L'ABSENCE - MAHMOUD DARWICH	Laurent BILLARD	15 713,44 €	12 407,00 €	10 000 €		
18	3	1ER CT	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20167	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	UN CHATEAU EN CATALOGNE	Joseph GORDILLO	24 818,63 €	17 593,63 €	10 000 €		
19	4	1ER CT	SAS	ALLINDI	20090	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	WEB SERIE DOC	NR	STORIA NOSCIA	Stephane DINELLI Maria Francesca VALENTINI	12 000,00 €	12 000,00 €	10 000 €		
20	5	1ER CT	SARL	ANDOLFI	75020	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	SO (JESUIS)	Julie ALIONE	12 857,00 €	NR	12 000 €		
21	6	1ER CT	SARL	GRAND ANGLE PRODUCTIONS	33700	MERIGNAC	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	VOIX D'OR	Carole GRIGY	21 462,39 €	NR	10 000 €		
22	7	2IEME CT	SARL	CINED	20231	VENACU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	CM FICT	20	GAMINES	Aut : Silvia STADEROLI & Marie MURCIA Réal : Silvia STADEROLI	6 107,00 €	NR	6 000,00 €		
23	8	2IEME CT	SARL	ACIS PRODUCTIONS	75003	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	75	PRIMA MATERIA	Thibaud OSCAR	12 026,00 €	NR	10 000,00 €		
24	9	2IEME CT	SAS	5 A 7 FILMS	93310	LE PRE SAINT GERVAIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	LM FICT	100'	LES COMETES	Pascal TAGNATI	18 000 €	NR	18 000,00 €		
25	10	2IEME CT	SARL	PROVIDENCES	75010	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	60	FINIZIONI	Antoine VIVIANI, Emmanuel GRAS, Vladimir UNTEL	28 000,00 €	22 716,88 €	12 000,00 €		
26	11	ЗІЕМЕ СТ	SARL	CANTINA STUDIO	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	LE CRI DES GOELANDS	Gisèle CASABIANCA	15 375,74 €	NR	10 000 €		
27	12	ЗІЕМЕ СТ	SAS	13 PRODUCTIONS	13016	MARSEILLE	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	SERIE FICT	6 X 52'	AMAZONES	Ange BASTERGA Pierre- Marie MOSCONI	224 210,00 €	NR	20 000 €		
28	13	ЗІЕМЕ СТ	SARL	PROVIDENCES	75010	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC AUT	90	O PD !	François CHARLES	27 821,11 €	15 810,00 €	10 000 €		
29	14	ЗІЕМЕ СТ	SAS	ALLINDI	20090	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	QUASTANA	Julie PERREARD	9 079,00 €	NR	9 000 €		
30	15	ЗІЕМЕ СТ	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	QUE PIERRES VIVENT, UNE HISTOIRE DE LA CORSICADA AUJOURD'HUI	Mariette FELTIN	5 000,00 €	4 371,00 €	5 000 €		
31	16	ЗІЕМЕ СТ	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	SEXUALITE ET FABRIQUE DES AGRUMES	Bernadette SPAGNOLI MORGANTI Dominique TIBERI	5 000,00 €	NR	5 000 €		
32	17	ЗІЕМЕ СТ	SARL	CINED	20231	VENACU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	L'ESCALE	De Gaulle EID	5 220,00 €	NR	5 000 €		
33	18	ЗІЕМЕ СТ	SARL	MOUVEMENT	20000	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	SERIE FICT	8*26	BACK TO CORSICA - SAISON 2	Félicia VITI	25 320,00 €	NR	20 000 €		A
34	19	ЗІЕМЕ СТ	SAS	UMBE! FILMS	20169	BUNIFAZIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	NOS ENFANTS S'EN SOUVIENDRONT	Marie-Jeanne TOMASI	5 000,00 €	2 100,00 €	5 000 €	197 000 €	

ARTICLE 4.2

262 000 €

35	1	1ER CT	SARL	INTERVISTA PROD	20000	AIACCIU	2.14 Aide à la première œuvre cinématographique et audiovisuelle	DOC AUT	52	RN193, TAMANTA STRADA !	Lionel DUMAS-PERINI	50 152,00 €	50 152,00 €		25 000 €		
36	2	1ER CT	SAS	ALLINDI	20090	AJACCIO	2.14 Aide à la première œuvre cinématographique et audiovisuelle	DOC AUT	60	I GUERRIERI	Loredana ACQUAVIVA	82 997,00 €	68 935,00 €		25 000 €	50 000 €	
37	1	1ER CT	SAS	LA CELLULE PRODUCTIONS	75544	PARIS CEDEX 11	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICT	20	O MA !	Christophe FUSINI Vincent LAUNEY-FRANCESCHINI	76 521,00 €	41 648,00 €		40 000 €		
38	2	1ER CT	SARL	FORREST & LEA	75020	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur		20	SHINY HAPPY PEOPLE	Mathilde PETIT	168 888,00 €	58 219,00 €		40 000 €		
39	3	1ER CT	SARL	TROIS BRIGANDS PRODUCTIONS	75012	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur		20	FUGUEUR	Paul GARCIA	127 418,00 €	62 273,00 €	France Télévisions	30 000 €		
40	4	1ER CT	SAS	HYBRID FILMS	86000	POITIERS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICT	10	APIBEURZDE	Basile CHARPENTIER	63 154,00 €	28 977,00 €		35 000 €		
41	5	2IEME CT	SAS	IN VIVO FILMS	17000	LA ROCHELLE	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICT	15'	SEULS	Claudia BOTTINO	97 321,90 €	35 567,93 €		35 000,00 €		
42	6	2IEME CT	SAS SCOP	ARTISANS DU FILM	75018	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICT	25'	GASOIL	Léonard ACCORSI	140 000,00 €	67 681,00 €		40 000,00 €		
43	7	2IEME CT	SAS	LA MER A BOIRE	75004	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur		25'	CA VA S'ARRANGER	Antoine OGIER	156 700,00 €	38 667,00 €		40 000,00 €		
44	8	ЗІЕМЕ СТ	SARL	ANDOLFI	75020	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	DOC AUT	52	SO (JESUIS)	Julie ALLIONE	94 353,00 €	31 019,00 €		30 000 €		
45	9	ЗІЕМЕ СТ	SARL	PIANO SANO FILMS	91240	SAINT MICHEL SUR ORGE	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICT	20	LA SYMPHONIE DES MARTEAUX	Marc GURUNG	105 235,00 €	36 132,00 €		37 000 €		
46	10	ЗІЕМЕ СТ	SARL	ECCE FILMS	75018	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur		20	QUATORZE ANS	Barbara CARLOTTI	93 753,12 €	38 844,55 €		35 000 €		
47	11	ЗІЕМЕ СТ	SARL	EXPLICIT FILMS	75006	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur		12	SANS BALLE	Anne de GIAFFERRI	83 377,00 €	53 727,00 €		30 000 €		
48	12	ЗІЕМЕ СТ	SAS	LES FILMS PORTALIS	75012	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICT	10	DU GROS POISSON	Lionel GUERRINI	42 599,00 €	31 959,00 €		20 000 €		ARTICLE 6
49	13	ЗІЕМЕ СТ	SAS	FILMS GRAND HUIT	75011	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur		20	LES CHAMPS MAGNETIQUES	Romain DAUDET-JAHAN	63 944,00 €	44 579,40 €		37 000 €	449 000 €	499 000 €
'											•						

723 000 €

50	1	1ER CT	SARL	INJAM PRODUCTION	75011	PARIS	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	MADE IN CORSICA	Isabelle SIMEONI	142 469,00 €	56 577,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	30 000 €
51	2	1ER CT	SARL	504 PRODUCTIONS	20250	CORTI	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	PATRIMONIO, UN FESTIVAL AU CŒUR DE LA CORSE	Lizzie LAMBERTPascal ALBERTINI	85 520,00 €	72 518,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	30 000 €
52	3	1ER CT	SARL	KORROM	20000	AIACCIU	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	LEONE LOGAR, L'INOUBLIABLE IGNORE	Dominique MAESTRATI	130 000,00 €	104 000,00 €	TELE PAESE	42 500 €
53	4	1ER CT	SARL	MARETERRANIU	20167	AFA	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	CHEZ NOUS	Marie CRISTIANI	130 428,00 €	122 568,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	30 000 €
54	5	1ER CT	SARL	PASTAPROD	20600	FURIANI	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	RIACQUISTU 2.0	Jean-Charles MARSILY	98 618,18 €	98 618,18 €	FR3 CORSE VIASTELLA	30 000 €
55	6	1ER CT	SARL	MARETERRANIU	20167	AFA	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	TINO ROSSI, LE TOUR DU MONDE EN 50 CHANSONS	Anna Francesca LECCIA	144 333,00 €	125 473,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	35 000 €
56	7	1ER CT	SARL	CINED	20231	VENACU	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	SALE TETE CE GAMIN	Serge BONAVITA	105 057,00 €	91 527,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	35 000 €
57	8	1ER CT	SARL	CINED	20231	VENACU	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	55	DEMINEUSES	Silva KHNAKANOSIAN	90 900,00 €	22 535,00 €	TV78	35 000 €
58	9	1ER CT	SARL	MECANOS PRODUCTIONS	94200	IVRY SUR SEINE	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	70	L'HOMME DE L'ILE	Jean-Michel RODRIGO	185 812,00 €	39 175,00 €	France Ô NOUVELLE CALEDONIE PREMIERE	30 000 €
59	10	1ER CT	SARL	STELLA PRODUCTION	20240	VINTISARI	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	LE CEDRAT CORSE ENTRE MYTHES ET REALITE	Dominique TIBERI Bernadette SPAGNOLI- MORGANTI	122 536,00 €	66 254,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	30 000 €
60	11	1ER CT	SAS	LES FILMS D'ICI MEDITERRANEE	34000	MONTPELLIER	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	PROFILS DANGEREUX	Mark Lofty LOUIS	172 596,00 €	16 823,00€	FR3 CORSE VIASTELLA	17 000 €
61	12	2IEME CT	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20167	AIACCIU	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52'	UN CHÂTEAU EN CATALOGNE	Joseph GORDILLO	164 099,00 €	131 711,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	40 000,00 €
62	13	2IEME CT	SARL	MECANOS PRODUCTIONS	75003	PARIS	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	E BUSCIGHE	David OLIVESI	101 001,00 €	63 153,00€	FR3 CORSE VIASTELLA	25 000,00 €
63	14	2IEME CT	SARL	CORSE TV	83170	TOURVES	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	PRIME A LA FRAUDE	Jean-Charles CHATARD	130 000,00 €	128 685,00 €	FRANCE 3	35 000,00 €
64	15	2IEME CT	SARL	INTERVISTA PROD	20000	AIACCIU	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	L'ARTISTE QUI SE VOULAIT ARTISAN	Aut : Michèle DON IGNAZI Réal : Isabelle PORTE	112 123,00 €	48 316,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	25 000,00 €
65	16	2IEME CT	SAS	ZIA MARIA FILMS	20166	PURTICCIU	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	NAPOLEON, INSULAIRE DANS L'ÂME	Isabelle BALDUCCHI	104 300,00 €	78 773,00 €	MARITIMA MEDIA TELEPAESE	35 000,00 €
66	17	2IEME CT	SARL	STELLA PRODUCTION	20240	VINTISARI	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	ZERU FRAZIU	Jean-Michel SCHIAVO	105 292,00 €	49 272,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	35 000,00 €
67	18	ЗІЕМЕ СТ	SARL	MOUVEMENT	20000	AIACCIU	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	IMPORT EXPORT - LES CASABLANCA DRIVERS	Michèle CASALTA Sampiero RAFFALLI	159 540,00 €	120 479,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	32 000 €
68	19	ЗІЕМЕ СТ	SARL	CINED	20231	VENACU	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	MARIE FERRANTI, LA LITTÉRATURE EST UN JEU	Christian ARGENTINO Marie-Laure DESIDERI	92 896,00 €	56 621,00€	FR3 CORSE VIASTELLA	32 000 €
69	20	3IEME CT	SA	CINETEVE	75004	PARIS	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	L'ILE DE BABEL	Anne de GIAFFERRI	149 282,00 €	74 314,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	32 000 €
70	21	ЗІЕМЕ СТ	SARL	504 PRODUCTIONS	20250	CORTI	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	U TRAGULINI	Lizzie LAMBERT Pascal ALBERTINI	51 335,00 €	36 907,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	18 500 €
71	22	3IEME CT	SAS	KALORAMA PRODUCTIONS	20167	CUTULI E CURTICHJATU	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	SAVANNAH	Catherine ALBERTINI Francescu ARTILY	135 585,00 €	96 693,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	37 000 €
72	23	ЗІЕМЕ СТ	SARL	INTERVISTA PROD	20000	AIACCIU	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	JEROME FERRARI, UNE VIE APRES LE GONCOURT	Sébastien BONIFAY	116 207,00 €	55 656,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	32 000 €

73	1	1ER CT	SARL	504 PRODUCTIONS	20250	CORTI	4.11 Aide à la captation - recréation de spectacles vivants	CAPT	52	ANTOINE CIOSI AU THEATRE DE BASTIA	Lizzie LAMBERT Pascal ALBERTINI	59 776,00 €	55 588,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	19 500 €		
74	2	1ER CT	SARL	PASTAPROD	20600	FURIANI	4.11 Aide à la captation - recréation de spectacles vivants	CAPT	9*90	ARTE VIVU SAISON 2	Philippe RAFALLI Pierre- François CIMINO	600 371,60 €	572 271,60 €	FR3 CORSE VIASTELLA	150 000 €		
75	3	ЗІЕМЕ СТ	SARL	MARETERRANIU	20000	AIACCIU	4.11 Aide à la captation - recréation de spectacles vivants	САРТ	5*52	LE CABARET INSOLITE	Sabine ROGNONI Paul ROGNONI	438 503,00 €	356 847,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	98 000 €		
76	4	ЗІЕМЕ СТ	SAS	SUPERSONIC FILMS	06300	NICE	4.11 Aide à la captation - recréation de spectacles vivants	САРТ	52	TRIO AQUARELA	Lizzie LAMBERT Julie PERREARD	72 593,00 €	36 630,00 €	оіто ту	15 000 €	282 500 €	
77	1	1ER CT	SAS	IMAGE ET COMPAGNIE	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	4.10 Aide à la production de séries	SERIE FICT	6*52	L'ÎLE	Julien TROUSSELIER	5 781 000,00 €	1 367 293,00 €	ARTE	248 000 €		
78	2	1ER CT	SARL	STELLA PRODUCTION	20240	VINTISARI	4.10 Aide à la production de séries	SERIE FICT	42*5	STUDIENTE SAISON 2	Jacques Antoine LANDO CANCILLIERI Jean-Louis GRAZIANI Baptiste AGOSTINI-CROCE	552 433,79 €	552 433,79 €	FR3 CORSE VIASTELLA	168 500 €		
79	3	2IEME CT	SARL	MARETERRANIU	20167	AFA	4,10 Aide à la production de série	SERIE FICT	20 x 20'	OVER LA NUIT - SAISON 2	Réal : Julien MEYNET Aut : Viviane ZINGG, Denis PARENT & Alice VOISIN	1 403 742,00 €	1 162 532,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	200 000,00 €		
80	4	ЗІЕМЕ СТ	SAS	LA DAME DE CŒUR	75018	PARIS	4.10 Aide à la production de série	SERIE FICT	8*13	ZEROSTERONE	Nadja ANANE	859 250,00 €	133 120,00 €	France TELEVISIONS	83 200 €		ARTICLE 8
81	5	ЗІЕМЕ СТ	SARL	MARETERRANIU	20000	AIACCIU	4.10 Aide à la production de série	SERIE DOC	9*26	LES ECHOS DE L'HISTOIRE	Paul ROGNONI Yannick CASANOVA Eduardo MALVENUTI Alexandre ATTAL	528 131,52 €	418 549,52 €	FR3 CORSE VIASTELLA	90 000 €	789 700 €	1 795 200 €

82	1	2IEME CT	SAS	MY FAMILY	75017	PARIS	4.8 Aide à la production de long-métrage	LM FICT	100	BELLE FILLE	Aut : Méliane MARCAGGI & Christophe DUTHURON Réal : Méliane MARCAGGI	4 450 001,00 €	694 772,00 €	TF1	150 000,00 €		
83	2	2IEME CT	SARL	CHEVALDEUXTROIS	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	4.8 Aide à la production de long-métrage	LM FICT	90	MON LEGIONNAIRE	Rachel LANG	2 448 384,00 €	499 353,00 €	BAC FILMS	200 000,00 €		ARTICLE 7
I																350 000 €	350 000,00 €
84	1	1ER CT	SAS	TAMARA FILMS	78740	VAUX SUR SEINE	2.12 Aide à la musique de films	CM FICT	30	LA NUIT EST LA	Delphine LEONI	7 178,40 €	NR	FR3 CORSE VIASTELLA	5 000 €		
85	2	1ER CT	SAS	LES FILMS PORTALIS	75012	PARIS	2.12 Aide à la musique de films	CM FICT	20	AU COMMENCEMENT	Isabelle D'OLCE	5 000,00 €	NR	FR3 CORSE VIASTELLA	3 500 €		
86	3	3IEME CT	SAS	IMAGE ET COMPAGNIE	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	2.12 Aide à la musique de films	SERIE FICT	6*52	L'ILE (ex SIRENES)	Julien TROUSSELIER / Pierre GAMBINI	48 000,00 €	NR	ARTE	12 500 €		
87	4	3IEME CT	SARL	FOLLE ALLURE	71510	ALUZE	2.12 Aide à la musique de films	CM FICT	20	UN CŒUR DE FEMME	Marie MURCIA / Manuel DOMARCHI	4 664,00 €	NR	FR3	3 200 €	24 200 €	
•															•		•
88	1	1ER CT	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20167	AIACCIU	3.10 Aide à la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles corses	DOC	52	ON M'A DONNE LA TERRE	Francescu ARTILY	6 000,00 €	NR		3 000 €		
89	2	1ER CT	SARL	INJAM PRODUCTION	75011	PARIS	3.10 Aide à la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles corses	LM FICT	91	AFRIKA CORSE	Gérard GUERRIERI	3 080,00 €	NR		1 540 €		
90	3	1ER CT	SARL	INJAM PRODUCTION	75011	PARIS	3.10 Aide à la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles corses	DOC	52	77/78 L'EPOPEE BASTIAISE	Lionel BOISSEAU	6 490,00 €	NR		3 245 €		
91	4	ЗІЕМЕ СТ	SARL	JHR FILMS	75020	PARIS	3.10 Aide à la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles corses	CM FICT	24	CHIENS	Caroline POGGI	7 348,00 €	NR		3 500 €		
92	5	3IEME CT	SAS	ALLINDI	20090	Alacciu	3.10 Aide à la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles corses	DOC	52	DE JUSTICE - VIA RUPTA - KM 100 - DANS LE SILENCE JE SENS ROULER LA TERRE - AUTONOMIA ? - MALAVIA	VALENTINI Mohamed Lakhdar TATI Dominique	7 232,00 €	NR		3 616 €	14 901 €	39 101 €
															TOTAL:	Err :522	Err :522

93	1	3IEME CT	Association	GREC	75010	PARIS	5-5 Aide à la première œuvre	CM FICT	15	ABISSU	Matteo MOESCHLER	39 888,07 €	19 951,08 €	20 000 €	
94	2	зіеме ст	Association	GREC	75010	PARIS	5-5 Aide à la première œuvre	DOC AUT	20	COLEI	Coralie SEIGNARD	38 799,89 €	17 983,70 €	20 000 €	
95	3	ЗІЕМЕ СТ	Association	GREC	75010	PARIS	5-5 Aide à la première œuvre	CM FICT	20	E NERU	Maxime CHANTEL	39 960,74 €	19 709,90 €	20 000 €	
96	4	ЗІЕМЕ СТ	Association	GREC	75010	PARIS	5-5 Aide à la première œuvre	CM FICT	20'	EN MEUTE OU SOLITAIRE	Camille MARTIN-DONATI	40 754,40 €	21 561,08 €	20 000 €	
97	5	ЗІЕМЕ СТ	Association	GREC	75010	PARIS	5-5 Aide à la première œuvre	DOC AUT	20'	IRAN A MAN	Anahita NAVAEI	38 509,68 €	17 711,10 €	20 000 €	
98	6	зіеме ст	Association	GREC	75010	PARIS	5-5 Aide à la première œuvre	CM FICT	15'	NOTRE INNOCENCE	Tom PORTE	42 083,33 €	19 301,08 €	20 000 €	120 000 €

TOTAL: 3 065 301 €

BILAN	2018/ 1er comité	2018 / 2ième comité	2018 / 3ième comité	2018 / 4ième comité	2018 total	avenant 2018 réalisé 2018 Prévisionel 2019	avenant 2019
FONDS D'AIDES 2018	Nbre Montant total Moyenne par aidés des aides projet	Nbre aidés Montant total des aides Moyenne par projet	Nbre aidés Moyenne par projet Moyenne par projet	Nbre aidés Moyenne par projet Moyenne par projet	Nbre aidés Moyenne aidés Moyenne par projet	Nbre aidés Montant total des aides des aides par projet	-
PREVISIONNEL 2019							
TOTAL AIDE A LA CREATION	12 86 800 €	8 67 500 €	13 101 700 €	0 0 €	33 256 000 €	250 000 € 256 000 € 35 250 000 €	250 000 €
Aide à l'écriture Court Métrage Aide à l'écriture Long Métrage Aide à l'écriture Série Aide à l'écriture Documentaire TOTAL	2 11 000 € 5 500 € 1 3 300 € 3 300 € 2 7 000 € 3 500 €	0 0 0 € 0 € 2 12 000 € 0 € 1 6 000 € 0 € 1 3 500 € 3 500 € 21 500 €	0 0 € 0 € 0 0 € 0 € 0 0 € 0 € 4 12 700 € 3 175 € 12 700 €	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1 3 500 € 3 500 € 4 23 000 € 5 750 € 2 9 300 € 4 650 € 7 23 200 € 3 314 € 59 000 €	CDC: 250 000 € 256 000 € CNC: 0 € 0 € 4 24 000 € 6 000 € 1 6 000 € 6 000 € 12 42 000 € 3 500 € 78 000 €	<u>CDC:</u> 250 000 € <u>CNC:</u> 0 €
Développement Animation Développement Court Métrage Développement Long Métrage Développement Série Développement Documentaire TOTAL:	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	0 0 € 0 € 1 6 000 € 6 000 € 1 18 000 € 18 000 € 0 0 € 0 € 2 22 000 € 11 000 €	$\begin{array}{c ccccc} 0 & 0 \in & 0 \in \\ 0 & 0 \in & 0 \in \\ 0 & 0 \in & 0 \in \\ 2 & 40 \ 000 \in & 20 \ 000 \in \\ 7 & 49 \ 000 \in & 7 \ 000 \in \\ \hline 89 \ 000 \in & \\ \end{array}$	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		0	
TOTAL AIDE AU COURT METRAGE	6 195 000 €	3 115 000 €	6 189 000 €	0 0 €	15 499 000 €	fongiblité 450 000 € 499 000 € 13 510 000 €	510 000 €
Aide à la Production Court-Métrage Aide à la Production Animatior TOTAL:	0 0€ 0€	3 115 000 € 38 333 € 0 0 € 0 € 115 000 €	6 189 000 € 31 500 € 0 0 € 0 € 189 000 €	0 0 € #DIV/0! 0 0 € 0 € 0 €	15 499 000 € 33 267 € 0 0 € 0 € 499 000 €	CDC: 300 000 € 332 667 € 13 510 000 € 39 231 € CNC: 150 000 € 166 333 € 0 0 €	CDC: 340 000 € CNC: 170 000 €
TOTAL AIDE AU PROGRAMME AUDIOVISUEL	15 930 500 €	7 395 000 €	10 469 700 €	0 0€	32 1 795 200 €	1 800 000 € 1 795 200 € 48 1 800 000 €	1 800 000 €
Aide à la Production Documentaire TOTAL:		6 195 000 € 32 500 € 195 000 €	6 183 500 € 30 583 € 183 500 €	0 0 € 0 € 0 €	23 723 000 € 31 435 € 723 000 €	CDC: 1 200 000 € 1 196 800 € 21 735 000 € 35 000 € CNC: 600 000 € 598 400 € 735 000 €	<u>CDC:</u> 1 200 000 € <u>CNC:</u> 600 000 €
Aide à la Production de Série Documentaire TOTAL:		0 0 € 0 €	1 90 000 € 90 000 € 90 000 €	0 0 € 0 € 0 €	1 90 000 € 90 000 € 90 000 €	2 220 000 € 110 000 € 220 000 €	
Aide à la Production de Série de Fiction TOTAL:		1 200 000 € 0 € 200 000 €	1 83 200 € 83 200 € 83 200 €	0 0 € 0 € 0 €	4 699 700 € 174 925 € 699 700 €	1 360 000 € 360 000 € 360 000 €	
Aide à la Production Téléfilm TOTAL:		0 0 € 0 € 0 €	0 0 € 0 €	0 0 € 0 € 0 €	0 0 € 0 €	1 150 000 € 150 000 € 150 000 €	
Aide à la Captation Recréation TOTAL:	169 500 € 16 950 € 169 500 €	0 0 € 0 € 0 €	2 113 000 € 18 833 € série 5 113 000 €	0 0€ 0€	4 282 500 € 17 656 € (2 séries) 282 500 €	23 335 000 € 14 565 € 335 000 €	
TOTAL AIDE AU LONG METRAGE	0 0€	2 350 000 €	0 0€	0 0€	2 350 000 €	fongiblité 600 000 € 350 000 € 3 600 000 €	600 000 €
Aide à la production Long Métrage	0 0€ 0€	2 350 000 € 175 000 €	0 0€ 0€	0 0€ 0€	2 350 000 € 175 000 €	CDC: 400 000 € 233 333 € 4 600 000 € 150 000 €	CDC: 400 000 €
TOTAUX AVENANT	33 1 212 300 €	20 927 500 €	29 760 400 €	0 0€	82 2 900 200 €	CNC: 200 000 € 116 667 € 99 3 160 000 €	<u>CNC:</u> 200 000 €
Aide a la musique	2 8 500 € 4 250 €	0 0€ 0€	2 15 700 € 7 850 €	0 0 € 0 €	4 24 200 € 0 €	4 25 000 € 6 250 €	
Aide à la Diffusion	3 7 785 € 2 595 €	0 0€ 0€	2 7 116 € 3 558 €	0 0€ 0€	5 14 901 € 2 980 €	5 20 000 € 4 000 €	
Aide à la premiere œuvre D.U. CREATACC	0 0€ 0€	0 0 € 0 €	6 120 000 € 20 000 €	0 0 € 0 €	0 0 € 0 €	6 120 000 € 20 000 €	
TOTAUX	1 228 585 €	927 500 €	903 216 €	0 €	91 2 939 301 €	3 100 000 € 2 900 200 € 3 325 000 € CDC: 2 150 000 € 2 018 800 € CNC: 950 000 € 881 400 €	3 160 000 € CDC: 2 190 000 € CNC: 970 000 €

TITRE I : SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION	PREVISIONNEL 2018	REALISE 2018	PREVISIONNEL 2019
		1	
ARTICLE 4 - Soutien à l'émergence et au renouveau des talents	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL
4.1- Le déploiement de l'opération Talents en Court minimum de cinq mille euros (5 000 €), le CNC accompagne financièrement l'effort de la Région dans la limite de 5 K€ par territoire régional et par an	5 000,00 € 7 500,00 € 12 500,00 €	5 000,00 € 10 000,00 € 15 000,00 €	5 000,00 € 10 000,00 € 15 000,00 €
iniminum de ding milie edios (5 000 c), le ono accompagne infancierement renort de la region dans la limite de 5 rc par territorie regional et par an	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL
4.2- Le soutien sélectif à l'écriture et au développement une subvention forfaitaire globale annuelle	0,00 € 250 000,00 € 250 000,00 €	0,00 € 256 000,00 € 256 000,00 €	0,00 € 250 000,00 € 250 000,00 €
4.3 – Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence	CNC CDC TOTAL 4 000,00 € 8 000,00 € 12 000,00 €	CNC CDC TOTAL 2 000,00 € 4 000,00 € 0,00 €	CNC CDC TOTAL 4 000,00 € 8 000,00 € 12 000,00 €
1€ du CNC pour 2€ de la collectivité destinée à accroître l'intervention financière de la Région dans ce domaine dans la limite de soixante-quinze mille euros (75 000 €) par an			
	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL
ARTICLE 5 – Aide à l'écriture, au développement et à la production de projets d'œuvres pour les nouveaux médias une subvention annuelle forfaitaire	0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
<u>ARTICLE 6</u> - Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée (fongibilité article 7 : + 50 000 €)	CNC CDC TOTAL 150 000,00 € 300 000,00 € 450 000,00 €	CNC CDC TOTAL 166 333,00 € 332 667,00 € 499 000,00 €	CNC CDC TOTAL 170 000,00 € 340 000,00 € 510 000,00 €
ARTICLE 7 - Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée (fongibilité article 6 : - 50 000 €)	CNC CDC TOTAL 200 000,00 € 400 000,00 € 600 000,00 €	CNC CDC TOTAL 116 667,00 € 233 333,00 € 350 000,00 €	CNC CDC TOTAL 200 000,00 € 400 000,00 € 600 000,00 €
ARTICLE 8 - Aide à la production d'œuvres audiovisuelles	CNC CDC TOTAL 600 000,00 € 1 200 000,00 € 1 800 000,00 €	CNC CDC TOTAL 598 400,00 € 1 196 800,00 € 1 795 200,00 €	CNC CDC TOTAL 600 000,00 € 1 200 000,00 € 1 800 000,00 €
	TOTAL	TOTAL	TOTAL
ARTICLE 9 – Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les	CNC CDC TOTAL 100 000,00 € 680 000,00 € 780 000,00 €	CNC CDC TOTAL 0,00 € 18 000,00 € 18 000,00 €	CNC CDC TOTAL 100 000,00 € 680 000,00 € 780 000,00 €
télévisions locales	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL
ARTICLE 11.1 – Accueil des tournages et soutien à la Commission régionale du film	0,00 € 40 000,00 € 40 000,00 € CNC CDC TOTAL	0,00 € 45 000,00 € 45 000,00 € CNC CDC TOTAL	0,00 € 40 000,00 € 40 000,00 € CNC CDC TOTAL
ARTICLE 11.2 – Le soutien au développement de la filière	0,00 € 100 000,00 € 100 000,00 € CNC CDC TOTAL	0,00 € 27 350,00 € 27 350,00 € CNC CDC TOTAL	0,00 € 100 000,00 € 100 000,00 € CNC CDC TOTAL
ARTICLE 12 – Formation professionnelle relative aux métiers de la création, de la production et de l'accueil des tournages	0,00 € 55 000,00 € 55 000,00 €	0,00 € 55 000,00 € 55 000,00 €	0,00 € 55 000,00 € 55 000,00 €
TITRE II : SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS			
ARTICLE 13 – Actions de diffusion culturelle			
a) Soutien aux festivals	CNC CDC TOTAL 0,00 € 402 500,00 € 402 500,00 €	CNC CDC TOTAL 0,00 € 402 500,00 € 402 500,00 €	CNC CDC TOTAL 0,00 € 511 000,00 € 511 000,00 €
b) Soutien à la diffusion des œuvres soutenues	CNC CDC TOTAL 12 500,00 € 12 500,00 € 25 000,00 €	CNC CDC TOTAL 12 500,00 € 17 555,00 € 30 055,00 €	CNC CDC TOTAL 12 500,00 € 12 500,00 € 25 000,00 €
c) Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional	CNC CDC TOTAL 0,00 € 0,00 € 0,00 €	CNC CDC TOTAL 0,00 € 0,00 € 0,00 €	CNC CDC TOTAL 0,00 € 0,00 € 0,00 €
o) deducti dux operacions nacionales de dinusion culturale relayees sur le territorie regional	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
ARTICLE 44 Diagnositifa vágianauv dládugatian à l'image	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL
ARTICLE 14 – Dispositifs régionaux d'éducation à l'image Lycéens et apprentis au cinéma	CNC CDC TOTAL 9 000,00 € 11 000,00 € 20 000,00 €	CNC CDC TOTAL 9 000,00 € 10 960,45 € 19 960,45 €	CNC CDC TOTAL 9 000,00 € 11 000,00 € 20 000,00 €
Collège au cinéma Ecole et cinéma	2 000,00 € 28 000,00 € 30 000,00 € 2 000,00 € 48 000,00 € 50 000,00 €	2 000,00 € 22 593,04 € 24 593,04 € 2 000,00 € 63 250,39 € 65 250,39 €	2 000,00 € 28 000,00 € 30 000,00 € 2 000,00 € 48 000,00 € 50 000,00 €
ARTICLE 16 – Dispositif régional d'éducation à l'image périscolaire : Des cinés-clubs dans les établissements scolaires Le CNC s'est mobilisé afin de relancer les ciné-clubs sur tout le territoire en s'appuyant sur les jeunes en service civique.	CNC CDC TOTAL 0,00 € 0,00 € 0,00 €	CNC CDC TOTAL 0,00 € 0,00 € 0,00 €	CNC CDC TOTAL 0,00 € 0,00 € 0,00 €
ARTICLE 17 – Les dispositifs d'éducation à l'image hors temps scolaire	0,00 € 0,00 € 0,00 € CNC CDC TOTAL 0,00 € 0,00 € 0,00 €	O,00 € O,00 € O,00 € CNC CDC TOTAL 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € CNC CDC TOTAL 0,00 € 0,00 € 0,00 €
opérations « Passeurs d'images » et « Des cinés, la vie ! ».	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL
<u>ARTICLE 18</u> – Autres actions pour le développement des publics (facultatif)	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL
ARTICLE 19 – Actions de formation professionnelle relatives aux métiers de la diffusion culturelle (facultatif)			
TITRE III : SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE	0110		
ARTICLE 16 – Le soutien pour un parc dense, moderne et diversifié	CNC CDC TOTAL 18 900,00 € 200 000,00 € 200 000,00 €	CNC CDC TOTAL 18 900,00 € 5 506,00 € 5 506,00 €	CNC CDC TOTAL 300 000,00 € 300 000,00 €
<u>ARTICLE 16.4</u> – Le soutien aux réseaux de salles	CNC CDC TOTAL 0,00 € 0,00 € 0,00 €	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL 20 000,00 € 20 000,00 €
TITRE IV : ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE			
ARTICLE 18 – Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique	CNC CDC TOTAL 100 000,00 € 100 000,00 €	CNC CDC TOTAL 100 000,00 € 100 000,00 €	CNC CDC TOTAL 100 000,00 € 100 000,00 €
	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL	CNC CDC TOTAL
ARTICLE 19 – Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique (facultatif)			
	1 084 500,00 € 3 842 500,00 € 4 927 000,00 €	913 900,00 € 2 800 514,88 € 3 708 414,88 €	1 104 500,00 € 4 113 500,00 € 5 218 000,00 €

REGIONS - AUTRES COLLECTIVITES 2018	BUDGET CONVENTION CNC 2018	APPORT CONVENTION CNC 2018	APPORT NET REGIONS - AUTRES COLLECTIVITES CONVENTION CNC 2018	BUDGET REEL ALLOUE 2018 APPORT CNC NON DEDUIT	BUDGET 2019 (prévisionnel)
LECTIVITE DE CORSE	3 112 000 €	954 000 €	2 158 000 €	2 945 301 €	3 160 000 €
ragne	2.245.202.5	724.666.0	2342224.6	2 2 2 2 2 2 2 2	115
Côtes d'Armo	3 045 000 € 150 000 €	731 666 € 50 000 €	2 313 334 € 100 000 €	3 060 500 €	NR NR
L	3 195 000 €	781 666 €	2 413 334 €	3 150 500 €	IVIA
NION	3 148 207 €	780 998 €	2 367 209 €	3 076 493 €	NR
VELLE-AQUITAINE	7 612 000 €	2 184 000 €	5 428 000 €	7 612 000 €	7 612 000 €
Charente Charente-Maritime		499 000 € 160 000 €	1 101 000 € 340 000 €	1 600 000 € 467 000 €	2 000 000 € 500 000 €
Charente-Maritime Dordogne		0€	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Lande		50 000 €	140 000 €	223 000 €	190 000 €
Lot-Et-Garonne		50 000 €	100 000 €	120 000 €	150 000 €
	10 252 000 €	2 943 000 €	7 309 000 €	10 222 000 €	10 652 000 €
ENCE - ALPES - COTE D'AZUR	5 500 000 €	1 565 160 €	3 934 840 €	5 314 500 €	5 500 000 €
Alpes-Maritime	s 300 000 €	100 000 €	200 000 €	300 000 €	300 000 €
Ville de Nice	e 40 000 €	0€	40 000 €	20 000 €	40 000 €
	5 840 000 €	1 665 160 €	4 174 840 €	5 634 500 €	5 840 000 €
RGNE - RHÔNE-ALPES	2 945 000 €	915 000 €	2 030 000 €	2 944 000 €	3 500 000 €
Auvergne - Rhône-Alpes Cinéma		1 000 000 €	2 000 000 €	3 337 000 €	3 200 000 €
Drôme		100 000 €	200 000 €	300 000 €	300 000 €
Haute-Savoid	e 300 000 € 6 545 000 €	100 000 € 2 115 000 €	200 000 € 4 430 000 €	300 000 € 6 881 000 €	300 000 € 7 300 000 €
E-FRANCE	18 000 000 €	2 450 000 €	15 550 000 €	18 741 500 €	18 000 000 €
Seine-Saint-Deni Ville de Pari		50 000 € 130 000 €	120 000 € 280 000 €	170 000 € 420 000 €	170 000 € 410 000 €
ville de Paris	18 580 000 €	2 630 000 €	280 000 € 15 950 000 €	19 331 500 €	18 580 000 €
S-DE-FRANCE	8 095 000 €	2 280 000 €	5 815 000 €	7 282 583 €	8 660 000 €
	4 762 000 €	1 475 000 €	3 287 000 €	5 267 250 €	NR
Eurométropole de Strasbourg	g 840 000 €	280 000 €	560 000 €	840 000 €	840 000 €
Eurométropole de Strasbourg	g 840 000 € 5 602 000 €	280 000 € 1 755 000 €	560 000 € 3 847 000 €	840 000 € 6 107 250 €	840 000 € 840 000 €
Eurométropole de Strasbourg	g 840 000 €	280 000 €	560 000 €	840 000 €	840 000 €
Eurométropole de Strasbourg L TANIE	8 840 000 € 5 602 000 € 4 250 000 €	280 000 € 1 755 000 € 1 295 400 €	560 000 € 3 847 000 € 2 954 600 €	840 000 € 6 107 250 € 4 338 500 €	840 000 € 840 000 € 4 250 000 €
Eurométropole de Strasbourg	g 840 000 € 5 602 000 €	280 000 € 1 755 000 €	560 000 € 3 847 000 €	840 000 € 6 107 250 €	840 000 € 840 000 €
Eurométropole de Strasbourg ANIE	8 840 000 € 5 602 000 € 4 250 000 €	280 000 € 1 755 000 € 1 295 400 €	560 000 € 3 847 000 € 2 954 600 €	840 000 € 6 107 250 € 4 338 500 €	840 000 € 840 000 € 4 250 000 €
Eurométropole de Strasbourg ANIE ANDIE DE LA LOIRE Sarthe	8 840 000 € 5 602 000 € 4 250 000 € 2 053 500 € 1 921 908 € 3 750 €	280 000 € 1 755 000 € 1 295 400 € 594 500 € 590 000 € 0 €	560 000 € 3 847 000 € 2 954 600 € 1 459 000 € 1 331 908 € 3 750 €	840 000 € 6 107 250 € 4 338 500 € 2 016 500 € 1 734 500 € 0 €	840 000 € 840 000 € 4 250 000 € 2 053 500 € 2 100 000 € NR
Eurométropole de Strasbourg TANIE MANDIE DE LA LOIRE Sarthe	8 840 000 € 5 602 000 € 4 250 000 € 2 053 500 €	280 000 € 1 755 000 € 1 295 400 € 594 500 €	560 000 € 3 847 000 € 2 954 600 € 1 459 000 €	840 000 € 6 107 250 € 4 338 500 € 2 016 500 €	840 000 € 840 000 € 4 250 000 € 2 053 500 € 2 100 000 €
TANIE MANDIE DE LA LOIRE Sarthe	8 840 000 € 5 602 000 € 4 250 000 € 2 053 500 € 1 921 908 € 3 750 € 1 925 658 €	280 000 € 1 755 000 € 1 295 400 € 594 500 € 590 000 € 0 € 590 000 €	560 000 € 3 847 000 € 2 954 600 € 1 459 000 € 1 331 908 € 3 750 € 1 335 658 €	840 000 € 6 107 250 € 4 338 500 € 2 016 500 € 1 734 500 € 0 € 1 734 500 €	840 000 € 840 000 € 4 250 000 € 2 053 500 € 2 100 000 € NR 2 100 000 €
Eurométropole de Strasbourg TANIE MANDIE DE LA LOIRE Sarthe	8 840 000 € 5 602 000 € 4 250 000 € 2 053 500 € 1 921 908 € 3 750 €	280 000 € 1 755 000 € 1 295 400 € 594 500 € 590 000 € 0 €	560 000 € 3 847 000 € 2 954 600 € 1 459 000 € 1 331 908 € 3 750 €	840 000 € 6 107 250 € 4 338 500 € 2 016 500 € 1 734 500 € 0 €	840 000 € 840 000 € 4 250 000 € 2 053 500 € 2 100 000 € NR
Eurométropole de Strasbourg ANIE ANDIE DE LA LOIRE Sartho	8 840 000 € 5 602 000 € 4 250 000 € 2 053 500 € 1 921 908 € 3 750 € 1 925 658 €	280 000 € 1 755 000 € 1 295 400 € 594 500 € 590 000 € 0 € 590 000 €	560 000 € 3 847 000 € 2 954 600 € 1 459 000 € 1 331 908 € 3 750 € 1 335 658 €	840 000 € 6 107 250 € 4 338 500 € 2 016 500 € 1 734 500 € 0 € 1 734 500 €	840 000 € 840 000 € 4 250 000 € 2 053 500 € 2 100 000 € NR 2 100 000 €
Eurométropole de Strasbourg TANIE MANDIE DE LA LOIRE Sarthe	8 840 000 € 5 602 000 € 4 250 000 € 2 053 500 € 1 921 908 € 3 750 € 1 925 658 €	280 000 € 1 755 000 € 1 295 400 € 594 500 € 590 000 € 0 € 590 000 €	560 000 € 3 847 000 € 2 954 600 € 1 459 000 € 1 331 908 € 3 750 € 1 335 658 €	840 000 € 6 107 250 € 4 338 500 € 2 016 500 € 1 734 500 € 0 € 1 734 500 €	840 000 € 840 000 € 4 250 000 € 2 053 500 € 2 100 000 € NR 2 100 000 €